



PLAN

COMORES
EMERGENT
2030





PLAN
COMORES
EMERGENT
2030

Elaboré avec l'appui



*Au service
des peuples
et des nations*



6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES

2 LES SOCLES DE L'ÉMERGENCE DES COMORES

16

SOCLE 1 : LE TOURISME ET L'ARTISANAT, DES ATOUTS MAJEURS POUR LES COMORES DANS L'OCEAN INDIEN



- 16 S1.1. L'Union des Comores : un pays à forte potentialité touristique mais peu exploitée
- 21 S1.2. Le tourisme, un moteur de développement des Comores
- 23 S1.3. Des investissements stratégiques pour un tourisme Emergent

28

SOCLE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE BLEUE DES COMORES POUR RELANCER L'ECONOMIE

- 28 S2.1. Le milieu marin moteur de l'économie bleue
- 30 S2.2. Faire de l'économie bleue un des socles majeurs de l'émergence des Comores

1

SYNTHESE DU PCE

LE PLAN COMORES EMERGENT 2030, UNE NOUVELLE AMBITION DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'UN PEUPLE

8



35

SOCLE 3 : LES COMORES, UN HUB DE SERVICES FINANCIERS ET LOGISTIQUES DANS L'OCEAN INDIEN

- 35 S3.1. Un secteur financier embryonnaire
- 37 S3.2. Une finance city pour devenir un hub financier entre l'Asie et l'Afrique
- 40 S3.3. Un capital humain adapté aux besoins d'un hub financier international

42

SOCLE 4 : UNE AGRICULTURE MODERNISÉE

- 42 S4.1. Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire
- 50 S4.2. Un secteur d'élevage prometteur d'une croissance économique durable et inclusive
- 52 S4.3. La pêche, un des atouts majeurs pour l'émergence des Comores

57

SOCLE 5 : DES NICHES INDUSTRIELLES POUR DIVERSIFIER L'ECONOMIE

- 57 S5.1. Un secteur industriel à l'état embryonnaire
- 59 S5.2. Une industrialisation ciblant le marché de niche

3

LES CATALYSEURS DE L'ÉMERGENCE DES COMORES

64

CATALYSEUR 1 : UN CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL REFORME ET PLUS STABLE



- 64 C1.1. Une administration publique performante, efficiente et viable moderne
- 66 C1.2. Une justice équitable au service de l'émergence des Comores
- 68 C1.3. La lutte contre la corruption au cœur de l'engagement de l'Etat
- 70 C1.4. Autonomie et responsabilisation des Collectivités Territoriales Décentralisées

72

CATALYSEUR 2 : DES INFRASTRUCTURES A NIVEAU POUR UNE ECONOMIE PERFORMANTE

- 72 C2.1. Des infrastructures insuffisantes pour dégager les voies de l'émergence
- 79 C2.2. Un saut majeur dans les infrastructures pour l'émergence

92

CATALYSEUR 3 : UN CAPITAL HUMAIN QUI PREPARE L'AVENIR

- 92 C3.1. L'Education au cœur du processus d'émergence des Comores
- 79 C3.2. Un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant
- 105 C3.3. La jeunesse au cœur du projet de développement des Comores
- 109 C3.4. PROTECTION SOCIALE
- 111 C3.5. L'Emploi, pierre angulaire du développement des Comores
- 113 C3.6. Le sport : un élément indissociable de l'émergence des Comores
- 116 C3.7. Une culture fortement ancrée dans le temps

64

CATALYSEUR 4: DES REFORMES STRUCTURELLES POUR UN ENVIRONNEMENT COMPETITIF CONDUCTIF

120

C4.1. D'importantes réformes engagées pour une révolution de l'environnement des affaires

122

C4.2. Un agenda ambitieux de réformes du climat des affaires

124

C4.3. Le cadre de dialogue public privé rénové

124

C4.4. Les procédures de commerce extérieur facilitant le business

126

CATALYSEUR 5 : LES COMORES, UN ACTEUR DE LA REVOLUTION NUMERIQUE

126

C5.1. Le numérique en pleine évolution aux Comores

129

C5.2. Le numérique au cœur des catalyseurs de l'émergence des Comores

4

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE OPTIMISEES

136

CONDITION 1 : UN CADRE MACROECONOMIQUE FAVORABLE A L'EMERGENCE

136

CM1.1. Une économie sur une trajectoire «sous-optimale»

143

CM1.2. Une économie en quête d'un chemin plus optimal

144

CM1.3. Une économie moderne et performante, comme pilier de l'émergence

152

CONDITION 2 : UN DEVELOPPEMENT ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESILIENT AUX CATASTROPHES NATURELLES

152

CM2.1. Une économie riche en ressources naturelles mais vulnérable aux effets du changement climatique

153

CM2.2. Une gestion durable de l'environnement pour l'atteinte de l'émergence des Comores à l'horizon 2030

158

CM2.3. Un développement résilient avec une gestion active des risques de catastrophes

166

CONDITION 3 : CADRE DE DIALOGUE POLITIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT RENOVE



Conscient du retard accumulé par le pays depuis plusieurs années, j'ai voulu formuler une nouvelle espérance pour la nation Comorienne. Cette espérance, je la formule autour de l'émergence comme moteur des aspirations de notre peuple. Le Plan Comores Emergent décline cette ambition de manière à orienter l'action de tous, l'Etat, le secteur privé, les corps intermédiaires, la société civile, nos partenaires au développement, au service de l'œuvre commune que doit être l'émergence des Comores.

Ce plan stratégique est le fruit de nos réflexions, d'analyses et d'échanges avec les Comoriens de toutes nos îles. Sont détaillés ici les idées phares, les projets d'envergure qui seront les moteurs de la transformation structurelle de notre économie qu'exige la voie de l'émergence. Les socles de l'émergence identifiés dans ce plan permettront de changer radicalement notre pays, d'apporter une meilleure vie à nos concitoyens, et d'ouvrir un avenir radieux à notre jeunesse.

Nous sommes tous convaincus que les îles Comores sont pleines d'avenir. Ma conviction est que la voie de l'émergence nous trace un chemin pour cet avenir meilleur pour notre jeunesse.

Les réformes que nous avons entamées depuis mon accession à la présidence de la République, les investissements critiques que nous avons réalisés dans les infrastructures (routes, électricité, etc.) ne sont que le début d'un long chemin d'effort et d'engagement auquel j'invite tous nos concitoyens.

Face aux enjeux internationaux, le Plan Comores Emergent est l'outil de mobilisation de notre Nation pour réussir notre développement tout en assurant notre pleine intégration régionale, en honorant nos engagements internationaux et en contribuant au mieux-être de l'humanité. Voilà pourquoi, il intègre la réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Aussi, je sollicite l'adhésion de tous nos concitoyens et amis étrangers vivant parmi nous à cette vision ambitieuse de l'émergence des Comores. Cette adhésion doit se manifester par une volonté collective d'interroger nos modes de pensées, nos modes d'actions, nos pratiques afin de mettre en place les réponses les plus adaptées à l'évolution vers l'émergence de notre pays.

Cette vision appelle une nouvelle gouvernance qui doit s'enraciner dans notre culture revivifiée et notre histoire. Ainsi, sera-t-elle porteuse de notre message comme terre de métissage, de tolérance, incarné dans une société respectueuse des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Je voudrais réaffirmer ici l'importance de la participation de toutes et de tous à la construction d'un meilleur vivre ensemble empreint de solidarité, de justice sociale et de prospérité partagée pour ne laisser personne pour compte et que chacun se sente considéré par la société et par l'action des pouvoirs publics.

L'élaboration de nos politiques publiques pour un développement harmonieux doit permettre de remédier à l'absence d'une vision cohérente des politiques à

mener pour le développement du pays. La réflexion sur les contraintes réelles de développement du pays demande encore à être améliorée ; la formulation des stratégies repose davantage sur l'agrégation de projets d'investissement public qui, pris ensemble ne font pas une politique. C'est pourquoi, le Plan Comores Emergent fixe cet horizon stratégique à moyen et long terme des politiques publiques à mener pour le pays.

Pour réussir la mise en œuvre de ce vaste plan ambitieux, le pays a besoin de l'engagement et de la mobilisation individuels et collectifs de l'ensemble des acteurs nationaux du développement et de l'appui de ses partenaires techniques et financiers. Je voudrais insister ici sur la place de choix que le secteur privé est appelé à occuper tout au long de ce sentier ardu mais exaltant de l'émergence. A ce propos, mon gouvernement va poursuivre et renforcer les réformes nécessaires et prendre les mesures idoines pour créer un climat habilitant le secteur privé à jouer pleinement son rôle de créateur de richesse et d'emplois décents. et les investisseurs étrangers.

Je vous invite à faire vôtre ce pari sur l'avenir du pays et à soutenir cette ambition de développement, pour que nous réussissions ensemble au bénéfice du peuple comorien.

S.E.M Azali Assoumani
Président de l'Union des Comores

LE PLAN COMORES EMERGENT 2030, UNE NOUVELLE AMBITION DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'UN PEUPLE

Le Chef de l'Etat, S.E.M Azali Assoumani a déclaré que son ambition est de faire entrer l'Union des Comores dans le concert des pays émergents à l'horizon 2030. Le pays s'engage ainsi dans un processus de réformes profondes à tous les niveaux pour enclencher les mutations structurelles favorables à l'émergence.

Avec un revenu national brut par habitant de 1360 \$, l'Union des Comores vient d'être classée parmi les pays à revenu intermédiaire dans la tranche inférieure. L'ambition est de passer dans la tranche supérieure à plus de 4000 \$ par habitant à l'horizon 2030, en s'inspirant des pratiques et des modèles réussis d'autres pays émergents pour mettre l'Union des Comores sur la voie de l'expansion économique, rompre avec les cycles de croissance faible et volatile et créer une dynamique de croissance qui devrait atteindre une moyenne de plus de 7,5% en 2030.

Une croissance faible et volatile. Entre 1975 et 2018, en moyenne, le rythme de croissance annuelle de l'économie comorienne a été de 2,8% ; celui du revenu par tête de 0,3%. Cette croissance se caractérise par sa volatilité, sa faiblesse et repose essentiellement sur l'agriculture et les services.

L'économie comorienne est faiblement compétitive et se trouve dans un équilibre "sous-optimal", caractérisé par une croissance lente, un revenu intérieur quasi-constant, un faible taux d'investissement, une

production quasi-stagnante et des coûts de facteurs de production peu compétitifs. Cette croissance est tirée essentiellement par une demande intérieure entretenue par les transferts de la diaspora, la contribution de la main d'œuvre et les concours des partenaires au développement.

Aussi, l'économie comorienne se caractérise par une croissance à base étroite et des échanges extérieurs fortement asymétriques, marqués par un déficit structurel de la balance commerciale. Ce déficit est néanmoins couvert par les transferts de la diaspora et les flux financiers des partenaires au développement. Ces ressources concourent à la consolidation des réserves de change de la Banque Centrale qui couvrent plus de 7 mois d'importation des biens et des services. Une inflation contenue.

L'économie comorienne a évolué dans un contexte d'inflation contenue en dessous de 3% durant ces vingt dernières années grâce à une politique monétaire prudente. Cette politique de maîtrise de l'évolution du niveau général des prix sera poursuivie et devrait permettre de maintenir le taux d'inflation à un niveau inférieur à 3%.

Un espace budgétaire limité. Les recettes publiques sont faibles entraînant une dépendance envers les partenaires au développement pour le financement des dépenses d'investissement. La politique d'amélioration des recettes et de stabilisation des dépenses, menée

depuis 2017, a permis d'améliorer sensiblement l'équilibre budgétaire, en dépit d'un système de gestion des finances publiques qui reste encore confronté à plusieurs défis structurels. Le déficit public s'est établi à 4,5 % du PIB en 2017 après 7,3 % en 2016.

Une économie sous financée. L'accès au crédit reste limité avec un secteur financier comorien étroit, offrant un nombre limité de produits et services financiers. Les crédits proposés par les banques commerciales sont principalement des crédits de court terme. Les crédits d'investissement et le marché de capitaux n'existent pas encore, bien que des réformes sont

projetées pour la modernisation des instruments de politique monétaire. Par ailleurs, la demande de crédit reste modérée car les taux d'intérêt appliqués par les banques commerciales sont élevés et la demande de services financiers elle-même est faible, en raison du caractère encore fortement informel de l'économie ; et cela en dépit d'un taux de bancarisation (institution financières décentralisées incluses) se situant à 22,6% en 2018, encore loin derrière celui de Maurice (90%). Le Gouvernement projette de renforcer ses efforts de promotion de l'inclusion financière qui constitue l'un des facteurs de développement, tel que préconisé par l'ONU.



DES SOCLES STRATÉGIQUES POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE DES COMORES VERS L'ÉMERGENCE

Socle 1 : Le tourisme et l'artisanat, des atouts majeurs pour les Comores dans l'Océan indien.

L'Union des Comores, membre des îles vanille, est un pays à forte potentialité touristique mais l'exploitation reste modeste.

Ce potentiel embrasse tous les segments des produits touristiques : l'écotourisme, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et l'agrotourisme et ce, à travers un littoral exceptionnel, des espèces endémiques protégés, un habitat naturel préservé. L'artisanat, bien qu'encore peu développé, occupe une place importante aux Comores du fait de sa contribution au développement économique, social et culturel tout en préservant le patrimoine et l'identité culturelle du pays. La vision du Plan Comores Emergent pour 2030 est « de hisser les Comores au rang de destination touristique de référence dans la région de l'Océan Indien ».

La diversification de l'offre touristique avec la création d'un hub touristique autour des îles selon leur spécificité permettra de positionner les Comores sur un marché touristique dynamique dans l'Océan Indien. L'offre touristique sera diversifiée : aménagement d'un centre balnéaire à Ngazidja, création d'une zone touristique villageoise et développement de l'agro tourisme à Ndzuwani, aménagement d'une zone écotouristique autour parc de Nioumachioua à Mwali, développement du tourisme de découverte du Karthala et du cœlacanthe et autres. La valorisation du patrimoine naturel et culturel permettra aux Comores de tirer profit de cette richesse à travers la promotion du tourisme.



Socle 2 : Une économie bleue des Comores affirmée.

L'archipel est installé sur un socle marin commun à Madagascar et des Seychelles. Le caractère insulaire de l'archipel fait de la pêche et des activités portuaires des secteurs à fort potentiel pour le développement de l'économie bleue. La vision du Plan Comores Emergent est de développer, d'ici 2030, une économie bleue durable par l'exploitation des ressources marines, incluant la recherche et le développement des biotechnologies à destination de la pharmacie, de la génétique, de la chimie et de la cosmétique, l'exploitation minière des fonds marins, tout en protégeant l'environnement marin. La gestion rationnelle des ressources naturelles visera la conservation de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques. Le PCE s'attachera à mettre en place une gouvernance concertée des écosystèmes

au cœur de la durabilité des ressources naturelles avec une approche ciblée d'activités spécifiques comme l'aquaculture, le tourisme côtier, les biotechnologies marines, l'énergie marine.

Socle 3 : Les Comores, un hub de services financiers et logistiques dans l'Océan indien.

Le secteur financier comorien est très peu tourné vers l'extérieur contrairement à l'île Maurice. Or une économie de services financiers constitue une niche pertinente que beaucoup de petits pays insulaires ont su exploiter. L'Union des Comores ambitionne de devenir à l'horizon 2030 un hub de services financiers au sein de l'Océan indien par la mise en place d'une zone financière spéciale, Moroni Finance Smart City, à la croisée de l'Asie qui dispose des financements et de l'Afrique qui sera le terrain des grands projets d'investissements de ce siècle. Moroni Finance City visera l'attraction de fonds de placement et de pension des banques commerciales, d'affaires et d'investissements, et de sociétés offshores.

Moroni Finance Smart City dédiera une place spéciale à la finance islamique afin d'attirer les banques des pays du Golfe et de l'Arabie Saoudite qui s'installeront aux Comores et organiseront des opérations au niveau des îles de l'Océan Indien et de toute l'Afrique Australe.

Socle 4 : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire.

L'agriculture comorienne doit jouer un rôle à la fois de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche chaîne de valeur et de l'entrepreneuriat agricole rural. Le pays dispose des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes de valeur et des industries de transformation des produits permettant de réduire les importations

alimentaires. La vision du Plan Comores Emergent est de promouvoir des systèmes agricoles plus productifs et résilients au changement climatique, compétitifs et durables, intégrant la résilience des communautés rurales et qui s'appuient sur des unités de transformation des produits agricoles suivant les chaînes de valeur.

L'atteinte des objectifs du secteur agricole passera, d'une part, par d'importantes mesures de soutien aux filières agricoles, et d'autre part, par des réformes financières pour le financement durable du secteur. Il s'appuiera sur l'amélioration de la gouvernance du secteur, la diversification et l'intensification durable de la production agricole, la promotion des cultures d'exportation ainsi que le développement des infrastructures et des institutions favorables à l'épanouissement du secteur.

Socle 5 : Des niches industrielles pour diversifier l'économie.

Le modèle d'industrialisation envisagé aux Comores, en particulier, dans le sous-secteur de l'industrie manufacturière, s'appuiera sur la valorisation des produits pour lesquels les Comores ont des avantages comparatifs tels que les produits de la mer, les huiles essentielles et les produits cosmétiques naturels. La vision du Plan Comores Emergent est de favoriser « une économie forte où le secteur industriel, en particulier la branche manufacturière, a une part importante dans la création de richesse et joue un rôle central dans la modernisation de l'économie comorienne ». L'objectif stratégique consiste à promouvoir un tissu industriel viable, constitué de petites et moyennes entreprises, à fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, en mesure de répondre aux besoins de la population, ainsi que de pénétrer des nouveaux marchés avec des produits de qualité.

DES CATALYSEURS ESSENTIELS À L'ÉPANOUISSEMENT DES SOCLES DE L'ÉMERGENCE



Catalyseur 1 : Un cadre politique et institutionnel réformé et stable.

Le gouvernement comorien a inscrit l'amélioration de la gouvernance démocratique et administrative au rang de ses priorités au cours des dix prochaines années. La vision du gouvernement est de faire de l'Union des Comores « un pays émergent d'ici 2030, respectueux des droits de l'Homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de droit ». Cette vision s'applique dans un cadre opérationnel comprenant essentiellement l'administration, la justice, la lutte contre la corruption et la décentralisation.

La modernisation de l'Administration publique vise à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration et, en conséquence l'efficacité et l'efficience de l'action publique et la redevabilité vis-à-vis de la population.

Un bon fonctionnement de la justice constitue un élément de paix, de stabilité, de développement et de cohésion sociale. Dans le cadre du PCE, le gouvernement comorien s'est donné comme objectif de réformer la justice en vue de promouvoir son indépendance, son intégrité et son efficacité, en conformité avec les standards et engagements internationaux.

Le gouvernement œuvrera pour la mise en place d'une nouvelle structure indépendante de lutte contre la

corruption et l'enrichissement illicite. Les missions, le cadre légal juridique et institutionnel de cette structure viseront à garantir notamment une plus grande collaboration avec les institutions judiciaires, une meilleure communication avec les institutions parties prenantes et une bonne ouverture aux citoyens.

La décentralisation est placée au cœur du processus d'émergence. La vision portée par le gouvernement est « en 2030, les collectivités territoriales sont des espaces de démocratie à la base et de développement local durable, s'appuyant sur une administration déconcentrée efficace, assurant l'accès de tous aux services de base, pour une économie locale florissante

Catalyseur 2 : Des infrastructures à niveau pour une économie performante.

La vision du Plan Comores Emergent est, d'ici 2030, que « les Comores soient dotés d'infrastructures à niveau qui soutiennent la transformation structurelle de l'économie et l'émergence socio-économique ».

De manière plus ciblée, il s'agira de permettre aux Comores d'être, bien desservis par air, mer et terre, sur

la voie de l'indépendance énergétique, avec des villes et villages résilients garantissant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre d'un développement territorial et urbain planifié.

Catalyseur 3 : Un capital humain qui prépare l'avenir.

Le capital humain est un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. Des efforts importants seront notamment déployés aux fins d'accumulation d'un niveau de compétence et d'expérience élevé et croissant pour faire face aux enjeux et défis présents et futurs du pays. Les investissements dans ce domaine porteront prioritairement sur l'éducation, la santé, la jeunesse, la protection sociale, l'emploi, le sport, la culture et le patrimoine.

L'éducation est un des facteurs fondamentaux pour l'émergence de par son rôle dans la formation de ressources humaines qualifiées et de son importance comme vecteur fondamental pour soutenir le changement des mentalités en faveur du développement. Les externalités positives de l'éducation sur la transition démographique, le dividende démographique ou l'appropriation des transferts de compétence dans tous les domaines de la vie socioéconomique en font un des piliers des processus d'émergence.

L'un des grands défis du secteur santé est de parvenir à asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous. La vision du secteur de la Santé est : « l'Union des Comores dispose d'un système de santé performant qui permet à toute la population, en particulier les plus vulnérables et les démunis, d'accéder à des soins de santé de qualité, avec l'implication effective de tous les acteurs et parties prenantes publics et privés, dans un esprit de solidarité, d'égalité, d'équité et de justice sociale ».

Pour la jeunesse, l'ambition est d'avoir « une jeunesse Comorienne éduquée, formée, compétente, citoyenne, jouissant de tous ses droits, et assumant ses devoirs de citoyen pour la construction nationale et le développement durable de l'Union des Comores ».

Pour la protection sociale, l'Union des Comores aspire à une « nation où chaque citoyen accède durablement à la satisfaction de ses besoins fondamentaux par le biais d'une protection sociale complète et inclusive ».

L'Emploi est la pierre angulaire du développement des Comores. L'ambition est de parvenir à court et moyen termes à réduire considérablement le chômage qui frappe les jeunes et engendre la faible participation des femmes à l'activité économique du pays, en privilégiant le respect de l'égalité entre hommes et femmes. A long terme, le développement des secteurs productif plus diversifiés influencera la consolidation d'une croissance graduelle de l'économie nationale. La vision est : « un plein emploi productif et un emploi décent pour tous ».

Le sport est un grand facteur d'épanouissement des jeunes et de la population en général sur le plan physique et culturel. Le PCE ambitionne de faire du sport un vecteur de changement d'attitude pour l'émergence. La vision est « d'atteindre l'excellence par la mise en place d'un cadre favorable à la consolidation d'un sport de haut niveau compétitif et performant ». Cette vision amène le gouvernement comorien à faire du sport non seulement un secteur de promotion de la santé publique, d'éducation, de culture et d'intégration sociale, économique et politique sur les plans régional, continental et international, mais aussi un secteur pourvoyeur d'emplois.

La culture et le patrimoine, au cœur du développement des Comores. Il s'agira de préserver l'identité culturelle

face à la mondialisation et d'assurer sa capacité à intégrer/digérer les innovations technologiques pour que ses externalités sur la culture et sur l'économie soient positives. La vision dans le domaine de la culture est « d'assurer le développement culturel en favorisant la créativité et la participation à la vie culturelle, libérer les potentialités sociales et économiques de la culture susceptibles d'améliorer la vie quotidienne de la population ».

Catalyseur 4 : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif.

Un ensemble de réformes structurelles permettra d'assurer une amélioration durable du cadre des affaires. L'ambition est de figurer parmi les 10 premiers réformateurs de l'édition 2021 du « Doing Business ». Trois leviers seront utilisés : (i) la mise en place d'une task force dédiée aux réformes rapides qui proposera chaque année un plan de réformes et qui bénéficiera du soutien des plus hautes autorités et mobilisera dans sa mise en œuvre l'ensemble des acteurs impliqués (public et privé) ; (ii) la dématérialisation poussée des procédures par le biais des NTIC ; (iii) la généralisation des Guichets Uniques impliquant plusieurs administrations permettant ainsi des gains considérables en terme de temps et de coûts.

Parallèlement aux réformes d'urgence à conduire, un agenda de réformes en profondeur sera engagé pour construire, de façon durable, un climat des affaires incitatif et facilitateur des investissements.

Catalyseur 5 : Les Comores, un acteur de la révolution numérique.

La « stratégie numérique Comores 2028 » porte sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel,

la promotion de l'usage et la diffusion des TIC, la mutualisation des infrastructures et capitalisation des investissements, et la diversification du secteur au-delà des télécommunications. La vision est de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique ». L'ambition est de faire du numérique un secteur contribuant de manière conséquente à l'économie nationale, un levier de croissance pour les autres secteurs et un facteur positif de transformation sociale.



DES CONDITIONS DE RÉUSSITE INDISPENSABLES À L'AMBITION DES COMORES ÉMERGENT

Condition 1 : Un cadre macroéconomique favorable à l'émergence.

Le défi consiste à rompre avec l'actuel équilibre "sous-optimal" pour évoluer vers un autre modèle qui permet de placer l'économie sur une orbite plus élevée de croissance. L'Union des Comores surmontera les handicaps liés à l'insularité, l'exiguïté ou l'éloignement, pour réaliser les transformations susmentionnées. Le modèle envisagé se base ainsi sur l'attraction de l'investissement direct étranger pour financer l'expansion des secteurs susceptibles d'accélérer la croissance aux Comores, en l'occurrence : le tourisme, la pêche, l'industrie de niche, les services financiers et les hydrocarbures.

Condition 2 : Un développement résilient au changement climatique et aux catastrophes.

Tenant compte des leçons apprises sur les effets du changement climatique, le Gouvernement comorien vise à réaliser une croissance économique durable, forte, inclusive et équitable. Le PCE préconise de prendre en urgence des mesures pour valoriser, conserver, restaurer, améliorer la couverture, la représentativité de la biodiversité et assurer une gestion durable des aires protégées à l'échelle nationale. L'ambition du PCE est de faire des Comores d'ici 2030 : « un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable ». Le Gouvernement comorien s'engage dans une démarche d'atténuation des effets des aléas



dans un cadre inclusif et équitable en renforçant les capacités de résilience des groupes vulnérables.

Condition 3 : Cadre rénové de dialogue politique sur le développement.

Le défi de l'émergence et la volonté politique de relever de manière décisive les défis de développement du pays exigent un cadre de coordination politique et institutionnel de haut niveau. L'engagement national en faveur de l'émergence se manifestera par la création d'un Conseil Stratégique Présidentiel du Plan Comores Emergent présidé par le Chef de l'Etat qui chapeautera tout le dispositif institutionnel et politique de coordination du développement.

Un Comité Technique de Pilotage (CTP), un Secrétariat Technique du Dispositif (STD) chargé de la coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PCE et les Groupes Thématiques et Sectorielles de Dialogue (GTD) chargés de veiller à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques de développement dans le cadre des secteurs et du dialogue au niveau du secteur compléteront le dispositif de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PCE.

SOCLE 1 : LE TOURISME ET L'ARTISANAT, DES ATOUTS MAJEURS POUR LES COMORES DANS L'OcéAN INDIEN

S1.1. L'Union des Comores : un pays à forte potentialité touristique mais peu exploitée



L'Union des Comores est située au Nord du Canal de Mozambique dans l'océan indien. Elle est membre des îles vanille et possède une grande originalité que traduisent la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité. La variété des écosystèmes côtiers et marins rencontrée (mangroves, récifs coralliens, plages, herbiers sous-marins) constitue un potentiel à protéger et à valoriser du point de vue touristique. La biodiversité du pays est parfois considérée d'importance mondiale. En effet, la découverte du cœlacanthe (*Latimeria Chalumnae*) en 1938 dans les eaux territoriales comoriennes a permis de faire d'énormes progrès dans le domaine de l'évolution anatomique des vertébrés tétrapodes terrestres. Ce fossile vivant représente à la fois un exemple d'un endémisme poussé à l'extrême et d'un animal dont la position dans l'évolution est unique.

La chauve-souris géante (*Pteroptus Livingstonii*) que les Comores ne partagent qu'avec Madagascar fait partie des espèces emblématiques des Comores. Le pays est classé « zone de hotspots » parmi les six grandes régions du monde. Il abrite le site de ponte le plus important de tortues marines de l'Océan Indien et le 10e dans le monde.

De plus, les forêts du pays représentent l'un des 200 biomes mondiaux, les plus importants. Les écosystèmes côtiers sont classés parmi les 43 régions marines prioritaires de la planète, en raison de leur spécificité biologique. A l'échelle mondiale, les Comores font partie des 20 îles ou archipels caractérisés par leur diversité

endémique (Caldecott et al., 1960). Le pays compte une grande diversité de plantes et un endémisme important qui en font un lieu d'intervention hautement prioritaire pour la conservation de la biodiversité mondiale (WWF et UICN 1995).

Les Comores disposent d'un littoral exceptionnel, d'espèces endémiques et de volcan encore actif, le Karthala, auquel se rajoute un patrimoine naturel tel que les îlots de Nioumachioua et le mont N'tringui à Anjouan. Le peuple comorien hérite d'un passé croisant diverses cultures. Les langues officielles sont le shikomori, le français et l'arabe.

La potentialité touristique de l'Union des Comores est immense et tous les segments des produits touristiques peuvent s'y retrouver : l'écotourisme, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et l'agrotourisme. L'artisanat, bien qu'encore peu développé, occupe une place importante aux Comores du fait de sa contribution au développement économique, social et culturel tout en préservant le patrimoine et l'identité culturelle du pays. Le développement du secteur artisanat va ainsi de pair avec celui du tourisme.



■ Un tourisme encore à l'état embryonnaire et un patrimoine matériel et immatériel peu valorisé

Le tourisme aux Comores se trouve encore à l'état embryonnaire tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des fréquentations touristiques. En effet, le pays a enregistré moins de 40 000 arrivées de touristes en 2018 pour environ deux millions de touristes ayant visité les îles vanille.

Le secteur de l'artisanat est encore peu développé et se concentre sur quelques produits tels la couture, la menuiserie, la vannerie, les habits traditionnels etc. Mais les produits artisanaux qui n'apparaissent qu'en faible quantité ont des potentialités à se développer. En milieu rural, l'artisanat fait partie de la pluriactivité des ménages. Le côté formel de l'artisanat est tourné vers les activités de transformation primaire de produits agricoles, la menuiserie et les métiers de BTP et la production de médicaments traditionnels.

■ Une progression encourageante du tourisme

Depuis dix ans, le nombre de touristes ne cesse d'augmenter en passant de 14 753 en 2008 à 35 865 en 2018. Cette hausse est confirmée par l'accroissement des arrivées dans les hôtels qui passent de 6641 en 2013 à 19 513 en 2018. Avec un séjour moyen de sept jours, le nombre de nuitées s'est accru de 194% entre 2013 et 2018 en passant de 46 487 nuitées en 2013 à 136 561 nuitées en 2018. La capacité a connu une augmentation significative grâce aux travaux de rénovation et d'extensions de certains établissements.

Au total, le secteur tourisme emploie 1634 personnes dont 1022 en Grande Comores, 470 à Anjouan et 142 à Mohéli. La majorité de ces emplois se trouve dans l'hôtellerie. Les recettes touristiques connaissent une hausse constante depuis les cinq dernières années.

La part du tourisme dans le PIB n'est encore que de 5,3%. Plusieurs compagnies aériennes internationales desservent les Comores : Air Austral, Kenya Airways, Air Madagascar, Ethiopian Airlines et Turkish Airways. Cependant, avec une capacité d'hébergement opérationnelle de l'ordre de 763 chambres et 1526 lits pour l'année 2018, l'offre touristique des Comores reste insuffisante et a un faible impact en termes d'emplois et de retombées économiques. Néanmoins, les recettes touristiques connaissent un accroissement important depuis les cinq dernières années en passant de 16 142 millions de KMF en 2014 à 31 638 millions de KMF en 2018, y compris les visites familiales de la diaspora.

■ Des potentialités faiblement exploitées

Dans une région, qui bénéficie d'une image touristique très forte que représentent les îles de l'Océan Indien, les Comores devraient avoir la possibilité de développer un secteur touristique susceptible de générer des entrées de devises, des emplois et des effets induits sur les autres secteurs d'activité et de participer efficacement aux politiques de réduction de la pauvreté.

A titre de comparaison, au niveau de l'océan indien, le nombre de touriste à l'île Maurice a dépassé le cap d'un million en 2013. Pour les Seychelles et Zanzibar, le tourisme a presque atteint la phase de stagnation tandis que pour Madagascar il est en phase de développement.

Le tourisme comorien pourrait bénéficier de l'essor des autres îles dans le cadre d'un tour de l'océan indien et se connecter avec les offres des îles sœur (exemple : « pack vanille » incluant un séjour aux Comores). Les spécificités comoriennes pourraient être également exploitées pour un tourisme de niche (volcan encore

actif, récif corallien, ...) tout en mettant en place un « pack tout séjour compris ». Les Comores pourront également faire l'objet d'une attraction pour les opérateurs à la recherche de nouveaux horizons et se positionner comme une destination de découverte et d'aventure. Au niveau mondial, l'accroissement de la demande dans le domaine de l'écotourisme et du tourisme durable est une opportunité à saisir.

La promotion et la commercialisation du tourisme sont assurées par l'Office National du Tourisme aux Comores (créée en 2012). La loi N°1124/AU de 2012 fixe les règles qui sont de nature à favoriser le développement intégré, durable et harmonieux du tourisme.

Concernant l'artisanat, la diversification de l'offre et ses spécificités sont des atouts à exploiter. Il s'agit notamment de (i) la menuiserie et divers objets sculptés dans le Takamaka (le bois rouge ou l'acajou des Comores) ; (ii) la couture et la broderie traditionnelle à forte valeur ajoutée tels que le Dragla, le Djoho, le bonnet traditionnel, et des produits utilisés dans le quotidien comme la robe anjouanaise, le salouva, la robe en lessou et en sahari ; (iii) la vannerie, la poterie, les bijoux traditionnels et l'artisanat de confection d'objet cadeau.

■ Le tourisme et l'artisanat, des secteurs clés à promouvoir pour l'émergence

Le secteur tourisme fait face à des contraintes majeures d'ordre institutionnel et infrastructurel qui concernent également le capital humain et le climat des affaires. Lever ces contraintes constitue les principaux défis du secteur. Les principaux goulots d'étranglement concernent :

- l'environnement des affaires : un taux de crédit élevé pour les investissements, un climat des affaires peu propice à l'investissement ; la faible adaptation des banques et des services financiers au tourisme moderne.
- Des infrastructures et du capital humain insuffisants : le manque de ligne directe entre les pays émetteurs et les Comores ; des infrastructures hôtelières insuffisantes ; l'insuffisance d'une sécurité sanitaire et alimentaire ; la faible pénétration des technologies de l'information et de la communication dans le tourisme ; la capacité limitée des institutions de formation et la faible qualification des ressources humaines.

■ Des enjeux et des défis majeurs

Les défis sont nombreux et la levée des contraintes identifiées est nécessaire pour la relance du secteur tourisme et en corollaire, celle de l'artisanat. Cela consiste à : (i) bâtir les infrastructures adéquates servant le secteur touristique (ii) veiller à l'application des textes relatifs à la préservation de l'environnement (iii) mettre en place des centres de formation capables de fournir une main d'œuvre de qualité ; (iv) assurer une adaptation au changement climatique à travers les politiques et stratégies des différents secteurs connexes au tourisme ; (v) assurer la sécurité sanitaire ; (vi) concevoir une ingénierie d'offre pour des coûts réduits et (vii) promouvoir l'intégration régionale.

Dans le cadre du Plan Comores Emergent, les réformes qui seront menées dans les autres secteurs (finances, investissement) impacteront sur le secteur tourisme. Pour l'artisanat, le principal défi à court terme est



la visibilité du secteur. Des formations doivent être effectuées afin de renforcer les capacités en vue de l'accroissement de l'offre en quantité et en qualité.

Les enjeux sont conséquents et touchent le social, l'économique, le culturel et l'environnemental. A travers, l'augmentation substantielle des arrivées touristiques (plus de 200 000 à l'horizon 2030), les recettes liées au secteur tourisme devront significativement augmenter et avoir des impacts sur le Produit Intérieur Brut et la création d'emploi et, in fine contribuer à la lutte contre la pauvreté.

La transversalité du tourisme crée des externalités positives sur les secteurs directement liés à son activité

comme le transport, l'hôtellerie, la restauration et les agences de voyages mais également le commerce, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, l'énergie, l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les télécommunications. Cela conduira à terme à réduire la dépendance aux importations des Comores et à accroître les réserves en devises du pays. Une bonne gestion du secteur impactera positivement sur la valorisation et la préservation de l'environnement et sur l'embellissement des espaces publics.

Concernant l'artisanat, le développement de services d'appui (financiers et/ou non financiers) créera des conditions favorables à la valorisation du potentiel de créativité, de richesse et de savoir-faire de l'artisanat d'art, de production et de service.

S1.2. Le tourisme, un moteur de développement des Comores

Le rôle du tourisme comme moteur de développement découle de ses avantages comparatifs : les écosystèmes terrestre et marin, les sites balnéaires, la culture, l'artisanat. La vision du Plan Comores Emergent pour 2030 est « de hisser les Comores au rang de destination touristique de référence ». L'artisanat accompagnera cette vision en étant un des leviers du tourisme.

L'objectif est d'asseoir durablement une croissance soutenue du secteur à long terme et de dépasser la barre des 200 000 touristes par an à l'horizon 2030, y compris les comoriens résidents et non-résidents. La valeur ajoutée générée par le secteur devrait s'accroître de 7,5% par an. Aussi, une politique touristique volontariste en matière d'offre touristique (hôtels, randonnées, écotourisme etc...) et de ressources humaines de qualité est indispensable pour réaliser cette ambition. Il en découle les objectifs dans le secteur de l'artisanat qui sont : (i) l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur et des exportations formelles ; (ii) la création d'entreprises artisanales structurées capables d'intégrer les canaux de distribution adaptés aux consommateurs ciblés ; (iii) l'amélioration des conditions de travail des artisans ; (iv) l'amélioration de la qualité et des techniques de production et (v) finalement la mise en place d'un label national.

La forte interrelation entre le tourisme et les autres secteurs conduit au phasage des activités (certaines activités pouvant se faire en parallèle) menées dans le cadre du développement du tourisme :

- (i) l'aménagement du territoire par la définition des zones dédiées à chaque segment du secteur ;
- (ii) la formation initiale et continue aux métiers du

- tourisme et d'hôtellerie ;
- (iii) l'organisation des acteurs du secteur tourisme comprenant les hôteliers, les agences de voyage, la restauration, le transport, les guides, etc.) ;
- (iv) l'intégration des secteurs connexes (énergie, eau et assainissement, la sécurité) dans la configuration du secteur ;
- (v) le développement du transport aérien et maritime et des liaisons avec le pays ;
- (vi) la promotion de la destination Comores.

Ces étapes devront se faire sous l'égide de la bonne gouvernance du secteur afin d'éviter la dégradation de l'environnement et de créer un climat des affaires propice aux investissements dans le secteur. C'est ainsi qu'à l'issue de la stratégie nationale d'appui au développement du tourisme, un plan d'aménagement et au développement touristique a été développé dans le but de concevoir des aménagements touristiques permettant de valoriser le potentiel touristique des Comores.

Une approche étalée dans le temps et l'espace pour développer le tourisme et l'artisanat

Le Plan Comores Emergent poursuit les orientations de la stratégie de développement du secteur touristique. L'atteinte du nombre de touristes dépassant les 200000 se fera grâce à une croissance moyenne des arrivées touristiques de 15% par an pendant la première décennie avec une montée de gamme progressive. La valeur ajoutée générée par le secteur devrait s'accroître de 7,5% par an. Le tourisme vision 2030 se décline en trois axes stratégiques : (i) l'amélioration de l'offre, (ii) la promotion, et (iii) la gouvernance du secteur.

A court terme, la promotion se fera de manière progressive au fur et à mesure du perfectionnement de l'offre avec des messages positifs sur les acquis. A moyen terme, l'image véhiculée est celle des Comores « destination d'exception ».

Le développement du secteur artisanat intègre ces trois axes tout en diversifiant l'offre de produits orientés vers les exportations, la demande locale et celle des touristes. A travers le tourisme, le développement de l'artisanat s'intensifiera pour le ciblage des autres demandes.

Quant à la gouvernance, l'Etat mettra en place un cadre favorable et des facilités pour attirer les investisseurs privés. Les fonctions touristiques seront développées aux niveaux central et régional. La formation touristique sera promue et les capacités de l'administration en charge du tourisme seront renforcées.

Une offre touristique diversifiée et améliorée pour un Comores Emergent

L'ambition du PCE est de promouvoir la création d'un hub touristique inter-île autour des îles de l'Union des Comores. Chaque île sera dotée d'une offre touristique exceptionnelle caractéristique de sa spécificité. Dans cette perspective, des mesures de protection de l'environnement terrestre et marin seront mises en œuvre.

Dans le nord de Ngazidja aménagé un centre balnéaire comprenant 3 hôtels, un centre de loisirs nautiques, un terrain de golf, un circuit de randonnée sur le Karthala ; A Mwali il sera aménagé : une zone écotouristique autour du Parc national de Mohéli des aires protégées, avec 2 hôtels ;

A Anjouan, une zone touristique villageoise avec un circuit aménagé autour de la vieille ville valorisant le patrimoine historique de Mutsamudu.

Cette diversification de l'offre sera accompagnée d'un développement de produits d'exception permettant de valoriser les potentialités des Comores. L'amélioration de services touristiques locaux et des produits de l'artisanat accompagnera cette démarche pour améliorer la création de la valeur ajoutée et l'image des îles.

Le développement de l'écotourisme autour du tourisme communautaire, des aires protégées déjà identifiées etc..., sera structuré de manière à motiver des séjours sur des expériences exclusives au profit des touristes qui voyagent pour l'écotourisme de qualité.

Le développement du tourisme de découverte du volcan Karthala qui, de par sa spécificité (le plus grand cratère des volcans actifs dans le monde), en fait un produit unique pour le tourisme. Un aménagement sera apporté avec des pistes balisées, des réceptifs hôteliers, un espace d'observation, etc.

Le développement de l'Agro-tourisme à Anjouan où il s'agira de valoriser « la destination Ylang-Ylang » dont les Comores sont les premiers producteurs au monde. Un centre de démonstration du processus de distillation de l'essence d'Ylang - Ylang sera aménagé et ses vertus seront promues. Des fermes seront encouragées pour l'aménagement de chambres et de tables d'hôtes pour des séjours et des circuits. Des produits artisanaux et des essences d'Ylang-Ylang seront proposés aux touristes.



La relance du tourisme balnéaire par l'aménagement des complexes hôteliers sur les plages avec la participation et / ou la gestion de grands groupes hôteliers qui, grâce à leurs expertises et leurs images, développeront la promotion internationale des Comores. Les expériences tirées du Galawa ainsi que les analyses des sites balnéaires effectuées seront mises à profit. Ces analyses de sites ont permis de retenir neuf espaces pour l'accueil de grands investissements internationaux: Bouni plage, Chomoni, Chindini, Malé et Mitsamiouli pour la Grande Comore ; Vouani, Lingoni et Ile de la selle pour Anjouan et Moihani et Hoani pour Mohéli.

L'amélioration des autres formes d'hébergement qui sont constituées des hôtels d'Etat et de l'hébergement chez les particuliers. Des travaux de rénovation et de réhabilitation seront faits au niveau des trois hôtels d'Etat dont la gestion est confiée à des groupes étrangers afin d'accroître leur rentabilité. Pour l'hébergement chez

les particuliers, une réglementation sera mise place dans la perspective de les intégrer dans la stratégie de développement hôtelier.

La valorisation touristique du patrimoine culturel permettra aux Comores de profiter de la richesse de ses cultures. Les informations dans ce domaine existent grâce au recensement et à la cartographie effectuée. Les sultanats historiques seront restaurés et valorisés. Les agences de voyage et l'Office National du Tourisme seront fortement impliqués. Il en est de même pour la population locale grâce à la mise en place de certains événements tels le grand mariage et la valorisation des danses et chansons comoriennes. L'Etat procèdera au soutien et à l'encadrement de telles initiatives.

L'artisanat qui dispose d'une importante potentialité fera l'objet d'une promotion de la part de l'Etat et des différents acteurs du secteur tourisme. Le développement du tourisme profitera à ce secteur qui

bénéficiera de débouchés rentables et d'opportunités de promotion tant nationale qu'internationale contribuant à l'amélioration des revenus des ménages. Plus généralement, l'artisanat devra être intégré dans les projets hôteliers, renforçant la couleur comorienne du tourisme.

De nouveaux produits seront développés et d'autres améliorés. Ils seront destinés aux grands événements qui se déroulent aux Comores (grand mariage, fêtes culinaires, cérémonies religieuses).

Par ailleurs, l'amélioration de l'existant constitue une des premières étapes dans la course vers l'émergence à travers (i) la gestion de l'insalubrité qui nécessite un changement de comportement, une organisation et une logistique pour la collecte, le tri et la gestion des déchets, l'assainissement des grands axes routiers ; (ii) l'amélioration de la qualité des prestations hôtelières qui prendrait la forme de programme de mise à niveau confié à une structure d'intérêt public ; (iii) l'amélioration de la production touristique qui permet la valorisation des ressources et la mise en place des commodités idoines dans le portefeuille d'activités des agences de voyages. Cela peut se faire dans un premier temps par une meilleure professionnalisation de la filière ; (iv) le classement des réceptifs hôteliers et (v) la gestion de l'accessibilité des îles en dotant Mohéli d'un quai d'accès et en renforçant la flotte et la gestion des sociétés assurant la liaison entre les îles.

Néanmoins, à court terme, des mesures conservatoires seront prises, à savoir : (i) le suivi du respect de l'interdiction de prélèvement de sable et de matériaux de construction sur le littoral ; (ii) le développement du concassage pour une substitution aux prélèvements

sur le littoral ; (iii) la sensibilisation des acteurs locaux et l'appui pour l'installation d'activités génératrices de revenus et d'emplois sur le littoral ; (iv) l'embellissement des espaces publics et la plantation d'espèces exotiques.

La formation de guides touristiques qualifiés, la vulgarisation de la biodiversité des Comores, les reportages dans les chaînes de radio et télévisions locales et internationales conforteront la préservation et l'amélioration de l'attractivité des Comores.

La promotion des Comores comme destination touristique de choix des îles vanille

La promotion du tourisme et de l'artisanat constitue à la fois un préalable et un accompagnement dans le cadre du développement du secteur tourisme. L'idée étant de promouvoir dans un premier temps le tourisme par rapport à l'existant afin de relancer le secteur. Par la suite, un programme de promotion pour le moyen terme sera mis en place dans le but de créer pour les Comores une image de destination d'exception disposant d'une offre de qualité. Le phasage de la promotion avec l'offre sera ainsi plus cohérent. Ainsi, deux composantes seront prises en compte : la promotion dans le court terme et la promotion dans le moyen terme. Un plan marketing quinquennal 2020-2024 sera élaboré en vue de l'atteinte du nombre de 100 000 touristes au départ. La promotion de court terme se base sur des activités ne nécessitant pas d'importants investissements. Les mobilisations des réseaux sociaux, d'artistes comoriens de renommée, de supports de communication télévisés tels les reportages seront exploitées. Des contacts directs avec des professionnels auront également lieu et à ce titre, l'Union des Comores participera à divers



salons dans la perspective d'une prospection.

La promotion de moyen terme sera matérialisée par l'ouverture d'une représentation touristique dans les ambassades et les consulats. Elle collaborera étroitement avec l'Office National du Tourisme et des agences de communication. Des actions de promotion et de commercialisation seront organisées au niveau national par des organisations publiques ou privées pour l'artisanat et le salon de l'artisanat comorien sera ouvert à l'international. Les ambassades seront ainsi mobilisées à travers des vitrines d'exposition en leur sein.

Des espaces d'exposition seront mises en place et les stands dans les différentes manifestations offriront des produits de l'artisanat comorien. Cependant, des efforts spécifiques seront menés afin d'améliorer la qualité des

produits en particulier dans les finitions et à ce titre, les membres des associations d'artisans devraient bénéficier de formations modulaires.

La construction d'un village artisanal permettra de mieux promouvoir l'artisanat et la gastronomie locale et inscrire dans la durée les actions menées.

La labellisation des produits devra être effectuée ainsi que le dépôt de brevet pour certains produits spécifiques afin d'éviter les copies ou toute exploitation sans autorisation.

Une gouvernance du secteur tourisme et artisanat en phase avec l'émergence

La mise en place d'un cadre favorable à l'impulsion du tourisme et de l'artisanat nécessite une bonne coordination entre tous les acteurs venant du public ou du privé : l'Etat, les Collectivités locales, le secteur privé, la population. La coordination, la gestion, la création et/ou la remise en fonction d'entité de formation, de financement et de coordination constitue une priorité. Parallèlement à ces activités de gouvernance, le volet formation sera structuré et un centre en charge de la formation aura à former aussi bien des cadres de haut niveau que des techniciens opérationnels. L'axe gouvernance comprend ainsi quatre programmes : les institutions publiques, les associations, la formation, et la stratégie de développement de l'artisanat.

Les institutions publiques occupent une place importante dans le développement du tourisme et parmi les dix fonctions touristiques, cinq relèvent du ressort de l'Etat : la planification, la coordination, la réglementation, la promotion des investissements et la formation. L'Administration en charge du tourisme



sera réorganisée et de nouvelles institutions seront créées et des ressources financières et humaines seront mobilisées pour leur fonctionnement et celui des directions régionales. Ainsi, en sus de l'Office National du Tourisme, les Comores mettront en place une Société d'aménagement et de développement touristique et d'un Crédit Hôtelier et Touristique. L'accompagnement du promoteur, de l'investissement à sa rentabilisation, sera assuré par la Société d'aménagement et de développement touristique alors que l'accompagnement financier des investisseurs sera de la responsabilité du Crédit hôtelier et Touristique. Les conditions de prêts seront adaptées à la taille des projets touristiques. Finalement, le conseil national du tourisme créé par décret présidentiel sera mis en place aux fins de supervision des activités des différentes institutions.

Les associations jouent le rôle d'interface entre le privé et l'Etat. Elles donnent leurs avis et conseil par rapport aux décisions de l'Etat relatives au tourisme. Leurs rôles en tant qu'organisme de proximité sont primordiaux : gestion de la salubrité, préservation des ressources touristiques, développement de produit et promotion de destination. Deux associations sont fonctionnelles : l'Association Comorienne du Tourisme regroupant les professionnels du tourisme et la Maison de l'Ecotourisme. Pour chaque île, la mise en place d'un Syndicat d'initiative devrait avoir lieu pour la coordination des acteurs locaux du tourisme.

La formation constitue la base d'acquisition de compétence nécessaire pour accompagner l'essor du secteur tourisme. Les besoins touchent tous les segments du secteur et selon leurs exigences : management, métiers de cuisine et de chambres,

agent de voyage, guide etc... Il est ainsi envisagé de créer un Centre National des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie doté d'antennes dans les Iles et d'un hôtel et des restaurants d'application. Dans l'immédiat, le Centre de Formation Touristique de Moroni devrait être réhabilité et restructuré ainsi que le Centre National de l'Artisanat Comorien.

L'élaboration d'une stratégie nationale de l'artisanat est impérative. Elle permet de mettre en exergue la politique volontariste de l'Etat pour relancer le secteur de l'artisanat à travers : (i) l'amélioration des revenus et des conditions de travail des artisans ; (ii) la mise en place d'un label national phare à court terme et sa déclinaison par filières clefs ou par métiers ; (iii) la création d'entreprises capables de pénétrer les canaux de distribution adaptés aux consommateurs ciblés, en favorisant la création d'acteurs de référence et en développant un tissu de PME structurées ; (iv) la mise à niveau du système existant (focus sur la formation par apprentissage, mise en place d'un système de certification des artisans) ; et (v) le développement de programmes de conception des produits. Mais la durabilité du tourisme et de l'artisanat doit être préservée

S1.3. Des investissements stratégiques pour un tourisme Emergent

Faire du tourisme et de l'artisanat un des socles de l'émergence des Comores exige des investissements considérables de la part de l'Etat et du secteur privé national et international.

Ces investissements doivent être structurés autour d'une approche stratégique bien définie et qui réponde à la vision définie par le PCE.



L'identification des zones à vocation touristique et la préservation de la durabilité des activités du secteur ont conduit à l'élaboration du plan d'aménagement et de développement touristique. La vocation dudit plan est de faciliter l'organisation, la préservation et la valorisation de l'espace touristique et de prendre en compte les besoins d'attraction et de sécurisation des investissements ainsi que l'intégration du tourisme dans l'économie comorienne.

Le catalogue d'investissement dans le secteur du tourisme visera à présenter les sites à vocation touristiques aux investisseurs nationaux et internationaux et à promouvoir l'investissement dans le tourisme, balnéaire, de découverte, de montagne et scientifique, tout en tenant compte de l'impact environnemental.

SOCLE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE BLEUE DES COMORES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

S2.1. Le milieu marin moteur de l'économie bleue

L'Union des Comores est constituée par quatre îles installées sur un socle marin commun à Madagascar. Sans Maoré, encore administrée par la France, les trois autres îles, Ngazidja, Ndzuwani et Mwali, disposent de 370km de zone littorale et d'abondantes ressources marines, halieutiques et minières dans une zone économique exclusive estimée à 160.000km².

Outre le fort potentiel que revêt le secteur de la pêche pour l'économie nationale, les activités portuaires représentent un autre atout majeur du pays pour son développement rapide. L'Union des Comores se trouve sur l'autoroute maritime reliant l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie et le Kenya et voit passer plus de 6.000 navires annuellement. Toutefois, le pays ne profite pas de ce flux maritime important. Pénalisée par un faible tirant d'eau et des infrastructures restreintes, l'activité portuaire de Moroni est restée en dessous de 14.000 EVP en 2016 (Source Port de Moroni).

Prévu pour devenir un hub régional de porte-conteneurs, mais pénalisé par sa petitesse et une jetée de 173m, le port de Mutsamudu n'a pas connu le développement escompté et a accueilli seulement 50.000 EVP en 2016 (Source Port de Mutsamudu) contre plus de 250.000 EVP/an pour Tamatave à Madagascar et plus de 320.000 EVP pour Port Louis à l'île Maurice et pour Le Port à La Réunion. Les coûts de transports élevés, dus aux opérations supplémentaires nécessitées par les capacités limitées des ports, réduisent encore davantage l'attractivité des deux ports.

Des défis importants à relever pour la valorisation de l'économie bleue

Des obstacles majeurs entravent la valorisation de l'économie bleue du pays. La fragilité de la sûreté et de la sécurité nationale constitue un obstacle de taille au développement du transport maritime. Les infrastructures des ports de Moroni et de Mutsamudu rendent nécessaires des opérations de transbordement risquées, augmentant les coûts des assurances qui sont répercutés sur les coûts de transports vers le pays. L'insuffisance de surveillance des côtes et eaux maritimes laisse le champ libre au trafic de tout genre, expose le trafic maritime à des risques réels de terrorisme ou de vol, et accentue les risques sécuritaires aussi bien dans le transport de marchandises que dans le transport de passagers. L'absence de normes, d'équipements et d'infrastructures de sécurité rend possible des liaisons peu sûres entre les îles et le départ d'exilés volontaires sur des embarcations de fortune. L'absence de laboratoire d'analyse et de certification au sein du port de Moroni exclut l'exportation des ressources halieutiques du pays.

Les secteurs de l'économie bleue sont aussi peu valorisés, faute de ressources humaines qualifiées. Hormis les agences de voyages, peu de services connexes touristiques, liés ou non à des activités maritimes ou aquatiques, sont offerts par l'industrie. Moins de 400 personnes sont employées dans les services connexes. Aucune filière de formation spécialisée n'est disponible pour former la jeunesse aux métiers de l'économie bleue. La non-adéquation entre les ressources humaines disponibles et les besoins du secteur, et l'absence de formation aux métiers de l'économie bleue, font que les projets d'investissement sont non viables faute de personnel qualifié. La pêche est une des rares activités dynamiques et inclusives. Mais, comme les autres secteurs, son développement

demeurera entravé par les capacités restreintes des infrastructures portuaires.

La dégradation des écosystèmes aquatiques et marins constitue une menace pour l'économie bleue. La hausse du niveau de la mer, l'érosion et l'extraction des agrégats aggravent la fragilité du littoral et des écosystèmes. Le rejet sur le littoral de déchets plastiques constitue une pression et un risque permanent pour les ressources halieutiques. L'absence d'études d'impact environnemental préalables aux investissements industriels constitue un risque environnemental supplémentaire.

L'absence de dispositifs législatifs et institutionnels appropriés complique le développement du secteur. Le comité intersectoriel chargé de la coordination et du suivi des actions relatives à l'économie bleue depuis 2016 n'a jamais été vraiment opérationnel et il a désormais cédé la place à un Comité National Economie Bleue. Aucun projet ou proposition de loi n'a été déposé à l'assemblée nationale sur l'Economie bleue. Le cadre législatif et réglementaire du secteur est caractérisé par des textes nationaux incomplets et des accords internationaux non ratifiés, non incorporés ou non appliqués, et des données dispersées. De plus, chaque secteur de l'économie bleue dispose de son propre dispositif. L'enchevêtrement entraîne des contradictions et incohérences dans les politiques. La non-prise en compte des spécificités des îles dilue davantage l'efficacité du dispositif.

Enfin, l'insuffisance de l'intégration du secteur dans le rapprochement régional et les partenariats limitent son développement. Bien que le pays soit actif au niveau de la COI et l'IOA, l'économie bleue demeure faiblement intégrée dans la coopération régionale, bilatérale et multilatérale avec les pays de la sous-région et du continent africain (SADC, COI, IOA). L'absence de

signature d'accords économiques spécifiques avec les pays riverains est un obstacle. Aussi, le PPP reste limité dans le domaine maritime.

D'énormes défis attendent le pays dans la valorisation de l'économie bleue. S'appuyant sur un positionnement géostratégique reconnu et des fondamentaux liés à la mer, les Comores veulent intégrer l'espace maritime et le milieu aquatique au sein d'une politique de développement socio-économique durable à long terme et mettre en synergie l'activité portuaire, le transport maritime, la pêche, le tourisme marin et le tourisme de croisière.



S2.2. Faire de l'économie bleue un des socles majeurs de l'émergence des Comores

La vision du Plan Comores Emergent est de développer, d'ici 2030, une économie bleue durable qui soutient une économie comorienne émergente, favorisant une amélioration du bien-être de la population à travers l'exploitation des ressources marines et maritimes dans son ensemble et la promotion des atouts liés à la mer.

La prise en compte des leviers d'accélération de la croissance économique dans la stratégie de développement de l'économie bleue avec une articulation aux ODD 8, 9 et 12 permettra d'obtenir une croissance capable d'éradiquer la pauvreté (ODD 1), d'éliminer la faim (ODD 2), de construire des villes durables (ODD 11), de lutter contre le changement climatique (ODD 13 et de préserver les ressources marines (ODD 14).

Les efforts d'accroissement et d'amélioration des infrastructures portuaires et de pêche contribueront à l'émergence de cette économie bleue. L'objectif du

PCE est de définir une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle permet de valoriser le potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance de l'océan indien dans lequel se situent les Comores. Deux catégories d'interventions sont ciblées pour l'émergence d'une économie bleue aux Comores :

- Mise en place d'une politique maritime intégrée à travers l'amélioration des connaissances et l'accès aux informations sur la mer, la gestion efficace et durable des activités en mer ;
- Approche ciblée d'activités spécifiques comme l'aquaculture, le tourisme côtier, les biotechnologies marines, l'énergie marine et l'exploitation minière des fonds marins, tout en protégeant l'environnement marin.

Les objectifs stratégiques du secteur sont de i) renforcer la sûreté et la sécurité nationales, ii) promouvoir

le développement des secteurs clés de l'économie bleue, avec la formation et la création d'emplois pour les jeunes, iii) développer une gestion durable des ressources halieutiques, protéger les écosystèmes côtiers, aquatiques, marins et gérer les déchets, et iv) adapter le cadre institutionnel et intégrer l'économie bleue dans la coopération et les accords économiques.

Le renforcement de la sûreté et de la sécurité maritime est le premier levier de développement de l'économie bleue

Le renforcement des moyens et des capacités des garde-côtes devra contribuer à sécuriser les eaux maritimes et le littoral des îles. Les forces de sécurité maritime devront sécuriser et contrôler les flux maritimes et être en mesure d'assurer des missions de sauvetage pour assurer la sûreté en mer.

La mise en place d'infrastructures portuaires adéquates pour le fret maritime et pour le transport des passagers devra contribuer à accroître le transport maritime des ports de Moroni et de Mutsamudu et permettre la mise en place de liaisons inter-îles structurées et sécurisées. A ce titre, ces deux ports seront réhabilités pour pouvoir accueillir un volume plus important dans des conditions plus sûres. Un port de transport passager sera construit dans les ports de Moroni, Mutsamudu et Boingoma pour accueillir des navires de transports passagers et développer le transport à vocation touristique. Une politique de sensibilisation et de formation sur les normes internationales de sécurité, des embarcations et des équipages sera menée pour garantir la sécurité autour des côtes et lutter contre les trafics maritimes. Enfin, un laboratoire de contrôle et de certification devra être mis en place au port pour permettre l'exportation des denrées alimentaires,

notamment des produits de la pêche.

La mise en place d'un laboratoire agréé permettant à la fois d'assurer une vigilance sanitaire sur les produits importés et d'accomplir les vérifications nécessaires de qualité pour la pêche destinée à l'exportation visera le développement des activités de pêche et le renforcement de la sûreté alimentaire de la population.

La promotion du développement de l'économie bleue

Les Comores entendent miser sur toutes les possibilités économiques océaniques et tirer parti de sa zone économique exclusive. La promotion du développement de l'économie bleue vise à mettre en place un tissu économique axé sur les activités marines et aquatiques qui crée des emplois pour la jeunesse, et à développer les ressources humaines nécessaires au secteur. Les interventions seront axées sur l'évaluation, la recherche, et le développement des potentielles utilisations des ressources marines disponibles pour les biotechnologies à destination de la pharmacie, de la génétique, de la chimie et de la cosmétique, la création d'un climat propice aux investissements, la diversification des activités maritimes, le soutien à la création de PME dans les secteurs de l'économie bleue et le développement de la formation professionnelle dans les métiers liés à l'économie bleue.

L'Etat initiera la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire attractif et favorable au développement des secteurs de l'économie bleue et accompagnera les investisseurs dans la modernisation du secteur. Une politique d'incitation fiscale devra soutenir le développement des activités océaniques et surtout la pêche.



de croisières, de plaisance, du tourisme maritime et des services connexes. Un aménagement spécifique devra être dévolu à la réception de paquebots de croisières. Le PCE, en cohérence avec la politique sectorielle, visera le développement de la pêche durable ; les activités de la société nationale de pêche devant s'inscrire dans ce cadre. L'action sectorielle recadrera et mettra en œuvre le code de conduite pour favoriser une pêche responsable, restaurer les stocks halieutiques, lutter contre la pêche INDNR et promouvoir les bonnes pratiques de production et la croissance durable. L'intervention devra promouvoir des chaînes de valeur efficaces et le développement de la transformation industrielle. Par ailleurs, à travers les collectivités décentralisées, le programme mettra en place des centres de pêche, comprenant matériels de pêche, réfrigérateurs, bateaux et autres équipements pour les PME, les coopératives et les pêcheurs.

Le programme appuiera le développement de l'aquaculture qui constitue une filière à potentiel pouvant palier à la réduction des ressources marines et fournir des produits pour l'exportation. L'organe central du secteur lancera les études d'identification de sites compatibles et accompagnera le développement de projets de création de bassins d'élevage.

L'exploration pétrolière et gazière sera soutenue pour miser sur le potentiel des fonds océaniques et développer les activités offshore.

Le gouvernement appuiera le développement du secteur et la mise en place de formations spécialisées aux métiers de la mer et aux métiers de transformation avec les universités et les centres de formation. La formation dans le domaine de la pêche et de la marine marchande serait un atout considérable pour la jeunesse et l'aiderait à s'intégrer dans des activités créatrices d'emploi.

L'intervention ciblera le développement du transport maritime de marchandises et de passagers, des activités portuaires, du tourisme maritime et d'activités connexes. Les ports primaires et secondaires dans les trois îles serviront de support au développement des activités. Un schéma de réaménagement du front de mer de Moroni et des villes côtières environnantes devra accompagner la mise en œuvre du schéma directeur portuaire. A ce titre, un projet de Moroni Waterfront sera construit pour pousser le développement des activités

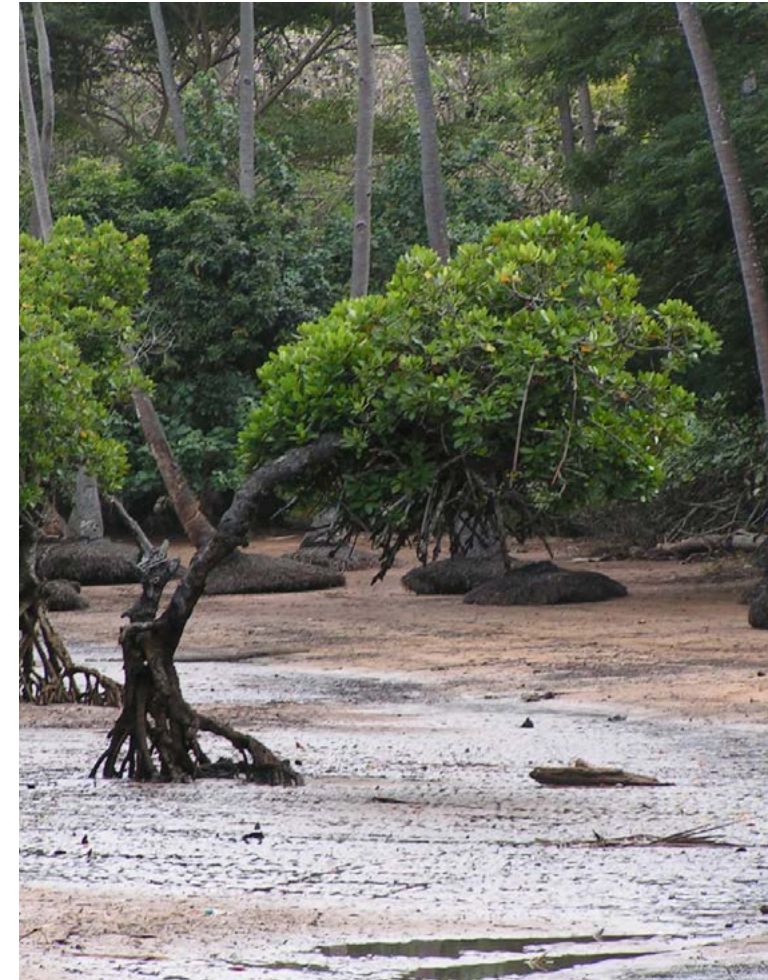
Enfin, des programmes de formation devront contribuer à l'amélioration des connaissances des ressources marines, des risques climatiques et de catastrophe pour appuyer les domaines de la pêche ou de l'économie bleue.

La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'écosystème

La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'écosystème serviront de levier pour une exploitation responsable des atouts marins, maritimes et aquatiques du pays.

La gestion durable des ressources naturelles vise la valorisation des services écosystémiques avec une conservation de la biodiversité. Le PCE comprendra la mise en place d'une gouvernance concertée et durable des écosystèmes au cœur de la pérennisation des ressources naturelles et la lutte contre la surexploitation des ressources côtières et marines. L'action de l'Etat sera axée sur la promotion des pratiques de pêches durables qui conservent la biodiversité en zones côtières, notamment l'écocertification de pêcheries, et l'encadrement des activités de la pêche afin de préserver la biodiversité marine et endiguer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR).

La protection des écosystèmes côtiers, aquatiques, marins, vise à empêcher la déperdition de ressources environnementales, notamment la perte de la biodiversité, et conserver la vitalité et la durabilité des ressources pour les générations futures. A cette fin, le PCE mise sur les initiatives de création d'aires protégées et de parcs nationaux marins, de mise en place de gestion conservatrice de l'écosystème marin et de lutte contre les pollutions marines. La gestion des déchets solides et des eaux usées fera l'objet de



programmes spécifiques en vue de la protection des écosystèmes côtiers, marins et aquatiques. Il inclura la sensibilisation de la population, la promotion de l'autosurveillance et, aux besoins, la mise en place de brigades de surveillance.

Enfin, un programme de gestion intégrée des zones côtières visera à recadrer et appliquer la réglementation sur l'extraction de matériaux et

l'interdiction de l'extraction sur le littoral, à mettre en place un programme de recherche sur les matériaux et les procédés de construction alternatifs, et à construire de petits aménagements (endiguements) favorisant la reconstitution des apports en sable littoral et en limon d'embouchures de cours d'eau dans les zones prioritaires d'intervention.

L'apprentissage à l'école de l'économie bleue et la sensibilisation des adultes devront appuyer la gestion des ressources naturelles et la protection de l'écosystème.

La mise en place d'un organe central de l'économie bleue

Pour relever le défi de l'économie bleue, un organe central aura la charge de l'opérationnalisation de ses différents segments. L'organe sera l'instigateur du développement de l'aquaculture, la diversification de la pêche, l'éclosion du tourisme marin et aquatique, et accompagnera le développement des ports et l'exploration offshore. Cet organe central vise spécifiquement l'adaptation du cadre institutionnel, législatif et réglementaire et l'intégration de l'économie bleue dans la coopération régionale et les accords économiques.

Un organe central opérationnel mandaté des pouvoirs publics sera mise en place pour regrouper les secteurs et acteurs aussi bien privés et publics que locaux et nationaux, inscrire les principes de l'économie bleue dans une stratégie nationale intégrée à long terme, impulser le développement du cadre législatif et réglementaire du secteur et coordonner la mise en œuvre du plan sectoriel pour développer l'économie grâce à l'économie bleue. Cet organe aura notamment la responsabilité d'harmoniser les textes réglementaires et juridiques et

de faciliter l'élaboration de politiques, l'investissement et l'innovation en faveur de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques et de la biodiversité marine.

Le PCE commande d'aménager le cadre réglementaire pour soutenir les approches visant à remettre en état les habitats côtiers vitaux, la biodiversité et les services écosystémiques (y compris capture du carbone, moyens de défense contre les tempêtes et les marées, tourisme, etc.). L'organe sera le partenaire privilégié des agences d'appui dédiées aux secteurs de la pêche, éco-tourisme etc. et soutiendra le développement de programmes de formation aux métiers du secteur.

L'Union des Comores devra tirer parti de son appartenance à de grands ensembles régionaux et intégrer la valorisation de l'économie bleue dans la dynamique de la coopération régionale. En cohérence avec le PCE, la politique sectorielle sera synchronisée avec la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (AIM), et en accord avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Agenda 2030 sur le développement durable.

Le pays devra concrétiser le renforcement de la coopération avec les ports de la région autour des thèmes de la croisière, de la formation, de la pêche, de la plaisance, du développement durable, de la sécurité et de la sûreté au sein des ports et exploiter l'appartenance à l'association des Iles vanilles dans ses campagnes de promotion du tourisme.

Enfin, l'organe devra mener des campagnes de communication dans l'ensemble du territoire pour sensibiliser et mobiliser les populations dans le

développement de pratiques de pêche durable et de tourisme écologique, la gestion participative des ressources naturelles et la protection des écosystèmes. La diffusion d'information de qualité est essentielle pour faciliter l'adhésion des populations et les changements de comportement que cela implique. Le développement

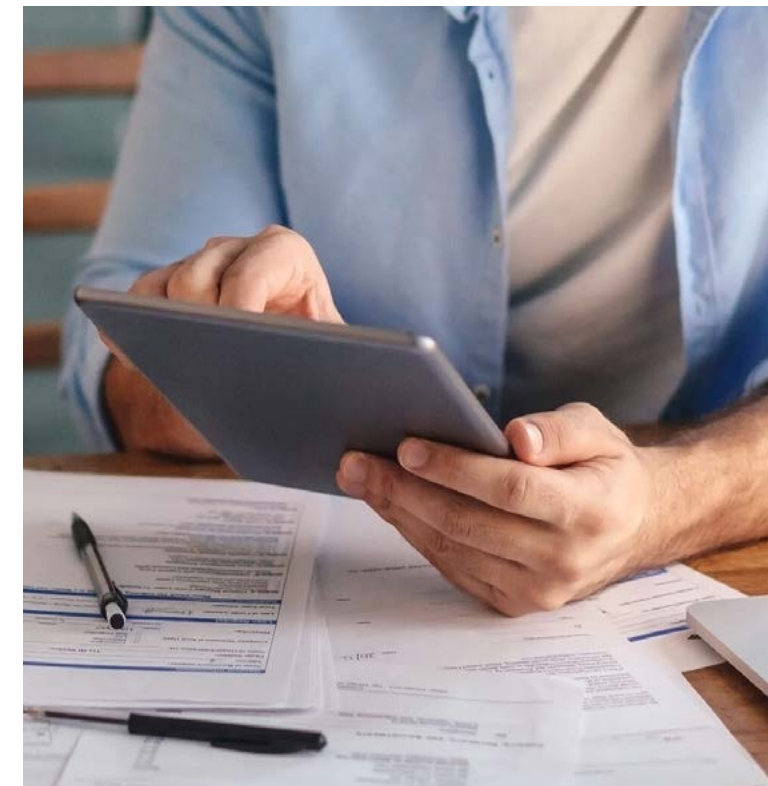
de programme éducatif portant sur l'Education Maritime dans le système d'enseignement et auprès du grand public permettrait l'émergence d'une prise de conscience nationale sur les enjeux de la préservation des ressources et de l'espace marin.

SOCLE 3 : LES COMORES, UN HUB DE SERVICES FINANCIERS ET LOGISTIQUES DANS L'OcéAN INDIEN

S3.1. Un secteur financier embryonnaire

Le secteur financier comorien, encore étriqué, n'est constitué que de quatre banques commerciales de petite taille, deux établissements financiers non-bancaires, deux sociétés d'assurance et deux réseaux mutualistes d'épargne et de crédit, offrant un nombre limité de produits et services financiers, souvent sous leurs formes basiques. Les crédits proposés par les banques commerciales sont principalement des crédits de consommation à court terme. Les crédits d'investissement et le marché de capitaux n'existent pas encore, bien que des réformes sont projetées pour la modernisation des instruments de politique monétaire ainsi que l'émission de bons du Trésor.

De même, la demande de services financiers est encore faible aux Comores, en raison du caractère encore fortement informel de l'économie. Selon la Banque Centrale des Comores, le taux de bancarisation (institution financières décentralisées incluses)¹ se situe à 22,6% en 2018, ce qui est supérieur à celui de Madagascar (18%) et de la Côte d'Ivoire (20%), mais



encore loin derrière celui de Maurice (90%). En somme, l'accès aux services financiers est encore faible aux Comores et le Gouvernement projette de renforcer ses efforts de promotion de l'inclusion financière, qui constitue l'un des facteurs de développement, tel que préconisé par l'ONU.

Les Comores font partie des pays de la zone franc. Grâce à l'ancrage aux règles rigoureuses de cette zone monétaire, la stabilité des prix est observée et l'inflation contenue à un taux moyen inférieur à 3% durant ces 10 dernières années.

Ainsi, les enjeux du secteur reposent sur la stabilité bancaire, la modernisation des systèmes et moyens de paiement, la diversification des instruments de couverture des risques, l'efficacité de l'intermédiation monétaire et la disponibilité de crédits pour le financement de l'économie.

Grâce à une série de mesures visant la modernisation du secteur, le "volume" du crédit au secteur privé n'a cessé d'augmenter, passant de 5,7% du PIB en 2007 à 16,6% du PIB en 2017 ; mais, celui-ci est encore modeste comparé à ceux des PEID ayant des caractéristiques similaires, notamment les Fiji où le chiffre est de 81,5% sur la même période, atteignant 90% en 2017. L'accès au crédit bancaire est encore fortement restreint, en raison des exigences des banques en matière de garanties ; celles-ci devant être principalement en biens immobiliers et de l'or. Aussi, les ressources des établissements de crédits sont essentiellement courtes et très liquides, accentuent le risque de transformation et contraignent les capacités de financement de l'investissement.

Dans ce contexte, l'Etat soutiendra les actions majeures suivantes :

- la création d'une institution financière de financement des investissements (Banque d'investissement) ;
- la création d'un fonds de garantie abondé par les bailleurs, capitalisé par institutions financières locales et le secteur privé ;
- la promotion d'un programme de développement du crédit-bail avec un appui financier, technique et fiscal aux institutions financières ;
- la promotion et le développement des produits d'assurance au sein des institutions financières.

Le secteur financier comorien est très peu tourné vers l'international. Contrairement à l'île Maurice, qui comptait, en 2017, pas moins de 967 fonds d'investissement, 450 structures de capital-risque, 23 banques internationales et plus de 20 000 sociétés offshores, qui ont élu domicile à Maurice. Au point qu'en 2017, le secteur des services financiers représentait à lui seul près de 50 % du PIB, contre 7 % pour le tourisme et 15 % pour l'industrie. Ainsi, les actifs sur l'île des entreprises du monde entier qui y sont établies, sont aujourd'hui évalués à plus de 630 milliards de dollars. L'enjeu pour les Comores est d'attirer un pourcentage de ce flux financier d'ici 2030. En effet, 5% de ce flux à une fiscalisation à 5% rapporterait en une année plus de quinze années de recettes fiscales actuelles. Vu les caractéristiques de l'économie comorienne, l'étroitesse du marché intérieur, le coût élevé du capital physique de production, etc., une économie de services financiers constitue une niche pertinente que beaucoup de petits pays insulaires ou même d'arrière-pensée comme le Luxembourg ont exploité.

S3.2. Une finance city pour devenir un hub financier entre l'Asie et l'Afrique

L'Union des Comores ambitionne donc de devenir à l'horizon 2030 un hub de services financiers au sein de l'Océan indien par la mise en place d'une zone financière spéciale, Moroni Finance Smart City, à la croisée de l'Asie qui dispose des financements et de l'Afrique qui sera le terrain des grands projets d'investissements de ce siècle.

Le développement de Moroni Finance Smart City (MFSC) fera l'objet d'une approche fast-track spéciale pour la mise en place des infrastructures dédiées, de la législation appropriée et de Comoros Economic Development Board comme institution spécialisée chargée de son développement.

Moroni Finance City visera l'attraction de fonds de placement et de pension, banques commerciales, d'affaires et d'investissements, et de sociétés offshores. Pour atteindre cet objectif majeur du Plan Comores Emergent, l'Etat compte mener trois actions complémentaires pour le développement de Moroni Finance City.

Une législation fiscale spéciale pour attirer la finance internationale

Une législation fiscale spécifique serait adoptée pour attirer les capitaux, notamment pour la domiciliation de société offshore, dont 80 % des activités sont réalisées à l'étranger. Cette législation permettra par exemple aux investisseurs de percevoir des revenus non pas en salaires, mais en dividendes qui bénéficieront de niveau de taxation attractive à seulement 5% par exemple, et une imposition sur les bénéfices avantageuse à 3 %, comme à l'île Maurice. En conformité avec la réglementation



internationale, des dispositions spécifiques seront mises en place pour la résidence fiscale aux Comores pour les entreprises, les particuliers et les hommes d'affaires.

Ces avantages liés à la « résidence fiscale » seront définis de sorte que les Comores ne soit pas considérée comme un paradis fiscal, mais un centre transparent qui collabore avec les autorités internationales pour combattre l'évasion fiscale. Aussi, Moroni Economic Development Board aura dans ses missions la conclusion d'accord de non double imposition avec tous les pays possibles.

Pour permettre à MFSC d'attirer des investisseurs provenant de tous les horizons, une réglementation au niveau des standards internationaux sera adoptée avec des textes spécifiques sur l'échange de valeurs et les services financiers. Le droit des affaires sera développé aux normes du droit international des affaires avec des juridictions spécialisées.

Un ensemble d'instruments financiers indispensables

¹ Ici, le taux de bancarisation fait référence au pourcentage de la population ayant accès au service bancaire, tous les établissements de crédit confondus.



pour la place financière internationale sera mis en place pour structurer un véritable marché financier avec des gestionnaires de fonds et de portefeuilles bien habilités.

Un marché typiquement intéressant pour les Comores, qui sera mis en place est le marché de l'or. Avec le Grand Mariage, une quantité inestimable d'or est thésaurisée par les ménages, avec les bijouteries comme principale possibilité de revente faute de marché secondaire. Le développement d'un marché secondaire pour l'or avec des produits financiers spécifiques permettrait de transformer cette épargne en moyen majeur de financement de l'économie.

La proximité avec Madagascar et l'Afrique du Sud, deux pays producteurs d'or, constitue certainement un atout non exploité jusqu'à présent.

En définitive, quelques leviers favoriseront ce développement et cette diversification du système

financier comorien: un cadre juridique et fiscal favorable à la diversification de l'offre financière (mobile banking, crédit-bail, épargne logement, épargne diaspora, fonds commun de placement, marché hypothécaire, bourse des valeurs mobilières, bourse des matières premières...), le relèvement du capital minimum des banques et assurances, la mise en place de mécanismes plus adaptés au financement des PME et start-ups et un net accroissement de l'épargne nationale.

Moroni Finance Smart City comme modèle de smart city pour la finance internationale

Moroni Finance Smart City sera conçue comme une zone d'activité et de résidence spéciale. L'ambition est de créer une place financière attractive pour une forte communauté de d'entreprises financières, de sièges régionaux de multinationales, de prestataires de services et de holdings.

MFSC offrira à ses membres une proposition de valeur attractive et un accompagnement « doing Business » de qualité visant à favoriser le déploiement de leurs activités en Afrique, dans tous l'océan indien, voire en Arabie et en Asie.

Prévue dans le Nord de l'île de Ngazidja, non loin de l'aéroport et du hub touristique haut de gamme de Mitsamihouli, Moroni Finance Smart City sera résolument durable et construite sous forme de « ville intelligente » associant Internet à la gestion des énergies, des transports, des déchets, etc.

Moroni Finance Smart City sera une cité haut de gamme avec une triple vocation professionnelle, résidentielle, et de loisirs. Sur plus de 150 hectares, seront construits un centre d'affaires high-tech pouvant abriter plus de 1000 sociétés dans des tours modernes, des centres commerciaux modernes des grandes enseignes internationales de la grande distribution, des espaces verts, des infrastructures culturelles, sociales et sportives et des établissements d'enseignement et de santé, avec un système de sécurité de haut niveau. L'objectif est de fournir toutes les facilités opérationnelles de l'informatique, aux nouvelles technologies, l'audit et, surtout, les différents services associés à la finance internationale avec une mixité fonctionnelle des bureaux, logements, commerces et équipements.

Six projets phares de Moroni Finance Smart City seront déclinés dans une première étape pour :

- La construction des cinq tours du centre d'affaires ;
- La construction de cinq résidences, composées de villas ;
- La construction d'un complexe hôtelier d'affaires et de loisirs de haute gamme ;
- La construction d'un complexe de loisirs et de détente (cinéma, salles de sports, restaurants, commerces, complexe de remise en forme, etc.)
- Un complexe de santé (clinique privée, maison de retraite, etc.).

Le gouvernement compte fixer le cadre institutionnel et donner les impulsions nécessaires pour attirer les investisseurs internationaux indispensables à la réalisation de cette ambition. L'Etat stratège aura pour rôle d'encadrer et de coordonner cette révolution urbaine, avec notamment Comoros Economic Development Board, entre autres.

De plus, l'Etat prendra les dispositions pour la viabilisation de la zone choisie, avec le renforcement des voies d'accès, la mise à disposition de l'énergie, de l'eau et l'internet à haut débit, etc.

L'Etat a aussi prévu des incitations administratives et fiscales, conformément au code des investissements. Parmi ces avantages, la suppression de la taxe douanière pour tous les matériaux importés pour les travaux ; la suspension de l'impôt sur les sociétés pour les dix premières années du projet ; l'octroi de la résidence permanente pour tout investisseur professionnel qui participe à hauteur de 5 millions de dollars à la smart city ; et l'octroi du statut de résident fiscal pour tout particulier étranger qui décide d'investir au moins 150 000 dollars dans une villa.

Un espace spécial pour la finance islamique

En plus de ses atouts géopolitiques, l'Union des Comores offre d'importants avantages comparatifs en matière de financement islamique. Pays avec une population à 100% musulmane, membre de la ligue arabe et qui entretient des liens étroits avec plusieurs pays arabes, notamment du golfe, il est parfaitement éligible pour développer une place de finance islamique majeur autour de l'océan indien.

Moroni Finance Smart City dédiera une place spéciale à la finance islamique et qui sera soutenue une législation et une politique de promotion et de diversification des instruments de financement islamique.

S3.3. Un capital humain adapté aux besoins d'un hub financier international

L'enjeu fondamental est de développer le capital humain national capable de soutenir cette ambition. Aussi, le gouvernement comorien mettra en place une stratégie spécifique en concertation avec les professionnels et l'Université des Comores dédiée au développement d'offre de formation professionnelle adaptés aux besoins de ces investissements d'envergures et novateurs. La formation des jeunes aux métiers de la banque et de la finance sera promue.

Un capital humain spécifique pour la smart city en NTIC

Ainsi, le développement de la smart city devra capitaliser sur la croissance du secteur des télécommunications et le raccordement du pays au réseau de fibre optique mondial donnant un accès à l'internet à haut et très haut débit. L'Union des Comores ambitionne donc d'investir dans les activités de forte valeur ajoutée s'appuyant sur les NTIC. Ces investissements devraient permettre au pays de se positionner sur la sous-traitance de services par des entreprises multinationales dans le cadre de l'externalisation des processus d'affaires (EPA) et donc de gérer des missions de front office et dans une limite restreinte certaines opérations de back office, telles que des opérations simplifiées de gestion des ressources humaines et d'entrée des données.

Pour ce faire, seront exploités les atouts pouvant constituer un avantage comparatif pour le développement d'une filière d'externalisation des processus d'affaires très attractive sur le territoire, à savoir i) un nombre important de jeunes diplômés possédant le niveau BAC+2 et maîtrisant parfaitement le français, et de plus en plus l'arabe, ce qui permettra d'envisager deux grandes aires culturelles - francophone et arabophone - pouvant être couvertes par des EPA à partir des Comores ; ii) une

offre de l'Institut Universitaire de Technologie de Moroni d'un diplôme en sciences de l'informatique qui formera plus de cent étudiants par an.

Les conditions préalables pour la mise en place de cette filière EPA concernent : i) la préparation d'une stratégie claire assortie d'objectifs et de moyens spécifiques incluant aussi bien le secteur public que le privé ; ii) la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique appropriés pour les TIC et les EPA ; iii) l'ajustement des programmes des institutions d'enseignement, l'équipement des instituts spécialisés et départements concernés des universités et la formation des enseignants afin de mieux répondre aux besoins de formations spécifiques ; iv) la mise en place d'une structure d'accueil.

Une formation spécifique dédiée aux services financiers et activités connexes

Moroni Finance Smart City exige de disposer d'une main d'œuvre qualifiée de haut niveau dans différents domaines comprenant les finances, la comptabilité, la gestion, la fiscalité, le droit des affaires, l'audit, le conseil stratégique et tous les métiers de la banque et des assurances, notamment pour le développement des institutions financières spécialisées, pour les entreprises offshores, etc.

Aussi, un programme spécifique de développement de ses compétences spécialisées sur dix ans sera mis en place en mobilisant l'expertise de la diaspora comorienne. Ce programme vise la mise en place de cursus de haut niveau pour former cette élite des affaires indispensable au développement d'une place financière internationale.

SOCLE 4 : UNE AGRICULTURE MODERNISÉE ET DURABLE POUR L'ÉMERGENCE

Le secteur agricole reste encore l'épine dorsale de l'économie comorienne. Il emploie 57% de la population active et fournit environ 90% des revenus d'exportation à partir d'une gamme très limitée de produits de rente (vanille, girofle, huiles essentielles d'ylang-ylang) subissant de plein fouet les fluctuations du marché. Malgré un potentiel agricole et des conditions agro-climatiques relativement favorables, la production locale ne couvre que 45% environ des besoins alimentaires du pays, alors que ces besoins augmentent de 4% par an. Les importations de produits alimentaires représentent 31% du total des importations pour un montant de 70 millions de dollars américains.

Cette situation est imputable à (i) la faible surface agricole utile (moins de 100 000ha), (ii) l'absence totale de mécanisation du travail du sol, limitant ainsi les surfaces exploitées, (iii) l'enclavement des zones de production, (iv) les difficultés d'accès aux semences et autres intrants agricoles (système de crédit inadapté), (v) l'insuffisance d'infrastructures d'irrigation pour la production en contre-saison, (vi) la faiblesse des systèmes de vulgarisation agricole et de recherche appliquée et, (vii) le vieillissement de la population agricole, sont autant de contraintes qui limitent la possibilité d'intensification de la production agricole.

A ces contraintes structurelles, s'ajoutent les effets déjà visibles des changements climatiques tels que les sécheresses prolongées (80% d'années sèches contre 20% d'années humides, de 1991-2000), la diminution globale des précipitations de 30% ces dernières années, l'augmentation de la moyenne annuelle des températures de 0,9 °C, depuis 1960, et le décalage des saisons,



ainsi que d'autres problématiques environnementales (dégradation accélérée des sols, baisse de fertilité, décalage des saisons, apparition de nouveaux ennemis des cultures...) et la déforestation pour la distillation des fleurs d'ylang-ylang et la recherche de nouvelles terres agricoles qui aggrave d'une part, l'érosion et la dégradation des sols, et contribue à la diminution des ressources en eau, d'autre part.

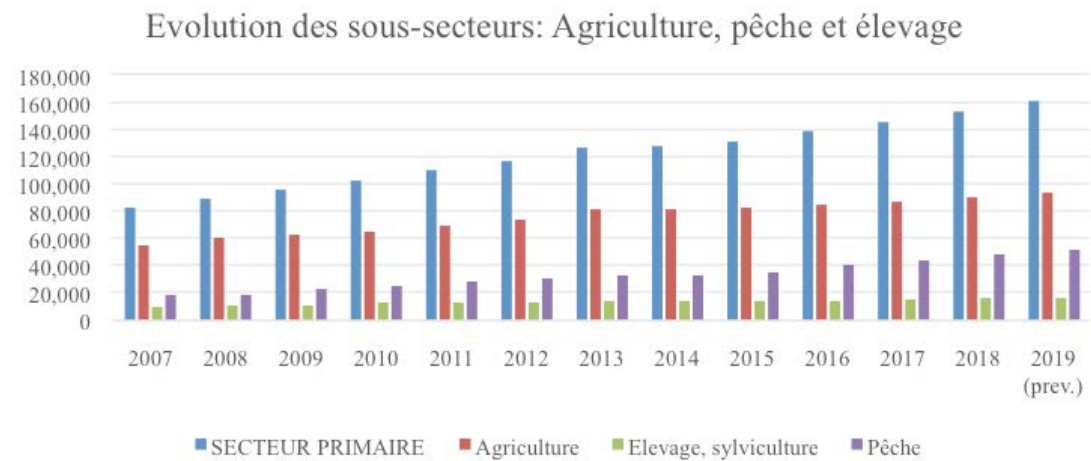
L'agriculture est également soumise à la sévérité des extrêmes climatiques comme le cyclone KENNETH qui s'est abattu dans l'archipel, en avril 2019 et qui a occasionné des pertes agricoles évaluées à 60% pour les cultures vivrières et 30% pour les cultures de rente. A ces contraintes, s'ajoute la modestie des moyens de l'Etat pour assurer le fonctionnement régulier et satisfaisant des services agricoles

S4.1. Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire

L'économie des Comores reste encore dépendante du secteur primaire, particulièrement du sous-secteur de l'agriculture, bien que sa part dans la production intérieure brute (PIB) représente en moyenne 20% du

PIB selon le SCN 93. La croissance annuelle du sous-secteur Agriculture est passée de 9% en 2013 à 4% en 2019.

Graphique 1 : Evolution du secteur primaire



La production agricole, à petite échelle, est fortement orientée vers les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation (bananes, manioc, patates douces, tarot, pommes de terre, maïs) et des cultures de rentes (vanille, ylang-ylang, girofle) essentiellement pour l'exportation.

La production des cultures de rente a continué à baisser ces dernières années. Cette baisse est notamment expliquée par des facteurs exogènes tels que les incendies, les catastrophes naturelles et les variations des prix sur les marchés internationaux. Les techniques de production demeurent encore peu

intensives en capital, avec essentiellement du travail manuel et très peu d'utilisation d'intrants améliorés. La maîtrise de l'eau à petite échelle à des fins de production est quasi inexistante, aussi, les rendements agricoles demeurent faibles et ne permettent pas de satisfaire la demande intérieure, entraînant l'accroissement des prix et des importations des biens alimentaires.

Des défis majeurs pour développer une agriculture satisfaisant la sécurité alimentaire

L'agriculture comorienne est contrainte par la faiblesse des infrastructures en milieu rural, y compris de

structures de stockage, la faiblesse des moyens d'encadrement technique, les chocs climatiques, les mécanismes de financement inappropriés, les pressions foncières, et l'inexistence d'un marché organisé.

De même, la gouvernance très administrée du secteur ne permet pas aux agriculteurs d'avoir accès aux intrants à des conditions concurrentielles. En dépit de ces contraintes, le pays présente un potentiel agricole qui se caractérise par, des terres fertiles et exploitables, un environnement agro écologique diversifié et hétérogène, un capital humain jeune susceptible d'être formé et renforcé, des marchés de niches (vanille, ylang Lang et girofle), un avantage comparatif au niveau régional dans la production des produits cosmétiques, des plantes médicinales et les fruits.

Un système agricole durable et compétitif pour un Comores Emergent

La vision du Plan Comores Emergent est de promouvoir un système agricole compétitif et durable, intégrant la résilience des communautés rurales et qui s'appuie sur des unités de transformation des produits agricoles suivant les chaînes de valeur. Tenir compte d'une gestion durable des ressources naturelles et créer un environnement favorable au développement des petites exploitations agricoles avec des emplois décentés et de soutien d'institutions fortes permettra à l'agriculture d'assurer la sécurité alimentaire de la population.

Le Gouvernement Comorien affiche une volonté particulière d'atteindre d'ici 2030 les performances assignées à l'agriculture, qui vont se manifester également par d'importantes mesures de soutien interne aux filières agricoles d'une part et d'autre part, par la promotion des financements orientés vers le secteur de l'agriculture.



Tableau 1 : Le lien avec les ODD : les cibles priorisées par les Comores pour le secteur

2.1	2.1.1a	Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.1b	Prévalence de la pauvreté alimentaire
	2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire
	2.4.1a	Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable
	2.4.1b	Proportion des systèmes culturaux arborés en % du domaine agricole utilisé
	2.4.1c	Nombre de politiques promouvant l'adaptation au changement climatique, l'agroécologie, la gestion durable des ressources en eau et en sol
	2.5.1	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme
	2.5.2a	Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu
	2.5.2b	Proportion de races locales classées comme étant en danger d'extinction. Au Total, groupe d'âge. Total de sexe. Total de la location
	2.5.2c	Proportion de races locales classées comme étant non à risque d'extinction. Au Total, groupe d'âge. Total de sexe. Total de la location
	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe
	14.4.1a	Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable
	14.4.1b	Nombre d'espèces de poissons menacés
	14.7.1a	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables
	14.7.1b	Production de la pêche de capture



A travers le Plan Comores Emergent, le pays s'engage à relever les défis majeurs que constituent la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des ménages des producteurs, sur la base d'un développement agricole durable en s'appuyant sur plusieurs objectifs spécifiques.

Renforcer, structurer et améliorer le cadre de la gouvernance du secteur

Le pilotage du secteur doit être assurée par une structure spécialisée afin de s'assurer de la mise en œuvre des plans et programmes visant le secteur.

Cette structure veillera à l'application des textes et lois et aura comme mission principale d'accompagner tous les intervenants et de favoriser un cadre propice à l'entrepreneuriat agricole privé moderne aux Comores. Des sites à fort potentiel de production seront identifiés et bénéficieront de l'appui des pouvoirs publics, en termes d'aménagement, de facilitation d'accès et de promotion. Les investisseurs privés dans ces sites seront accompagnés par les pouvoirs publics notamment en matière de formation en vue de rendre viable, rentable, respectueuse de l'environnement et résiliente au changement climatique, les activités agricoles qui seront développés dans ces sites.



des ruraux des techniques et technologies adéquates et pertinentes à moindre coût permettant la maximalisation des productions agricoles en quantité et en qualité. Enfin, le programme de formation visera à doter les agents et les producteurs des connaissances et outils nécessaires et adaptés leur permettant d'être à la hauteur des défis qui se posent à l'agriculture, notamment ceux liés aux changements climatiques.

Diversifier et Intensifier durablement la production agricole et Promouvoir les cultures d'exportation

Dans un objectif de réduire le déficit de la balance commerciale et d'assurer la sécurité alimentaire en donnant accès à tous à un aliment sain et disponible à prix équitable, le pays compte multiplier les efforts dans la production des biens demandés par la consommation locale, tout en se basant sur les cultures à forte demande. Cet engagement sera accompagné par des mesures de protection de l'environnement (les plantes, les sols et les espèces), de durabilité des cultures, de maîtrise de l'eau, d'utilisation des techniques modernes et le recours à une expertise confirmée.

Les différentes actions envisager comprennent :

- Le renforcement des dispositifs d'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- L'amélioration et le renforcement du système de commercialisation des produits agricoles ;
- La mise en place d'un programme d'appui à l'accès aux intrants agricoles ;
- Le développement des cultures à fortes valeurs ajoutées ;
- La création d'un centre d'information et d'orientation pour une large information sur les activités agricoles ;
- La mise en place d'un programme de restauration des sols dégradés et de développement de l'agroforesterie pour le maintien durable de la fertilité des sols.

Des campagnes de promotion soutenu par les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les institutions de financement seront lancées en vue de mettre en valeur la qualité et la diversité de la production agricole nationale.

Toutes les structures d'appui à la production (vulgarisation, recherche et formation des agriculteurs) qui ont un rôle important à jouer dans l'amélioration de la production agricole en quantité et en qualité seront mise en place et verront leurs capacités renforcées pour assurer une meilleure couverture et encadrement des opérateurs.

D'une année sur l'autre, le déficit de la balance des paiements des Comores s'accroît en dépit des concours de la diaspora. Les exportations de vanille, d'Ylang et de girofle, seuls produits que le pays exporte, restent très faibles pour améliorer le ratio de couverture des importations par des exportations (12,5% en 2010 ; 18,8% en 2017).

Pour les structures chargées de la recherche, l'Etat se donne comme mission de mettre à la disposition

Des filières spécifiques pour une agriculture diversifiée contribuant à l'émergence des Comores

Les produits agricoles (manioc, bananes, taros, ignames) : la consommation de ces différents produits augmente régulièrement et l'offre locale est loin de répondre à la demande. Le déficit est comblé par les importations qui sont devenues aujourd'hui beaucoup plus importantes que l'offre locale.

L'objectif du PCE est d'augmenter durablement la production locale de ces différents produits, réduire significativement les importations de ces produits (-85%) d'ici 2030, substituer au moins 15% des importations de riz, augmenter les emplois agricoles d'ici 2030 et surtout de mettre en place l'entrepreneuriat local visant l'exploitation des chaînes de valeurs.

La filière fruits et légumes : intensifier la production de fruits et légumes d'ici 2030 afin de gagner des parts de marché dans la demande régionale et initier des actions de transformation et de conservation de ces différents fruits et légumes.

Le PCE envisage, d'une part, d'augmenter les rendements, aussi bien au niveau de la filière fruits que de la filière légumes, et d'autre part, compte réorganiser le secteur dans le cadre de la transformation de ces produits, au profit des ménages et du marché national pour des raisons de sécurité alimentaire.

Les produits médicinales et rares : l'Union des Comores bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle riche et variée, composée d'épices et d'espèces forestières rares, ayant une forte valeur sur le marché mondial. Elles sont destinées aussi bien aux produits alimentaires, aux cosmétiques qu'aux produits pharmaceutiques : vanille, girofle, ylang Lang, poivre, gingembre, curcuma, moringa, coco, café, cannelle, huiles essentielles. Le PCE compte

augmenter de plus 10% la part de ces produits dans le PIB et surtout de préserver et de valoriser au mieux ce patrimoine naturel, en l'insérant dans les chaînes de valeur mondiales. Selon les études au niveau régional, le pays détient des avantages comparatifs dans la production de ces produits. L'ambition est d'améliorer significativement la valeur des exportations du pays à travers ces produits. A ce propos, le Gouvernement compte passer des 3 produits d'exportation actuels à 10 d'ici 2030.

L'amélioration de la qualité des produits, la diffusion de pratiques de récolte durables et la création de « labels d'origine » seront également essentielles pour répondre aux besoins des consommateurs, accroître le potentiel de négociation des agriculteurs face aux acheteurs et préserver la ressource. Une connaissance renforcée sur ces produits à travers la recherche et le développement (R&D) et des législations adéquates (foncier, fiscalité, impact environnemental) seront également nécessaires.

La vanille : Elle fait partie des trois produits de rente du pays. La production est passé de plus de 100 tonnes par an à l'indépendance à moins de 30 tonnes maintenant. Le processus de production de la vanille est entièrement manuel (de la préparation du sol pour la plantation jusqu'au séchage et affinage des gousses de vanille) et non sécurisé. Cette culture mobilise une forte main d'œuvre non qualifiée dont l'âge moyen est de 54 ans. Le PCE propose d'accroître la production en améliorant aussi significativement la qualité, dans une démarche de chaînes des valeurs.

L'Ylang ylang : Le pays est le premier producteur et exportateur des huiles essentielles d'ylang ylang avec, en moyenne, 32,4 tonnes par an. Le PCE compte augmenter durablement la part des Comores dans le marché mondial, tout en préservant l'environnement



par des programmes de reboisement et d'utilisation de sources énergétiques autre le bois dont la part doit être réduite de 60% d'ici 2030.

Le girofle : Première source de recettes d'exportation, la production de girofle est d'environ 2 843 tonnes (BCC 2017) en moyenne par. Ce secteur est faiblement structuré. L'ambition du Plan Comores Emergents est de développer durablement la production et de positionner le pays dans la liste des grands producteurs en mettant en place une filière girofle intégrée, respectueuse des normes internationales de qualité et de traçabilité, dans le cadre d'un partenariat étroit entre le secteur privé et le secteur public.

Le litchi : Il est actuellement consommé à l'état brut dans le pays et aucun mécanisme de conservation et de transformation en produits dérivés n'est mis en place. Pourtant la demande mondiale de ce produit est croissante. L'Europe importe plus de 20 000 tonnes de litchis venant de Madagascar. L'objectif du PCE est d'intégrer le litchi dans les produits d'exportation du pays d'ici 2030 et notamment de positionner le pays

parmi les grands fournisseurs de litchis pour les pays arabes du golfe.

Développer et mettre en place des mécanismes durables et accessibles pour le financement du secteur

Pour relancer le secteur, l'Etat envisage de créer un environnement favorable à l'accès au crédit des acteurs du secteur.

Des réformes seront engagées et une culture de dialogue sera développée afin de renforcer la confiance des institutions financières envers les acteurs du secteur.

Il est notamment envisagé de mettre en place une ligne budgétaire consacrée à appuyer financièrement les acteurs et surtout de promouvoir de nouveaux instruments comme le crédit-bail, la finance islamique, un fonds d'appui aux femmes et aux jeunes.

Les actions envisagées concernent :

- La mise en place d'un fonds d'appui au secteur d'agriculture ;
 - Le renforcement du cadre réglementaire de financement du secteur ;
 - L'augmentation significative du montant alloué au secteur dans les dépenses d'investissements du budget national ;
 - La promotion du partenariat dans le cadre des investissements publics et privés agricoles.
- Pour promouvoir le financement domestique, l'Etat compte mettre en place en collaboration avec le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et le système bancaire, divers mécanismes de financement durables, notamment :

- La création d'un Fonds National de Développement Agricole ou une banque agricole qui aura comme principales missions de (i) financer les programmes et projets agricoles, (ii) d'encourager de former et encadrer les acteurs dans l'innovation technologique à travers une approche chaîne de valeur agricole, (iii) d'apporter un appui institutionnel aux Organisations de producteurs, filières et interprofessions (structuration, gouvernance et services aux membres) ;
- Financer la création d'un fonds national la recherche agricole, qui aura comme mission principale de financer la recherche et développement dans le secteur agricole.

Promouvoir l'industrialisation du secteur en tenant compte de la durabilité

La production agricole reste artisanale et sert essentiellement à la consommation finale des ménages. Cela réduit les possibilités de développement de chaînes de valeur et d'amélioration des revenus qu'offre l'agriculture. Aussi, le Gouvernement compte moderniser le secteur à travers la promotion d'une industrie agro-alimentaire recourant à des technologies adaptées et accessibles à la population cible.

Ces initiatives vont à la fois promouvoir l'entrepreneuriat rural en donnant plus d'accès aux femmes et aux jeunes à des emplois décentés et surtout vont réduire l'insécurité alimentaire dans le pays.

Développer les infrastructures favorables à l'épanouissement du secteur

Des infrastructures de qualité sont parmi les conditions critiques pour l'ensemble des secteurs en vue de l'émergence du pays. Le secteur agricole ne fait pas exception à cette donne. Développer les infrastructures

ici suppose l'aménagement des zones à fort potentiel de production, la construction d'usines de transformation, l'aménagement des routes et des pistes pour faciliter l'accès aux zones de production, et surtout des infrastructures de liaison intra et inter-iles.

En outre, les actions de l'Etat viseront à :

- Doter les producteurs des structures de stockage idoines ;
- Doter le pays d'un laboratoire d'analyse qualité suivant les normes SPS ;
- Développer des zones franches tout en intégrant les innovations ;
- Mettre en place systèmes d'assurance contre les risques de catastrophe naturelle ;
- Structurer les circuits de commercialisation des produits agricoles ;
- Développer la recherche agricole adaptative ;
- Favoriser la création d'usine agroalimentaire.



S4.2. Un secteur d'élevage prometteur d'une croissance économique durable et inclusive

Le sous-secteur de l'élevage représente 11% de la valeur ajoutée du secteur primaire et, loin derrière l'agriculture (49%), et la pêche (31%). L'élevage reste encore largement artisanal avec une productivité très faible et un volume de production largement insuffisant pour couvrir la demande des ménages dans le domaine.

Aujourd'hui, 80% des produits d'origines animales consommés en Union des Comores sont importés avec les implications négatives que cela suppose sur la balance commerciale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

Bien que retenu comme secteur prioritaire dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D), les différentes actions menées n'ont pas permis de répondre aux exigences socio-économiques et nutritionnelles du pays. Les contraintes qui entravent le développement du sous-secteur d'élevage sont relatives, entre autres à : (i) un faible niveau de production des races locales ; (ii) l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage ; (iii) un manque de financement (public et privé) durable et accessible aux éleveurs ; (iv) la persistance des maladies animales dues à la faible couverture sanitaire et vaccinale et enfin, (v) l'insuffisance d'infrastructures pastorales et connexes (routes, transports des bêtes, usines de fabrication des intrants, etc.).

Faire de l'élevage un sous-secteur clé de l'agriculture comorienne

Le pays veut accélérer significativement le développement des filières clés de l'élevage en favorisant l'entrepreneuriat local et en intégrant la résilience des ménages ruraux. Aussi, le PCE s'appuie sur les objectifs suivants : (i) création d'un environnement favorable au développement du secteur ; (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et (iii) renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale en intégrant les chaînes de valeurs.

Créer les infrastructures adéquates au développement durable du secteur et renforcer la sécurité et la mobilité du bétail

Le Gouvernement comorien entend mettre à la disposition du secteur les infrastructures adéquates et créer les conditions d'une exploitation durable des ressources pastorales en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre : (i) construction et aménagements des infrastructures modernes durables ; (ii) élaborer l'ensemble des documents relatifs aux conditions de sécurité et de mobilité du bétail et mettre en place toutes les structures concernées. Structurer les filières et intensifier durablement la production animale
L'intensification durable de la production animale passera par (i) la vulgarisation des espèces à cycles court ; (ii) l'amélioration des gènes des races locales ; (iii) la facilitation des conditions d'accès à une bonne alimentation animale ; (iv) une organisation formelle des professionnels du secteur ; (v) la promotion de la

transformation et enfin (vi) la valorisation des produits locaux à des fins de commercialisation locale et régionale.

Créer un environnement favorable au développement des filières bétail, viande et lait

Le gouvernement va promouvoir, à la fois, les investissements domestiques (publics et privés) et

extérieurs (IDE) dans les filières animales. Le PCE encourage le renforcement et la promotion des structures existantes (CAPE, CRDE...etc.), mais aussi la création de nouvelles structures et outils tels que (i) un centre d'enseignement supérieur en science et médecine vétérinaires, (ii) des laboratoires spécifiques et (iii) des assurances pour les animaux en cas de catastrophe naturelle et d'épidémies.



S4.3. La pêche, un des atouts majeurs pour l'émergence des Comores



Le sous-secteur de l'élevage représente 11% de la valeur ajoutée du secteur primaire et, loin derrière l'agriculture (49%), et la pêche (31%). L'élevage reste encore largement artisanal avec une productivité très faible et un volume de production largement insuffisant pour couvrir la demande des ménages dans le domaine. Aujourd'hui, 80% des produits d'origines animales consommés en Union des Comores sont importés avec les implications négatives que cela suppose sur la balance commerciale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

Bien que retenu comme secteur prioritaire dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D), les différentes actions menées n'ont pas permis de répondre aux exigences socio-économiques et nutritionnelles du pays. Les contraintes qui entravent le développement du sous-secteur d'élevage sont relatives, entre autres à : (i) un faible niveau de production des races locales ; (ii)

l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage ; (iii) un manque de financement (public et privé) durable et accessible aux éleveurs ; (iv) la persistance des maladies animales dues à la faible couverture sanitaire et vaccinale et enfin, (v) l'insuffisance d'infrastructures pastorales et connexes (routes, transports des bêtes, usines de fabrication des intrants, etc.).

Faire de l'élevage un sous-secteur clé de l'agriculture comorienne

Le pays veut accélérer significativement le développement des filières clés de l'élevage en favorisant l'entrepreneuriat local et en intégrant la résilience des ménages ruraux. Aussi, le PCE s'appuie sur les objectifs suivants : (i) création d'un environnement favorable au développement du secteur ; (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et (iii) renforcement

des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale en intégrant les chaînes de valeurs.

Créer les infrastructures adéquates au développement durable du secteur et renforcer la sécurité et la mobilité du bétail

Le Gouvernement comorien entend mettre à la disposition du secteur les infrastructures adéquates et créer les conditions d'une exploitation durable des ressources pastorales en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre : (i) construction et aménagements des infrastructures modernes durables ; (ii) élaborer l'ensemble des documents relatifs aux conditions de sécurité et de mobilité du bétail et mettre en place toutes les structures concernées.

Structurer les filières et intensifier durablement la production animale

L'intensification durable de la production animale passera par (i) la vulgarisation des espèces à cycles court ; (ii) l'amélioration des gènes des races locales ; (iii) la facilitation des conditions d'accès à une bonne alimentation animale ; (iv) une organisation formelle des professionnels du secteur ; (v) la promotion de la transformation et enfin (vi) la valorisation des produits locaux à des fins de commercialisation locale et régionale.

Créer un environnement favorable au développement des filières bétail, viande et lait

Le gouvernement va promouvoir, à la fois, les investissements domestiques (publics et privés) et extérieurs (IDE) dans les filières animales. Le PCE encourage le renforcement et la promotion des

structures existantes (CAPE, CRDE...etc.), mais aussi la création de nouvelles structures et outils tels que (i) un centre d'enseignement supérieur en science et médecine vétérinaires, (ii) des laboratoires spécifiques et (iii) des assurances pour les animaux en cas de catastrophe naturelle et d'épidémies.



S4.2. Un secteur d'élevage prometteur d'une croissance économique durable et inclusive

L'Union des Comores dispose d'un immense potentiel dans le secteur de la pêche avec 427 km de côte et d'importantes ressources halieutiques sous exploitées (ressources en thons et gros pélagiques). Les Comores font partie des 20 îles ou archipels caractérisés par leur diversité endémique et sont classées « zone de hotspots » parmi les six grandes régions du monde.

Malgré l'abondance de la ressource, l'Union des Comores peine à faire de la pêche un levier pour le développement de son économie. Sa part dans la création de richesse nationale est estimée à 6,7%.

Les infrastructures actuelles dans le secteur de la pêche sont insuffisantes et inadaptées et la gouvernance du secteur de la pêche reste déficiente. Les acteurs continuent à utiliser des méthodes artisanales et des instruments et moyens parfois nocifs pour la durabilité de la ressource. Jusqu'à présent, le pays n'a aucun port de pêche, ni un marché local bien structuré, la conservation et le stockage des produits de la mer sont faits de manière individuelle sans respect des normes sanitaires requises.

La pêche comme un des piliers de l'émergence des Comores

La vision du pays est de « faire de la pêche, un secteur porteur de croissance inclusive, contribuant durablement à la réduction de la pauvreté ». Cette vision du secteur s'inscrit dans l'ambition des Comores de faire de l'économie bleue un des moteurs du développement économique et social du pays.



Les objectifs sectoriels retenus permettront au secteur de la pêche d'apporter une contribution importante non seulement à la transformation structurelle de l'économie mais également de réduire la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle. Cela passe par une gestion durable de la rente halieutique et un développement accéléré de la pêche et de la production aquacole à travers, notamment :

- Le renforcement de la gouvernance sectorielle ;
- La construction et la réhabilitation des infrastructures sectorielles ;
- La mise à la disposition des acteurs des technologies appropriées pour la modernisation du secteur ;
- La promotion de l'exportation des produits de la pêche ;

- La gestion durable des ressources halieutiques ;
- La promotion d'instruments financiers durables dans le secteur.

Renforcer et améliorer le cadre de la gouvernance sectorielle

Sur le plan de la gouvernance, les autorités ont entamé des actions pour actualiser les textes et lois régissant le secteur, former les acteurs, réhabiliter et construire les infrastructures et assurer un suivi des accords signés avec les institutions internationales. Ces réformes devront favoriser le développement du secteur dans un souci d'une meilleure intégration des politiques de pêche dans les politiques nationales. Le renforcement des capacités des institutions chargées des statistiques

de la pêche permettra d'avoir un meilleur suivi des espèces, leur protection et la prise de décision bien mieux informée. La promotion de la recherche et développement sur les produits halieutiques permettra une meilleure valorisation des ressources comoriennes dans le domaine.

Renforcer les capacités de production, de valorisation, de traitement, de commercialisation et promouvoir l'exportation

Le pays ne dispose pas d'une flotte industrielle nationale de pêche. Une initiative a été prise pour remédier à cette carence avec la création de l'usine de pêche de Voidjou. Mais, l'expérience a tourné court pour de multiples raisons qu'il convient d'analyser pour en tirer toutes les leçons. D'autant plus que l'ambition du gouvernement est de favoriser la création de sociétés de pêche dotées des capacités de modernisation du sous-secteur.

Le renforcement des capacités de production et de valorisation de la pêche passera par le développement de la motorisation des pirogues, la réalisation de petites infrastructures de débarquement et d'équipements pour l'hygiène, l'amélioration de la qualité de la production en mer. De même, les capacités techniques des acteurs de la pêche seront renforcées à travers des programmes de formation sur les techniques de conservation des produits et surtout, la protection des espèces.

Promouvoir la coopération halieutique

La promotion de la coopération halieutique jouera un rôle central dans la protection des ressources halieutiques et la gestion des accords de pêche. Il s'agira de mettre en place un système de coopération durable entre les acteurs du secteur et de revoir les accords de pêche en favorisant les notions de protection de l'environnement

et des ressources halieutiques. La mise en œuvre des accords de partenariats mondiaux dans le cadre de la protection des ressources halieutiques constituera un des éléments encadrant la politique d'attraction des investissements directs étrangers dans le secteur de la pêche.

La mise en place d'un permis de pêche et d'un système de contrôle de droits d'accès aux ressources halieutiques permettra d'assurer un contrôle permanent de l'accès aux ressources halieutiques avec l'optimisation des moyens de surveillance des pêches.

Mettre en place un système de financements durables pour les acteurs

Parmi les facteurs bloquant le développement du secteur, le manque de système de financement spécialisé dans le domaine. Ceci s'explique par un niveau de risque très élevé pour les entrepreneurs, qui se manifeste par : (i) la cherté et la difficulté de l'accès au financement à moyen et long terme ; (ii) la cherté des facteurs de production ; (iii) le coût élevé de l'énergie et (v) le manque des infrastructures performantes.

L'accès aux financements est un des leviers essentiels pour permettre la modernisation du secteur de la pêche. Le gouvernement compte initier des mécanismes de financement des acteurs favorisant l'accès à des crédits à moyen terme à travers la promotion du crédit-bail dans le secteur de la pêche, la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion et à l'industrialisation du secteur.

Un dialogue tripartite - Etat, acteurs du secteur et secteur financier - sera développé afin de faciliter durablement l'accès au financement des acteurs du secteur de la pêche et surtout une grande importance sera accordée à la pêche dans le cadre de lutte contre le chômage des jeunes et de la sécurité alimentaire.



Pour freiner la croissance de l'informel dans le secteur de la pêche, l'Etat facilitera le financement du secteur de la pêche à travers le financement islamique et compte mettre en place des projets d'appui au secteur.

SOCLE 5 : DES NICHES INDUSTRIELLES POUR DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

S5.1. Un secteur industriel à l'état embryonnaire

Le secteur industriel aux Comores est encore à l'état embryonnaire ; l'ensemble du secteur secondaire, qui inclut le secteur de l'énergie et le secteur extractif, ne contribuait qu'à hauteur de 8% au PIB en 2018.

L'industrie manufacturière est pratiquement inexistante. En dehors de la branche « énergie » et la branche « industries extractive », la branche agro-industrielle reste la plus dynamique, avec une unité de transformation laitière, des unités de production d'eau minérale, une unité de mise en bouteille de boissons.

L'isolement et l'étroitesse du marché intérieur comme freins à l'industrialisation

A l'instar des autres Petits Etats Insulaires en Développement, les facteurs tels que l'éloignement par rapport aux grands marchés internationaux et l'exiguïté du marché local sont de sérieux handicaps pour le développement du secteur industriel comorien. L'éloignement physique implique nécessairement des surcoûts de transport qui pèsent sur la compétitivité-prix du produit comorien. L'étroitesse du marché intérieur ne permet pas de réaliser des économies d'échelle conduisant à des produits locaux plus chers que ceux importés et à un confinement dans des segments étroits ou très spécifiques. Des opportunités d'investissement industriel dans des domaines rentables existent.

Ces opportunités concernent en premier lieu l'exploitation pétrolière et gazière, à laquelle s'ajoutent l'extraction de pierres industrielles (olivine notamment)



et la bauxite. Elles s'étendent vers plusieurs filières et branches agro-industrielles, comme la production d'extraits d'Ylang-Ylang plus élaborée, la parfumerie, la production de farine de sagou, le conditionnement de la vanille et du girofle, le conditionnement et la transformation de produits halieutiques, d'autres produits de la pêche, de produits vivriers, de fruits, la production de sel marin, etc.

L'industrialisation du pays doit prendre en compte le fait que, comme la plupart des Petits Etats Insulaires en Développement, les Comores possèdent un écosystème fragile, qu'une intense industrialisation pourrait mettre à mal. Il y a donc lieu de définir des normes strictes

concernant notamment d'éventuelles évacuations de déchets chimiques par les usines de transformation ou l'usage intensif de pesticides dans l'agriculture.

L'industrialisation, un des moteurs potentiels de la diversification économique des Comores

Les principaux défis au développement du secteur industriel aux Comores concernent :

- (i) La diversification et l'élargissement du tissu industriel ;
- (ii) La mise en place d'un environnement favorable à l'investissement et au développement industriel ;
- (iii) Le développement d'un secteur industriel en accord avec l'équilibre écosystémique et avec une gestion durable des ressources naturelles.

Pour cela, les Comores envisagent d'adopter une spécialisation industrielle dans les branches, filières ou secteurs où le rapport coût/bénéfice est amplement

avantageux, notamment :

- la transformation ou le conditionnement de biens rares, en l'occurrence la production d'extraits d'Ylang-Ylang pour l'industrie cosmétique internationale, voire la promotion d'une industrie de parfumerie, la production de farine de sagou ;
- la production de biens à forte valeur ajoutée, notamment l'extraction du pétrole et du gaz naturel, le conditionnement de la vanille et du girofle, le conditionnement et la transformation de produits halieutiques ;
- la production de biens ayant un faible coût de transport, notamment les huiles essentielles ;
- l'extraction et la transformation de produits miniers, en particulier l'olivine et la bauxite ;
- la production de biens courants, indifférenciés et à faible valeur ajoutée, fabriqués à partir de matières premières abondantes localement par des unités de taille modeste et destinés à répondre à la demande intérieure.

S5.2. Une industrialisation ciblant le marché de niche

La vision du Plan Comores Emergent est de favoriser « une économie émergente où le secteur industriel, en particulier, la branche manufacturière, a une part importante dans la création de richesse et joue un rôle central dans la modernisation de l'économie du pays ».

Cette vision se décline en un objectif stratégique qui consiste à promouvoir « l'émergence d'un tissu industriel viable, constitué des petites et moyennes entreprises compétitives et créatrices de richesse et d'emplois décents. » A ce propos, le PCE vise les cibles suivantes :

- (i) La part de la valeur ajoutée des industries manufacturières dans le PIB passe de 5% en 2019 à 15% en 2030 ;
- (ii) L'emploi dans le secteur manufacturier atteint 17% de l'emploi total formel en 2030.

L'industrialisation sera portée par un modèle industriel qui mise, entre autres, sur une stratégie de différenciation de produits assise sur une politique de labellisation d'envergure. L'industrie comorienne se focalisera sur des branches qui se prêtent à une labellisation basée sur l'origine ou s'appuyant sur les caractéristiques et spécificités géographiques, historiques, socio-ethnologiques des Comores. Le label "bio" qui s'accorde avec le caractère "naturel" des pratiques agro-pastorales comoriennes, serait aussi une option.

Cette politique de différenciation s'étendra aux circuits de commercialisation, en canalisant les produits labellisés sur des marchés spécifiques (marchés de "niches"), y compris auprès de la diaspora, où la demande est davantage guidée par les caractéristiques du produit que par son prix.



Néanmoins, ce schéma stratégique, un peu particulier, pourra évoluer au gré du panorama énergétique, dans la mesure où la perspective d'avènement de solutions énergétiques moins coûteuses (centrales géothermiques, centrales au gaz naturel etc.) peut conduire à un recentrage des stratégies de compétitivité. Mais, dans l'ensemble, le processus d'industrialisation des Comores reposera, pour une large part, sur le renforcement des piliers de la compétitivité industrielle,

en particulier l'environnement réglementaire des affaires, la qualité des institutions, l'étendue et la qualité des infrastructures, l'environnement macro-économique, la qualité du capital humain, l'efficacité des marchés des biens et services, l'efficacité du marché du travail, le développement du secteur financier, l'assimilation des technologies, l'intégrité des pratiques industrielles (développement du système de normalisation, efficacité du système de protection de la propriété industrielle, ...).

L'atteinte de l'objectif stratégique défini plus haut passe par la réalisation d'objectifs plus spécifiques reflétant les démarches de réduction des faiblesses et de contournement des menaces qui pèsent sur le développement du secteur industriel comorien.

Élargissement du tissu industriel

Le Plan Comores Emergent promeut une stratégie industrielle basée sur la remontée des chaînes de valeur existantes à long terme, notamment celle de l'agro-industrie. Elle passe par la promotion des branches ou filières industrialisables à travers le renforcement des piliers de la compétitivité industrielle et l'amélioration de l'environnement réglementaire des affaires, le développement des infrastructures, l'amélioration de l'environnement macro-économique, la qualité du capital humain, l'efficacité des marchés des biens et services, l'efficacité du marché du travail, le développement du secteur financier, et l'assimilation des technologies.

L'amélioration du cadre réglementaire des affaires se fera à travers, entre autres, un programme "transversale" de réformes en profondeur du cadre de résolution des contentieux sur les contrats (juridictions

économiques et financières, tribunal du commerce, chambres commerciales, chambre d'arbitrage) et de réforme des procédures de paiement des impôts et taxes.

Le renforcement des chaînes de valeur existantes procédera de la mise en place de projets d'appui à la production des matières premières des filières industrielles déjà "établies" et la promotion de l'investissement dans les domaines, branches ou filières "industrialisables" avec une mise en place de zones industrielles dédiées dans au moins chacune des trois îles.

Cet effort sera accompagné de mesures fiscales visant à favoriser l'investissement dans les domaines, filières ou branches d'industrialisation déjà identifiés, et de programme de soutien aux initiatives de financements dans les branches ou filières d'industrialisation déjà identifiées.

Le renforcement des piliers de la compétitivité industrielle procédera de la réforme de la fiscalité des entreprises en vue de l'introduction de dispositions fiscales incitatives pour les entreprises industrielles, de promotion de produits financiers spécifiques pour les entreprises industrielles et de facilitation de l'accès aux financements pour petites industries à travers la création d'un fonds de soutien à l'industrie.

Des efforts seront réalisés dans le cadre de la définition d'une politique de normalisation et de promotion de la qualité avec la mise en place d'organes et de dispositifs de normalisation, de certification, d'accréditation, le renforcement de l'Office Comorien de la Propriété Intellectuelle (OCPI) pour un renforcement du dispositif de protection de la propriété industrielle.

Attraction des investissements directs étrangers dans l'industrie, développement des compétences et promotion de l'emploi industriels

Les organes de promotion des investissements seront renforcés pour leur permettre de multiplier les actions de promotion de l'investissement industriel à travers la participation aux foires internationales, l'organisation de foires internationales localement, ainsi que la participation aux événements internationaux relatifs aux investissements.

Aussi, le statut de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) sera renforcé et son action davantage orientée vers les investissements industriels aux Comores.

Le système de formation technique et professionnelle sera renforcé par la mise en place de filières de formation industrielle, alignées avec les branches industrielles promues et la promotion de la formation professionnelle en entreprise.

Le développement de la recherche industrielle bénéficiera de la mise en place de cellules d'analyse des opportunités industrielles et de programmes de recherches collaboratives avec les entreprises industrielles. Des bourses de recherche dans les filières industrielles viendront renforcer ce dispositif.

Rapprochement vers les marchés régionaux et internationaux

Le développement des infrastructures de transport (ports et aéroports) et de télécommunications (câbles sous-marins, dorsale, ...) pour connecter les unités industrielles comoriennes sur les chaînes de valeurs mondiales est un des premiers moyens



de rapprochement vers les marchés régionaux et internationaux. L'extension de l'aéroport international de Moroni ainsi que la construction de ports de commerce dans les trois îles et la mise en place d'un service de ferry inter-îles sont autant d'infrastructures indispensables à l'accès aux marchés que le PCE considère comme les investissements prioritaires pour l'émergence des Comores.

La promotion de la connexion et l'intégration des petites et moyennes entreprises comoriennes au sein des marchés régionaux (COMESA, SADC, COI) et mondiaux sont une des composantes de cette stratégie qui passera par la création et/ou dynamisation des chambres de commerce et d'industrie mixtes à vocation "sous-régionales" : Océan Indien (COI), Afrique de l'Est et régionales.

La promotion de la coopération industrielle avec les autres "économies" de la sous-région, notamment Maurice, Madagascar, La Réunion, Seychelles, Afrique du Sud, Kenya, Tanzanie, etc., permettra d'initier des accords de coopération industrielle bilatérale ou multilatérale. Aussi, les Comores comptent renforcer les services de coopération économique dans les

représentations diplomatiques comoriennes dans les pays de la sous-région Océan Indien, Afrique de l'Est. Pour accompagner tous ses efforts, une lettre de politique industrielle sera établie, sur la base de laquelle une loi portant "politique industrielle" pourrait être adoptée, afin de donner une impulsion forte à l'émergence industrielle de l'Union des Comores.

Tableau 2 : Stratégies de positionnement par type de biens

Type de biens	Exemples de produits et de transformation	Stratégie de commercialisation	Marchés visés
Biens rares	Ylang-ylang (distillation, parfumerie, ...)	Situation dominante	Marchés internationaux globaux
	Farine de sagou	Monopole de biens peu connus	Diaspora
Biens à forte valeur ajoutée	Pétrole et gaz naturel	Compétitivité prix	Marchés internationaux globaux
	Vanille, girofle conditionnés ou distillés (huiles essentielles)	Compétitivité prix	Marchés internationaux globaux
	Produits halieutiques (homard, ...) conditionnés	Compétitivité prix ; Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Marchés internationaux globaux, niches
Biens ayant un faible coût de transport	Huiles essentielles de vanille, girofle, ..., compléments alimentaires (ex : poudre de moringa, ...)	Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Niches, diaspora

Biens à valeur élevée par rapport aux coûts	Bauxite, autres produits miniers	Compétitivité prix	Marchés internationaux globaux
	Produits de la pêche conditionnés ou transformés (conserves, ...)	Compétitivité prix	Marchés internationaux globaux
	Produits vivriers (manioc, igname, taro, patates douces, ambrevade, ambérique, ...) conditionnés ou transformés (farines, snacks, ...)	Compétitivité prix ; Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Marchés locaux, niches, diaspora
	Fruits (banane, noix de coco, ananas, mangue, litchi, avocat, ...) conditionnés ou transformés (jus, confitures, ...)	Compétitivité prix ; Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Marchés locaux, niches, diaspora
	Produits de la pêche (thon, ...) conditionnés ou transformés (conserves, ...)	Compétitivité prix ; Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Marchés locaux, niches, diaspora
	Sel marin	Compétitivité prix ; Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Marché internationaux régionaux, marché locaux, niches, diaspora Marché internationaux régionaux, marché locaux, niches, diaspora
	Viandes de poulet, œufs,	Différentiation (label 'Comores', label 'Bio', ...)	Marché locaux

3

LES CATALYSEURS DE L'ÉMERGENCE DES COMORES

CATALYSEUR 1 : UN CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL RÉFORMÉ ET PLUS STABLE

L'amélioration de la gouvernance tant pour la stabilité politique que pour l'efficacité administrative ou l'amélioration de l'environnement des affaires est un puissant accélérateur du potentiel de développement économique de l'Union des Comores. Considérant son rôle de levier dans la conduite des politiques publiques et de pilotage du processus de développement, le gouvernement a donc inscrit l'amélioration de la gouvernance démocratique et administrative au rang de ses priorités au cours des dix prochaines années.

L'Union des Comores s'engage à atteindre un palier de développement dont émergera une société prospère et équitable, dans laquelle les obstacles récurrents qui sapent les aspirations au progrès depuis l'indépendance seront durablement levés. La gouvernance est l'un des défis majeurs à relever afin de transformer cet Etat fragile en un Etat capable de faire face à ses missions et de répondre aux attentes de la population.

La situation de la gouvernance depuis l'indépendance des Comores est caractérisée par une fragilité chronique des institutions. L'instabilité politique quasi-permanente n'a fait qu'exacerber les difficultés de ce jeune Etat à consolider ses institutions et à construire une administration juste et efficace susceptible de relever les défis du développement.

C1.1. Une administration publique performante, efficiente et viable moderne

Des goulots d'étranglement de l'administration qui perdurent

L'analyse des goulots d'étranglement révèle un certain nombre de goulots, transversaux aux différents aspects de la gouvernance administrative et démocratique, à savoir, i) un arsenal juridique important mais souvent méconnu ; ii) une superposition des textes qui demande une harmonisation et une mise en conformité avec le texte fondamental et les instruments internationaux ratifiés ; iii) d'importantes carences en matière de ressources humaines ; iv) une pratique courante de procédures arbitraires résultant d'une politisation extrême des institutions et qui mine l'autorité de l'Etat ; v) l'absence de culture de l'Etat et de déontologie administrative ; vi) un manque d'affectation des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des services ; vii) un environnement de travail désuet et des niveaux de rémunération peu motivants qui font le lit de la corruption ; viii) la difficulté à coordonner l'action publique et à définir des priorités ; ix) le clientélisme au détriment du professionnalisme, qui nuit gravement à l'atteinte de résultats.



Un Etat stratégique pour une fonction publique performante

Le Plan Comores Emergent porte dans sa vision la création « d'une fonction publique comorienne républicaine, qui unifie le pays autour des objectifs de développement par son efficacité, son professionnalisme, et son équité dans la production de services publics de qualité, accessibles à tous ».

Les objectifs stratégiques pour mettre en œuvre cette vision à l'horizon 2030 sont d'assurer une refondation du cadre juridique et institutionnel pour une administration publique modernisée et d'offrir des services publics de qualité à la population.

Une administration publique modernisée

La modernisation de l'administration publique vise à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration et, ainsi, l'efficacité de l'action administrative et la qualité de la gestion publique.

Elle concernera toutes les dimensions de l'administration publique aussi bien au niveau de l'Union que ses démembrements au niveau insulaire et se fera à travers des outils efficaces qui permettront d'économiser les ressources humaines, matérielles et financières.

Il s'agira dans un premier temps d'accélérer les réformes au niveau juridique et institutionnel par : i) la mise en place des textes prévus par la loi et la finalisation du statut général des fonctionnaires ; ii) la mise en place des structures prévues par la loi et dont l'absence handicape la mise en œuvre des réformes entreprises ; iii) la dotation des administrations publiques de textes organiques ; iv) la modernisation des instruments utilisés pour publier les textes législatifs et réglementaires et (v) la rationalisation des processus de recrutement.

La modernisation de l'administration requiert également des comportements nouveaux, respectueux du droit, des libertés, de la démocratie et de la bonne gouvernance. A ce propos, une stratégie sera définie et mise en œuvre pour faire éclore une nouvelle conscience de la chose publique au sein de toute la société comorienne. Elle s'appuiera sur des activités permettant d'impliquer les communautés et les structures d'enseignement dans le respect du Droit et de l'ordre public, de renforcer les bonnes pratiques de gestion publique, le dialogue et la justice sociale.



Des services publics de qualité pour un Etat au service de la population

L'administration publique est un instrument privilégié de mise en œuvre des politiques de développement. Elle est, de ce fait, l'interlocuteur direct des populations. A ce titre l'objectif du PCE est de lever les contraintes l'empêchant de répondre de manière efficace et efficiente aux attentes de la population, en général, et des plus vulnérables en particulier. L'objectif est d'améliorer les services rendus à la population par un allègement, une harmonisation et une simplification des formalités et procédures administratives, le développement de l'administration électronique, et le renforcement des droits des citoyens face à administration.

Ce programme devra permettre : i) d'engager un processus de simplification des procédures administratives ; ii) de réduire le temps effectif pour la délivrance des services ; iii) de rendre accessibles à l'administration et aux usagers les informations relatives aux délais et aux procédures administratives simplifiées ; iv) poursuivre et renforcer la délivrance de services par des guichets uniques, comme actuellement au niveau de l'ANPI et la Direction des Douanes.



C1.2. Une justice équitable au service de l'émergence des Comores

Un système judiciaire qui demeure un maillon faible de l'Etat de droit

Le bon fonctionnement de la justice est un facteur fondamental de paix, de stabilité et de développement. Aux termes de l'article 15 de la constitution, le

gouvernement s'est engagé à garantir le droit d'accès à la justice et à la défense pour tous les citoyens. Malheureusement, on relève un profond sentiment de méfiance, voire de suspicion, envers le système judiciaire qui est décrié par la majeure partie des justiciables et notamment la société civile et les opérateurs économiques.

Les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire créent un climat d'insécurité juridique avec les effets négatifs que cela suppose sur les libertés publiques, la protection des citoyens et les investissements.

La réforme indispensable de la justice

Toutes ces insuffisances contribuent à maintenir un climat des affaires particulièrement malsain. C'est ainsi que le Plan Comores Emergence 2030 prend en compte la nécessité d'une réforme en profondeur du système judiciaire et dans cette optique le gouvernement comorien s'est donné comme objectif de réformer la justice en vue de promouvoir son indépendance, son intégrité et son efficacité, en conformité avec les standards et engagements internationaux. A ce propos, le pays dispose déjà d'un document de Politique Nationale du Secteur de la Justice (PNSJ) 2016 – 2025 avec son plan d'action, élaborés en début 2016 ciblant notamment à promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'intégrité de l'appareil judiciaire et la recevabilité de la fonction judiciaire.

Le Plan Comores Emergent s'inscrit dans cette perspective par un renforcement de la volonté politique indispensable à la réussite de la réforme de la justice. Aussi, les actions entamées, notamment le projet de loi portant sur la création du Conseil supérieur de la magistrature, élaboré en 2017, afin de renforcer l'accès à la justice et son indépendance et la loi sur la mise en place d'un médiateur national, élaboré en 2017, seront poursuivies et conduites à terme.

Mais, les enjeux restent de taille et le gouvernement reste persuadé que la réforme judiciaire est à même de renforcer l'Etat, rétablir la confiance du citoyen envers l'Etat, soutenir la lutte contre la corruption et rétablir la cohésion sociale.



C1.3. La lutte contre la corruption au cœur de l'engagement de l'Etat

La corruption, un défi permanent et encastré

La caractéristique majeure de la corruption en Union des Comores est son aspect invasif du fait qu'elle touche tous les secteurs de la société. En effet, toutes les administrations (justice, sécurité, finances, santé, éducation, etc.) en sont touchées et le phénomène concerne aussi bien le secteur public que privé. Le fléau s'étend au niveau communautaire et pollue ainsi les initiatives de base et les rapports sociaux.

La subsistance de facteurs aggravants est au nombre des goulots d'étranglement constatés. Parmi ceux-là, se trouvent la faiblesse du pouvoir d'achat qui rend les individus plus vulnérables, l'inefficience de la justice qui accroît l'impunité, et l'absence de sanction sociale qui désinhibe les auteurs. A cela, s'ajoutent le manque d'éthique et d'intégrité, de professionnalisme et le dénuement en termes de moyens de fonctionnement des institutions de manière générale et des structures de contrôle en particulier. Le défi consiste à doter tous ces services des moyens humains, financiers et matériels devant leur permettre de mener à bien leurs missions. Il consiste également à créer un environnement de travail qui sécurise les employés de manière à les éloigner de la tentation de se livrer ou de céder à la corruption.

Un engagement renouvelé de lutter contre la corruption

Depuis une décennie, tous les régimes ont contribué à faire de la lutte contre la corruption un des marqueurs des politiques de bonne gouvernance aux Comores. Ainsi, au-delà de la ratification de la convention internationale sur la corruption, un comité national de prévention et de lutte contre la corruption avait été créé en 2011 qui avait permis l'élaboration d'une stratégie, validée en 2013, qui fixait les axes d'interventions publiques : i) démanteler les remparts de la corruption ; ii) atténuer la vulnérabilité des agents de l'Etat ; iii) réhabiliter et valoriser les acteurs et organisations probes ; iv) réduire les risques de corruption ; v) promouvoir la culture du refus de la corruption.

Dans cette perspective, le gouvernement a engagé la réforme des structures de lutte contre la corruption qui ne vont pas tarder à être mises en place. Cependant, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, le gouvernement a signé le mémorandum d'adhésion à la GIABA, mis en place le Service de Renseignement Financier et compte lancer un processus d'identification et d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et d'analyse des principaux sources et moteurs de risque dans le but de concevoir des politiques et des actions basés sur le risque.



Le Plan Comores Emergent vise la réalisation d'un développement humain durable qui implique la réduction significative de la corruption. A cet effet, il œuvrera pour la mise en place d'une nouvelle structure indépendante de lutte contre la corruption. Les missions, le cadre légal juridique et institutionnel, seront revus afin de garantir notamment : i) une plus grande collaboration avec les institutions judiciaires ; ii) la prise des sanctions et la récupération des biens de l'Etat en cas d'infraction ; iii) une meilleure communication avec les institutions parties prenantes ; iv) une meilleure accessibilité des citoyens.

Le gouvernement veillera à allouer à l'institution les ressources humaines et financières nécessaire pour assurer sa performance et son indépendance.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux, le gouvernement accompagnera le processus d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action basée

sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Les moyens seront donc donnés au Service de Renseignement Financier et le personnel sera renforcé

En outre, dans le cadre de la réforme de la justice, le Gouvernement veillera à lever les faiblesses qui empêchent de lutter correctement contre la corruption, notamment celles relatives aux institutions de contrôle, au manque de personnel juridique et judiciaire qualifié, à l'insuffisance d'infrastructures, aux lourdeurs des procédures et à l'accès limité à l'information judiciaire et juridique. Un appui déterminant au fonctionnement de la chaîne pénale contre la corruption sera développé pour un système judiciaire performant dans la lutte contre la corruption.

C14. Autonomie et responsabilisation des Collectivités Territoriales Décentralisées

Les enjeux de la décentralisation restent forts

L'évolution de la décentralisation est très lente et complexe aux Comores. En 2004, par décret n° 04-021 / PR du 19 février 2004, l'Etat a créé la Direction Nationale de la Décentralisation, mais il a fallu attendre jusqu'en juillet 2011 pour que soient adoptés et promulgués les premiers textes majeurs, à savoir : i) la loi n°11-005/AU du 09 avril 2011, relative à la décentralisation au sein de l'Union des Comores ; ii) la loi N°11-007/AU du 09 avril 2011, portant Organisation du Scrutin Communal ; iii) la loi n°11-006/AU du 02 mai 2011, portant organisation territoriale de l'Union des Comores.

L'Union des Comores compte cinquante – neuf collectivités territoriales (59) : quatre (4) îles autonomes, la ville de Moroni à statut particulier et cinquante – quatre communes (54). Hors Mayotte, île comorienne sous administration française, le territoire est subdivisé en trois circonscriptions insulaires et vingt-et-une (21) préfectures.

Le 15 mars 2015, les Comores ont organisé le premier scrutin communal national de leur histoire. C'est l'aboutissement d'un long processus et le début d'une nouvelle ère en matière d'administration territoriale et de réforme de l'Etat aux Comores.

Malgré ces efforts de réforme, le système reste, dans les faits, fortement centralisé et cela engendre

un affaiblissement des capacités des collectivités décentralisées et des services déconcentrés de l'Etat. Par conséquent, peu d'opportunités sont offertes aux populations de contribuer aux prises de décision.

Le processus de décentralisation aux Comores est confronté à de nombreux problèmes : i) la faible articulation entre la politique de déconcentration et celle de la décentralisation, ce qui obère l'efficacité de cette dernière ; ii) l'absence de cadres budgétaires et comptables, de règles et des conditions de transferts de ressources aux communes et aux administrations déconcentrées ; iii) la confusion entre les prérogatives de la commune et l'approche communautaire qui demeure prédominante ; iv) l'absence de mécanismes de programmation et de planification du développement au niveau local ; v) la faible prise en compte des besoins locaux dans la programmation des ministères sectoriels ; vi) l'absence de liens entre les stratégies sectorielles et les capacités d'intervention des Îles autonomes et des communes ; vii) la persistance des problèmes cruciaux relatifs au foncier.

Au regard de ces problèmes, le principal défi pour le Gouvernement est d'arriver à mettre en place des conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable basé sur les potentialités des collectivités territoriales, renforcées par des cadres de concertation effectifs en vue de promouvoir le dialogue participatif et le contrôle citoyen à tous les niveaux.

La décentralisation au cœur du processus d'émergence dans un pays multi-insulaire

La vision portée par le gouvernement est « *qu'en 2030, les collectivités territoriales soient des espaces de démocratie à la base, de bonne gouvernance dans une solidarité communautaire et de développement local durable, s'appuyant sur une administration déconcentrée efficace, assurant l'accès de tous aux services de base, pour une économie locale florissante* ».

L'objectif poursuivi sera de faire des communes, des institutions pourvoyeuses de services de base aux citoyens et contribuant pleinement à l'atteinte des ODD. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement, à travers le PCE, poursuivra les réformes engagées par :

- La création d'un environnement institutionnel favorable à travers l'adoption et la mise en œuvre du document de politique nationale de décentralisation- déconcentration ;
- La dotation des communes d'infrastructures de base en parachevant la construction des mairies et élaborer et mettre en œuvre un programme national de modernisation des villes.
- La poursuite de la déconcentration des services par i) le renforcement du rôle de l'institution préfectorale ; ii) le redéploiement des ressources humaines qualifiées dans les préfectures ; (iii) l'élaboration des plans ministériels de déconcentration des services



CATALYSEUR 2: DES INFRASTRUCTURES À NIVEAU POUR UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE

C2.1. Des infrastructures insuffisantes pour dégager les voies de l'émergence

Les infrastructures existantes aux Comores ne sont pas en mesure de soutenir le développement socio-économique du pays. Le maillage et les capacités actuelles des infrastructures de transport aux Comores constituent un obstacle majeur pour le développement économique des Comores. La production d'électricité reste insuffisante en quantité, en qualité, avec des coûts de production très élevés.

L'accès à l'eau potable demeure faible en raison des

réseaux de distribution insuffisants ne couvrant que 30% de la population. Le rythme de croissance de la population dans les villes ne s'est pas accompagné d'une mise à niveau des infrastructures d'eau.

Des infrastructures et services de transports à renforcer et à relier

Le réseau routier nécessite une consolidation. Le territoire est globalement bien couvert par un réseau de 761 km de routes interurbaines et 54 km de routes urbaines. Le Plan National Directeur du Transport Routier (PNDTR) de 2014 a évalué à 57% le réseau routier en mauvais ou très mauvais état, niveau fortement dégradé après le cyclone qui a frappé le pays en avril 2019. De 2014 à 2018, l'intervention publique a été axée sur les travaux d'entretien périodique et d'entretien courant, avec 116 km d'amélioration de routes et 37 km de rénovation de routes. Dans le cadre de l'initiative « 2018, Année des routes », l'Etat a lancé avec des fonds du gouvernement ou l'appui de PTF des projets de réhabilitation de plus de 140 km de route. Le trafic

moyen sur les routes du pays, s'élevait à 553 véhicules/jour en 2012 avec des pôles d'engorgements aux bords des ports de chacune des îles. Dans les trois îles, le transport routier « passagers » et le service de colisage, permettant l'acheminement des produits agricoles et de marchandises, sont assurés par des véhicules de transport privé au départ d'aires de stationnement non aménagées.

Les capacités portuaires sont restreintes. Les ports de Moroni et de Mutsamudu, tous deux situés en centre-ville, servent pour le traitement de conteneurs, de la marchandise conventionnelle et du trafic passagers.

Pénalisé par un tirant d'eau de 4,5 m et un quai de 100 m de long, le port de Moroni ne peut pas accueillir de porte-conteneur et a traité moins de 14.000 EVP en 2016. Souffrant d'un tirant d'eau descendu à 9m et d'un quai de seulement 173 m, le port de Mutsamudu a accueilli environ 50.000 EVP en 2016, à 75% du transbordement, contre plus de 250.000 EVP/an pour Tamatave à Madagascar et plus de 320.000 EVP pour Port Louis à l'île Maurice. Les coûts de transports élevés, dus aux opérations et délais supplémentaires nécessités par les capacités limitées des ports, aux frais d'assurance élevés et au manque d'économie d'échelle, réduisent encore davantage l'attractivité des deux ports. Le port de Boingoma à Mohéli dispose d'une jetée de 80m, mais est exposé à la houle et aux vagues et est inondé pendant des périodes prolongées. Il traite la marchandise conventionnelle mais ne peut recevoir de

conteneurs.

Ne disposant pas de matériel de manutention, le traitement de marchandises conventionnelles se fait

manuellement.





Le transport de passagers s'organise au sein des espaces portuaires prévus pour le transport de marchandises à Moroni et Mutsamudu ; l'amarrage des navires passagers et petits navires de cargaisons conventionnelles se déroulant de manière chaotique. 66.000 voyageurs empruntent le port de Moroni annuellement pour les liaisons inter-îles. Alors que plus de 30 paquebots et 60.000 croisiéristes font escale à l'île Maurice en 2018, aucun navire de croisière n'a fait escale dans le port de Moroni depuis 2016. Dans le port de Boingoma, le transport passager et le transport marchandises conventionnelles se déroulent sur le même quai de manière chaotique.

Les accès maritimes secondaires de Chindini en Grande Comore, Bimbini à Anjouan et Hoani à Mohéli sont des points d'embarquement non aménagés pour les traversées maritimes sur des petites embarcations entre les îles et le transport de vivres.

Le trafic aérien est limité. Souffrant de l'absence de liaisons directes et fréquentes avec les grands marchés internationaux, et d'un coût élevé des transports internationaux, l'Union des Comores n'a enregistré que 35.865 arrivées de passagers internationaux en 2018, dont 6.786 voyageurs touristiques. Cinq compagnies aériennes desservent les Comores pour les liaisons internationales. L'aéroport international AIMPSI classé

4D possède une piste de 2.900m de long, un terminal dédié aux vols domestiques et un autre pour les vols internationaux. Il a une capacité d'accueil annuel de 200.000 passagers. Il peut recevoir 608 tonnes de fret par an mais ne dispose pas d'équipements de sûreté ni d'équipements d'entreposage pour le fret départ ni de hangar pour l'entretien d'aéronefs. Quatre compagnies assurent la déserte aérienne domestique et régionale. Les aéroports d'Anjouan et de Mohéli disposent chacun d'une piste d'atterrissage de 1.300m et accueillent des jets légers et avions à turbopropulseur de dimensions limitées.

Les communications aériennes entre les îles de l'archipel sont peu fréquentes, chères et de moindre qualité.

Globalement, les transports routier, maritime et aérien sont faiblement reliés et n'offrent pas une intermodalité nécessaire pour réduire les coûts de transport, favoriser la circulation des biens et des personnes, et contribuer au développement socio-économique du pays.

Des actions concertées et séparées des différentes branches sont requises pour que le secteur des transports puisse jouer son rôle catalyseur dans l'émergence des Comores. La restructuration du secteur doit permettre notamment d'assurer la continuité territoriale grâce à des liaisons inter-îles variées, denses, régulières, et à moindre coût.

A ce propos, il faudrait mettre en place une intermodalité des transports, gage d'une fluidité accrue de la circulation des biens et des personnes. Le sous-secteur du transport routier devra adresser la dégradation des routes et assurer le désenclavement des principales zones de production agricole. Le sous-secteur du transport maritime devra remédier aux déficiences et déficits structurels relevés au niveau des infrastructures et à la cohabitation chaotique des différents flux

maritimes au sein des ports pour favoriser l'essor de l'économie bleue dans le pays. Enfin, le sous-secteur du transport aérien devra élargir la taille du marché en créant des produits innovants visant notamment le développement du tourisme local.

Le développement du transport maritime est particulièrement critique pour développer la circulation des biens et des personnes, et contribuer au renforcement de la cohésion sociale et nationale. Le renforcement des capacités portuaires et l'amélioration de l'organisation fonctionnelle des ports seront clés pour l'accroissement du volume nécessaire à la réalisation d'économies d'échelles et à la baisse des coûts de transport avec des incidences majeures sur la structure des prix en général aux Comores.

Le secteur transport devra



3

LES CATALYSEURS DE L'ÉMERGENCE DES COMORES

mener une démarche volontaire pour associer les partenaires privés et les partenaires régionaux au développement des infrastructures du pays dans le cadre d'une approche PPP au service de l'émergence et de la coopération régionale.

Un secteur énergétique dépendant de la biomasse et des produits pétroliers

Le bois et les produits pétroliers constituent les principales sources d'énergie du pays. Le bilan énergétique national du pays en 2017 indique une consommation de 6.597 térajoules (Tj) (Source étude BSR-EA CEA) fournie à 56% par les sources

d'énergies traditionnelles et à 42% par les produits pétroliers - l'essence, le kérosène, le gasoil et le GPL. L'énergie solaire et l'hydroélectricité tiennent une place marginale dans le mix énergétique actuel.

Les ménages consomment 63% de la production énergétique du pays, suivis par le transport avec 32% et puis l'industrie et les autres services avec 5%. L'essentiel de la biomasse produite est utilisé par les ménages et les restaurants (93 %) et la distillation de l'huile essentielle d'ylang-ylang (7 %). Les produits pétroliers consommés sont tous importés et utilisés pour le transport, la production d'électricité et l'utilisation domestique.

La production d'électricité est principalement fournie par des centrales thermiques fonctionnant au gasoil. Le parc de production électrique est constitué de 4 centrales thermiques sur les 3 îles regroupant 28 groupes fonctionnant au gasoil, représentant une capacité installée de 41MW et une capacité disponible de 31.9 MW, et de centrales hydroélectriques offrant 0,6MW dans l'île d'Anjouan. Les pertes techniques et commerciales sont importantes dans la distribution de l'électricité.

Le réseau électrique couvre 80% du territoire. Le réseau « moyenne tension » de 20 kV est pourvu de peu de départs et manque de puissance de pointe. Ceci conduit à des blackouts fréquents et le manque de bouclage des lignes entre elles ne permet pas la réalimentation facile en cas d'incident localisé sur le réseau. Les pertes sont significatives en raison du délabrement du réseau, des difficultés d'entretien des

installations et des raccordements illégaux. Le pays a le taux de perte d'électricité le plus élevé et le taux de recouvrement (33%) le plus faible parmi tous les pays africains.

L'électricité est très coûteuse dans le pays. Le coût de production d'électricité est actuellement estimé à environ 0.61 €/kWh, contre une moyenne de 0,075 USD/kWh dans les pays de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (CDAA, 2016). Le tarif moyen de vente de l'électricité est de 0,27 €/kWh, ce qui implique un niveau élevé de subventions publiques. Le taux d'accès à l'électricité est de 60%. Le rapport du BSR-EA indique une consommation d'électricité annuelle moyenne par personne aux Comores de 66,1 kWh, ce qui est parmi les plus faibles au monde.

La gouvernance du secteur devra être améliorée pour réduire sensiblement les pertes d'énergies. Les autorités devront œuvrer pour une meilleure efficacité énergétique (EE). Enfin, le secteur devra retrouver un équilibre économique et financier.

L'absence de cadre réglementaire complet pour les énergies renouvelables, l'absence d'un écosystème d'appui aux investissements et à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'énergie, le manque de ressources humaines spécialisées dans les métiers du secteur, et un cadre légal et réglementaire non attractif pour les investissements étrangers sont autant d'obstacles que le secteur devra surmonter pour relever les défis.

L'enjeu est d'instaurer les ENR comme sources d'énergie majeures du pays, de produire une énergie fiable, maîtrisée en quantité suffisante et à coût abordable dans l'ensemble du territoire pour soutenir le développement socio-économique et l'émergence des Comores, et réduire la facture pétrolière du pays.

Des ressources en eau peu explorées



et un secteur de l'assainissement à construire

L'Union des Comores dispose d'un potentiel en eau appréciable mais peu d'investigations et de prospections ont été réalisées pour bien connaître, mobiliser et exploiter les ressources en eaux, essentiellement allouées à l'eau potable (85% des prélèvements). La demande annuelle en eau est estimée à 16.871.088 m³ en 2012 ; elle sera de 35.457.651 m³ en 2030.



L'accès à l'eau potable ne suit pas l'accès à une source d'eau améliorée.

La population utilisant une source d'eau améliorée était de 80% en 2017 (Source WHO/ UNICEF JMP 2019) mais le niveau d'accès à l'eau potable n'est cependant évalué qu'à 15%. Le manque d'entretien des infrastructures et l'absence de budget de renouvellement pour les équipements, observés durant cette période, justifient bien ce taux plus faible de la couverture en eau potable. La population est confrontée à de grands risques sanitaires dus à l'absence du traitement de l'eau. En l'absence d'eau courante potable à domicile, les ménages s'approvisionnent en eau de boisson aux citernes privées et publiques (29,4%), à la fontaine publique (24,1%) ou chez le voisin (13,4%). Les autres sources (forage/puits, rivière et autres) sont rarement utilisées.

Le secteur assainissement reste à construire.

La population utilisant des installations d'assainissement est de 36% en 2017 (Source WHO/ UNICEF JMP 2019). L'assainissement des eaux vannes et des eaux usées est principalement autonome, et peu d'investissement sont réalisés en matière d'assainissement pluvial.

Les statistiques WHO indiquent que 16% de la population possédaient des WC avec chasse d'eau ou des latrines améliorées. Le niveau d'équipement en infrastructure d'assainissement est préoccupant et son insuffisance expose les populations à des risques pour la santé.

En matière d'Alimentation en Eau Potable, les enjeux demeurent de répondre aux besoins de réhabilitation et de modernisation des réseaux d'AEP existants, de créer de nouveaux systèmes et surtout de garantir durablement la potabilité des eaux mises à la disposition des consommateurs.

En matière d'assainissement, l'enjeu consiste à améliorer la qualité du cadre de vie et de l'hygiène en milieu rural et urbain ; il s'agira d'arrêter les choix technologiques les plus adaptés au contexte comorien, développer les infrastructures d'assainissement collectif et autonome, renforcer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles nécessaires à la mise en place d'un système de collecte et d'élimination des déchets.

Le secteur de l'AEPA devra parvenir à l'optimisation de la gestion intégrée des ressources en eau, revaloriser le secteur assainissement et le repositionner au niveau du secteur eau potable comme un ensemble intégré AEPA, et réussir à mettre en place un cadre organisationnel à la fois clair et efficace.

Une urbanisation rapide non maîtrisée

Les infrastructures manquent pour soutenir l'urbanisation croissante et le développement socio-économique. La densité moyenne atteint 517 habitants/km² à Anjouan et 240 habitants/km² aux Grandes Comores. Le taux d'urbanisation s'élèverait à 40% en 2015 (source Profil de pays 2017 CEA) mais la population urbaine progresse de 6,5% annuellement. Les villes ne sont pas équipées d'infrastructures suffisantes de distribution d'eau, d'assainissement et de traitement de déchets pour une population en constante progression.

Les problèmes de santé liés aux mauvaises conditions d'hygiène, en particulier à un manque quasi-total de gestion des déchets, progressent.

Moroni dispose d'un Plan de Développement Urbain (PDU) qui date de 1997 ; les autres villes ne disposent pas de plan local d'urbanisme. Au fil des années, le pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles n'a cessé de s'accroître. Les habitats précaires composent 60% du parc de logement contre 10% de logement conformes à la réglementation. Les secteurs aménagement du territoire, urbanisme et habitat, devront relever le défi d'un aménagement territorial équilibré pour valoriser l'ensemble des atouts du pays, d'une urbanisation maîtrisée pour asseoir des villes bien planifiées, résilientes, inclusives, équitables et durables pour les citoyens comoriens, et d'un habitat amélioré pour offrir des conditions de logement décentes aux citoyens. En collaboration avec les secteurs, les villes devront relever le défi de services de base assurés à la population, d'une énergie accessible et disponible, d'un environnement urbain propre et d'une mobilité aisée.

C2.2. Un saut majeur dans les infrastructures pour l'émergence

La vision du Plan Comores Emergent est, d'ici 2030, que « les Comores soient dotés d'infrastructures à niveau qui soutiennent la transformation structurelle de l'économie et l'émergence socio-économique ».

». De manière plus ciblée, il s'agira de permettre aux Comores d'être, bien desservis par air, mer et terre, sur la voie de l'indépendance énergétique, avec des villes et villages résilients garantissant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre d'un développement territorial et urbain planifié.

L'ambition du gouvernement comorien est d'asseoir dans les dix années à venir des d'infrastructures de



transport aérien, maritime et terrestre, de production énergétique propre, d'adduction d'eau potable et d'assainissement, et d'aménagement foncier en tant que base de développement humain durable et de croissance économique.

L'ambition est la mise en place des infrastructures dans le cadre du Plan Comores Emergent avec une articulation aux objectifs de développement durables permettant de bâtir des infrastructures résilientes (ODD 9), de favoriser l'accès à l'énergie (ODD 7), de garantir l'accès à l'eau propre et l'assainissement (ODD 6) et de développer des villes durables, ouverts à tous et sûrs (ODD 11), servant de catalyseur de développement et permettant d'obtenir une croissance inclusive (ODD8), de réduire les inégalités (ODD10), et enfin d'assurer la paix, la sécurité et la cohésion sociale (ODD16).

Des infrastructures au service du développement socio-économique

L'objectif stratégique du **secteur transport** est d'asseoir la continuité territoriale et la fluidité de la circulation, interne et externe, des biens et des personnes. Cet objectif englobe les objectifs spécifiques des secteurs transport routier, transport maritime et transport aérien de fluidifier la circulation intra-île et d'assurer la desserte intégrale du territoire, de développer les activités maritimes, fret et passagers, inter-îles et internationales, et de favoriser des flux intenses de voyageurs nationaux, régionaux et internationaux. Ensemble, ces secteurs chercheront à développer l'intermodalité du transport.

Le **secteur énergie** vise à i) produire une énergie fiable, maîtrisée, accessible et en quantité suffisante, ii) améliorer l'accès des populations les plus démunies à l'énergie propre aux meilleurs prix, iii) diversifier les sources d'énergies et valoriser les ressources naturelles spécifiques des différentes parties du territoire, iv) augmenter la participation du secteur privé et des

parties prenantes dans le développement du secteur, et v) renforcer les capacités pour développer une expertise locale disponible sur le long terme.



Le secteur **eau et assainissement** aspire à assurer (i) l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable, et(ii) l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, (iii) améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, (iv) augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et l'approvisionnement en eau douce, et (v) protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Enfin, le programme aménagement du territoire – urbanisme – logement s'attèle à instaurer des villes bien planifiées, résilientes, inclusives, équitables, durables et identitaires, assurant pleinement leurs fonctions de fournisseur de services, de moteur de développement économique et de structuration du territoire national. Les cibles visées au niveau de ce catalyseur pour 2030 sont : (i) de porter à 100% la proportion du réseau routier en bon Etat, (ii) d'atteindre un trafic conteneurs de 40.000 EVP et un flux passager de 198.000 au port de Moroni, iii) d'enregistrer 200.000 arrivées de passagers internationaux à l'Aéroport AIMPSI, (iv) d'augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables installée à 33 MW, v) d'atteindre un taux d'accès à l'électricité à 80% et (v) d'assurer à 100% l'accès à l'eau potable et à l'assainissement amélioré.

Des réformes bien engagées à accélérer

L'état est activement engagé dans la campagne « 2018, Année des routes » lançant l'amélioration et la consolidation de l'état des routes dans le pays. Les travaux de réhabilitation ou amélioration de plus de 140km de routes dans différentes parties des trois îles sont en cours ou ont été achevés ces derniers mois.

La révision de la Taxe Unique sur les Produits Pétrolier (TUPP) est envisagée pour augmenter les ressources du FER dédiées à l'entretien préventif. Le développement d'autres sources de financement est considéré aussi à l'avenir.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a adopté une approche englobant tous les modes de transports avec des documents des politiques sectorielles. Le premier projet de politique sectorielle des transports qui avait fait l'objet de loi votée par l'assemblée et promulguée par décret présidentiel en décembre 2011 a été mis en œuvre entre 2012 et 2017. Ce document doit être réactualisé pour être conforme avec le Plan d'émergence 2030.

Les autorités portuaires assieront une organisation fonctionnelle des activités portuaires propice au développement de chaque activité maritime. L'autorité maritime mettra à jour le cadre législatif et réglementaire, affermira l'application de système de licences pour les liaisons maritimes inter-îles ou régionales, et appuiera le renforcement des capacités du sous-secteur des transports maritimes.

Parallèlement aux projets de nature industrielle du secteur énergie, la gouvernance du secteur sera modernisée et clarifiée. Elle visera à définir le rôle de chaque organisme et structure, à éviter les chevauchements. Elle donnera un cadre clair et sécurisant pour les acteurs privés et les investisseurs étrangers. Elle contribuera à placer les compétences aux bons endroits et à mettre en place un pilotage par la performance. Elle clarifiera les processus de décisions, les mécanismes de désignation des responsables dans le secteur public. Elle s'attachera à la transparence des processus et le respect d'un haut niveau d'éthique.

Les projets suivants seront engagés :

Projet de loi sur l'organisation et la gouvernance du secteur complétant les textes récemment promulgués (création de SONELEC et SONEDE pour séparer la gestion de l'eau et de l'électricité, loi sur la promotion des ENR) : définition des missions de service public, rôle des acteurs, concession, licences, protection du consommateur, contrôle du service public ;

Mise en place d'un contrat de performance entre l'état et la SONELEC ;

Projet de textes réglementant les secteurs principaux tels que :

Sécurité des installations intérieures ;

Règles de construction des ouvrages électriques ;

Règles de sécurité face aux risques électriques pour le public et les intervenants ;

Réorganisation de certaines directions administratives pour renforcer leur efficacité.

Le Gouvernement a déjà entrepris plusieurs mesures de réforme du secteur AEPA. La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) a été

créée en septembre 2018 en remplacement de la société Ma-Mwe. Le Gouvernement a également entrepris le chantier de réforme du cadre juridique et institutionnel du secteur AEPA. Le pays dispose d'un Code de l'eau qui date de 1994 et d'un document de cadre institutionnel de 2013. Le processus d'un nouveau Code de l'eau et de l'assainissement est en cours. Le Gouvernement envisage la révision de la Stratégie AEPA 2013-2030 et le document de Cadre Stratégique afin de l'aligner au Plan Comores Emergent 2030 et au nouveau Code de l'Eau et de l'Assainissement.

Au niveau de l'aménagement du territoire, l'Etat a mis en œuvre une stratégie pour maîtriser le foncier en commençant par une opération d'inventaire qui permettra de constituer des réserves foncières. Par ailleurs, une politique de doter chaque île d'un schéma d'aménagement du Territoire est en cours et va commencer par l'île de Mohéli avec un financement de l'AFD. Une réflexion sur la mise en place d'une banque de l'habitat et d'une société immobilière fait son chemin.

Une opération pilote de construction de 200 logements est phase de finalisation.

Quatre axes d'intervention serviront de lignes directrices pour développer des infrastructures à niveau soutenant la transformation structurelle de

- Développement des infrastructures et des capacités du secteur transport,

- Développement de la production énergétique et des capacités de gestion de l'énergie

- Développement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et de la gestion AEPA

- Développement de la planification de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du logement.

Développement des infrastructures et des capacités du secteur transport

En cohérence avec les objectifs de stimulation de la compétitivité de l'économie nationale, de réduction des facteurs de coûts, de désenclavement des zones productives et de renforcement de la continuité nationale et de l'intégration régionale poursuivis par le Plan Comores Emergent pour le secteur infrastructures et services de transport, le programme sectoriel agira sur trois leviers déterminants.

La consolidation des infrastructures routières et le développement des services de transports de marchandise :

l'action sectorielle sera axée sur la remise en état du patrimoine routier existant et la sauvegarde de sa durabilité dans le cadre d'un programme d'entretien préventif pluriannuel. Le réseau sera étendu légèrement par la construction de nouvelles routes stratégiques à l'image de la voie de contournement de Moroni. Un accent particulier sera mis sur les initiatives en vue de renforcer les capacités sectorielles pour l'intégration des entreprises locales dans l'entretien préventif, affermir les capacités institutionnelles de planification et de gestion des travaux publics, et de contrôle routier. La sécurité routière sera également renforcée. Des

gares routières seront construites pour améliorer le transport de passagers. Enfin, le secteur appuiera le développement du transport de marchandises dans une logique de diffusion des productions des zones agricoles et de développement socio-économique rural.

Le développement du réseau maritime et portuaire :

S'appuyant sur le Schéma Directeur Portuaire, l'action sectorielle sera concentrée sur l'augmentation des capacités des infrastructures portuaires de chaque île avec notamment l'extension des ports de Moroni et de Mutsamudu et la construction du port de Boingoma. Les travaux comprendront principalement le dragage du port de Moroni, l'extension de brise-lames dans les trois ports et des travaux de construction de quais conteneurs et de quais passagers. Les autorités portuaires assoiront l'organisation fonctionnelle des zones portuaires pour favoriser la cohabitation structurée des différentes activités portuaires dans une même zone. Les autorités maritimes affermiront le système de licence afin de développer les liaisons maritimes inter-îles et internationales.

Le développement des infrastructures aéroportuaires et du réseau aérien :

Le programme comprend l'extension et la modernisation de l'aéroport international de Moroni, la construction d'un nouvel aéroport à Anjouan et la rénovation de l'aéroport de Mohéli.

L'investissement public requis pour le développement des infrastructures de transport s'élève à **316,4 milliards KMF**.

Tableau 3 : Les indicateurs de développement des infrastructures de transport

	Baseline	Cible 2030
Réseau routier interurbain en mauvais état	57%	57%
Réseau routier	814 km	914 km
Nombre de terminal gares routières aménagées	0	6
Traitement conteneurs dans le	14.000 EVP	40.000 EVP
Port de Moroni		
Traitement conteneurs dans le Port de Mutsamudu	50.000 EVP	80.000 EVP
Flux passagers maritime au port de Moroni	66.000	198.000
Nombre d'arrivées internationales à l'aéroport AIMPSI	35.000	200.000

Développement de la production énergétique et des capacités de gestion de l'énergie

La maîtrise du niveau de dépendance énergétique, le développement de l'accès à l'énergie, la logique économique durable et pérenne et la logique de développement durable constitueront les lignes directrices. En cohérence avec la SCA2D, le programme sectoriel agira sur quatre leviers essentiels.

Le développement du sous-secteur des énergies traditionnelles :

l'accent sera mis sur le reboisement et la gestion durable de l'offre d'énergie traditionnelle, en portant la mise

sous gestion communautaire à 12 500 hectares en 2020 et 15 000 hectares en 2025. On s'attachera également à réduire la part de biomasse dans la consommation énergétique globale du pays de 57% à 40% en 2030. La filière de gaz en bouteille (mise en bouteille, circuit de distribution) sera développée pour l'usage ménager avec l'appui d'une campagne de promotion du gaz et de sensibilisation sur la préservation des ressources naturelles. Par ailleurs, le projet relatif aux déchets ménagers, incluant la collecte et la valorisation dans le cadre du partenariat conclu avec le gouvernement italien, sera poursuivi. Il contribuera de façon transverse au secteur énergie mais également au secteur environnement et globalement à la qualité de vie. Les études sur la

production de Bio gaz seront poursuivies. Les foyers améliorés continueront à être déployés.

Le développement du sous-secteur des hydrocarbures :

La stratégie prévoit de développer ce sous-secteur à travers l'amélioration des conditions d'importation, l'augmentation des capacités de stockage du pays et la baisse des coûts d'approvisionnement national en hydrocarbures. Entre temps, la recherche sur les hydrocarbures sur le territoire national sera intensifiée, de même qu'il sera mis en place les mesures visant à atténuer l'impact environnemental de l'utilisation des hydrocarbures. La desserte des produits pétroliers à Mohéli sera améliorée dans une approche globale incluant la finition des travaux du centre de stockage de Hoani. La logistique de stockage sera modernisée et notamment le suivi des stocks.

Le développement du sous-secteur de l'électricité :

L'énergie électrique constitue un élément essentiel de la productivité des activités industrielles et du développement touristique ; à cet égard, elle devra jouer un rôle d'impulsion de la transformation économique de l'Union des Comores en permettant aux différents acteurs économiques de disposer d'une ressource de qualité et à un coût abordable. Le gouvernement entend développer ce sous-secteur à travers des investissements structurants portant sur la mise en place de centrales électriques, dans le cadre de partenariats public-privé. Il sera promu une large utilisation des technologies et équipements d'Énergie Renouvelable pour accroître leur part dans la production nationale d'électricité (en puissance installée) en passant de moins de 0,6 MW en 2013 à 33 MW en 2030. Un accent particulier sera porté sur l'amélioration de la gouvernance visant à terme la refonte des équilibres économiques globaux du sous-secteur pour garantir sa viabilité financière à court terme et industrielle à moyen terme en prenant

en compte les résultats de la récente étude tarifaire. Le programme de développement de ce sous-secteur prévoit l'achèvement et l'opérationnalisation de la centrale au fuel lourd, la mise en place d'un plan de maintenance durable des équipements existants pour les équipements thermiques et hydrauliques et la poursuite des travaux d'exploration puis de construction de la centrale à géothermie. Le déploiement de production solaire décentralisée sur les bâtiments publics et en résidentiel et le déploiement de centrales solaires dans les trois îles accroîtront la part des EnR dans le mix énergétique. Le développement et l'adaptation du réseau de distribution, et la constitution d'un début de réseau de transport intégrant la localisation des moyens de production sur la base des propositions du schéma directeur de développement dans chacune des îles contribueront à réduire les pertes techniques.

Le développement du sous-secteur de la maîtrise de la demande d'énergie :

Le SIE sera rendu opérationnel et les résultats seront publiés annuellement. Un programme de sensibilisation et d'éducation visera le changement de comportement des usagers et des opérateurs du secteur énergétique. Une opération de rénovation de l'éclairage public visera à substituer les candélabres actuels par des points lumineux photovoltaïques autonomes et à augmenter leur nombre, contribuant à l'économie et la sécurité du public. La mise en place d'un cadre réglementaire dans le domaine de la construction (réglementation thermique, labellisation des équipements, qualification des professionnels) permettra de réduire à terme les consommations unitaires des bâtiments.

L'investissement public requis pour le développement de la production énergétique s'élève à 262 millions € à l'horizon 2025 et 86,4 millions € sur la période 2026-2030.

Tableau 4 : Les indicateurs de développement de la production énergétique

	Baseline	Cible 2030
Taux d'accès à l'électricité	80%	100%
Réseau routier	60%	80%
Consommation d'électricité par habitant	66,1 KWh	200 KWh
Capacité énergies renouvelables opérationnelle	0,6 MW	32.9 MW
Coût moyen de production	300 KMF	100 KMF
Part bois et charbon de bois dans la consommation énergétique	56%	40%

Développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de la gestion AEPA

Pour gagner le pari de la réalisation des objectifs de la pleine satisfaction des besoins en eau potable et assainissement à l'horizon 2030, la stratégie nationale et son programme d'action sont bâtis autour de cinq grands axes stratégiques.

Le réaménagement du cadre institutionnel, réglementaire et financier du secteur de l'AEPA dans une optique d'efficacité :

L'action au titre de cet axe comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau code de l'eau et de l'assainissement révisant celui de 1994, et la promotion du financement du secteur AEPA par l'élaboration de programmes et projets cohérents et la mobilisation de fonds de l'Etat, des CTD, des PTF et de la communauté.

ressources en eaux dans une optique de rationalisation et de durabilité :

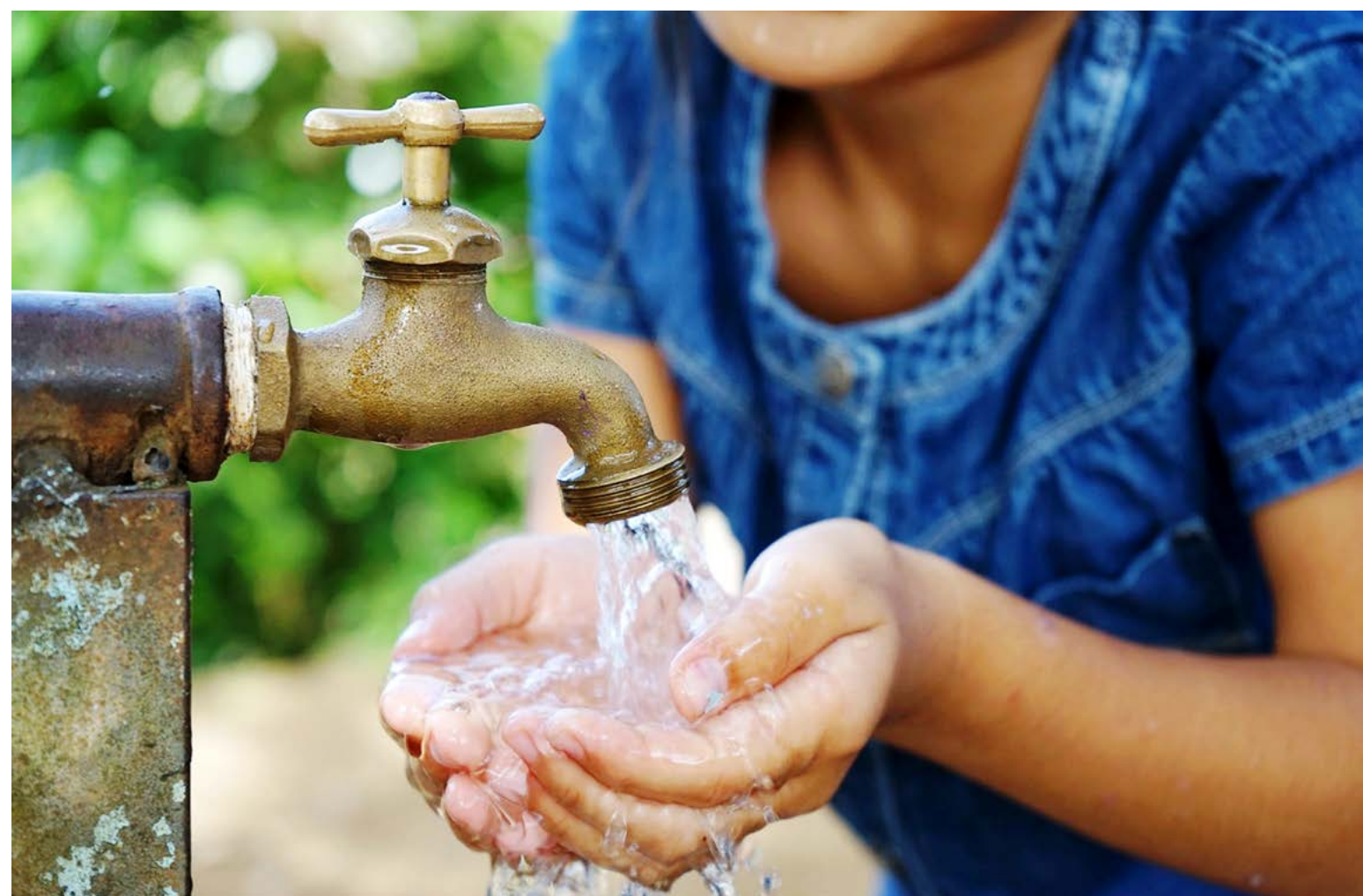
Au titre de ce programme, le secteur investira dans la reconnaissance et la mobilisation des ressources en eau en effectuant au moins une cinquantaine de forages et l'approfondissement de cinq puits. Le programme comprend également la systématisation des mesures de protection des ressources en eau contre la pollution, et la surveillance des ressources en eaux. Le volet surveillance comprendra la création d'un réseau national piézométrique et la mise en place d'un système de suivi des ressources en eau (SSRE), d'un réseau national de stations d'observation météorologique, d'un réseau national de stations de jaugeage des cours d'eau, et d'une base de données géoréférencées des ressources en eau.

Le renforcement des infrastructures d'eau potable dans l'objectif de la généralisation de l'accès de toute la population comorienne à une source d'eau potable :

Les réseaux d'adduction d'eau potable seront renforcés ou construits dans des villes et villages pour élargir l'accès à l'eau potable. Des citernes collectives et individuelles seront aussi réhabilitées ou construites dans des villes et villages. Trois (03) usines de production de chlore liquide à hauteur d'une par île seront créées pour améliorer la qualité de l'eau.

Le renforcement du système de traitement de l'eau au niveau des réseaux collectifs, la vulgarisation de techniques simples de potabilisation de l'eau au niveau communautaire et familial dans les zones n'ayant pas accès à des sources sûres d'approvisionnement en

eau potable, la promotion de la protection des citernes d'eau par des aménagements adéquats répondant aux normes de collecte et de stockage des eaux de consommation, notamment la réhabilitation des citernes en impluvium aussi bien au niveau communautaire que familial, et la promotion et la vulgarisation des systèmes de filtrage biologique individuels et communautaires contribueront à améliorer la qualité de l'eau. Le renforcement de la surveillance et du contrôle de la qualité de l'eau de consommation, le développement d'un système d'information sur la qualité de l'eau de consommation, et l'application des directives, normes et règlements régissant le contrôle de la qualité de l'eau de consommation viseront à préserver la qualité de l'eau.





La promotion de l'assainissement pour rehausser le niveau d'hygiène des populations :

l'intervention consiste à conduire une politique nationale qui mette l'assainissement des eaux usées au même niveau que les prestations offertes en matière d'eau potable, en termes de desserte et de qualité de service. A cet effet, les infrastructures d'assainissement des eaux usées domestiques seront améliorées par l'amélioration des techniques de l'assainissement individuel, la généralisation de l'assainissement au niveau des établissements publics et la généralisation de l'assainissement collectif des villes comoriennes. L'élaboration d'un plan directeur national pour l'assainissement pluvial, d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides en milieux urbains, et de programme d'assainissement de la capitale Moroni, de Mutsamudu, de Fomboni et des grandes villes, et la conduite d'un projet pilote d'assainissement alternatif viseront le développement de politiques urbaines de gestion de l'assainissement et des déchets. Des campagnes de plaidoyer, de communication interpersonnelle, de communication ciblée et de communication de masse abordant notamment les questions de l'évacuation adéquate des excréta, le lavage des mains, l'hygiène de l'eau à domicile, seront menées pour la promotion de l'hygiène.

Le renforcement des capacités des intervenants et partenaires pour un service performant et durable :

La démarche repose sur le principe d'associer les différents acteurs à la conception et la planification des projets. Trois actions de renforcement de capacités seront menées. Le renforcement des capacités des services techniques les aidera à assumer les missions d'accompagnement des Collectivités Territoriales dans le cadre du transfert de compétences, au moyen d'appui aux services techniques. Le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales les aidera à s'approprier les mécanismes et dispositifs de mobilisation de financement pour l'AEPA, à assurer la maîtrise d'ouvrage de façon autonome, responsable et efficace, et à mieux maîtriser et structurer leurs relations avec tous les acteurs impliqués dans la réalisation et l'exploitation des infrastructures et services AEPA. Enfin, le renforcement des capacités des associations des usagers visera à leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le secteur avec l'objectif de les aider à se structurer en tant qu'organisme autonome et viable, de consolider la démocratie à l'intérieur de ces structures, et d'aboutir à une meilleure appropriation des infrastructures par les populations.

Le coût global du programme national d'AEPA (2013-2030) s'élève à 301,095 millions d'Euros. Le financement existant s'élève à un peu moins de soixante millions d'euros, soit le cinquième du cout global du programme national d'AEPA. Les ressources proviennent de l'Etat et, essentiellement, des partenaires techniques et

Tableau 5 : Les coûts du programme AEPA 2013-2030

Axe	Coûts (€)
1 : Mise en place du nouveau cadre institutionnel	15.605.650 €
2 : Mobilisation, protection et surveillance des ressources en eau	9.029.594 €
3 : Promotion des infrastructures d'adduction d'eau potable	133.936.092 €
4 : Promotion de l'assainissement et de l'hygiène de la population	131.641.300 €
5 : Renforcement des capacités	10.882.870 €
Total	301.095.506

Développement de la planification de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du logement

Afin d'assurer un aménagement du territoire équilibré et solidaire, de développer des villes saines et résilientes, et de permettre aux citoyens d'accéder à un logement décent, le programme du secteur aménagement - urbanisme - habitat interviendra sur trois leviers :

Le développement d'outils de planification de l'aménagement du territoire :

Le volet aménagement du territoire sera concentré sur l'élaboration et l'adoption d'un Schéma Directeur National d'Aménagement du Territoire et Schéma Directeur d'Aménagement de chaque île, avec une

réflexion participative et inclusive sur les relations spatiales et économiques entre les zones urbaines et les zones rurales.

financiers, notamment l'AFD, le Fonds Saoudien de Développement, le PNUD, l'UNICEF et le Fond Mondial pour l'Environnement.

Tableau 6 : Les indicateurs de développement de l'accès à eau potable et à l'assainissement

	Baseline	Cible 2030
Taux d'accès à l'eau potable à l'échelle nationale	180%	100%
Taux d'accès à l'assainissement amélioré à l'échelle nationale	36%	100%

réflexion participative et inclusive sur les relations spatiales et économiques entre les zones urbaines et les zones rurales.

Le développement d'outils de planification du développement urbain et le développement des infrastructures des Grandes villes :

le programme urbanisation comprendra le développement d'outils de planification, notamment de Plan Directeur d'Urbanisme, dans les villes des Comores, le développement de la « gestion moderne, démocratique et transparente des villes », la mise en œuvre du Plan d'Action

pour la Résilience Urbaine de Moroni, l'élaboration du schéma directeur d'aménagement

3

LES CATALYSEURS DE L'ÉMERGENCE DES COMORES

du Grand Moroni, les projets d'aménagement foncier dans le cadre de l'extension de grandes villes, ainsi que l'amélioration et l'extension de la voirie urbaine.

L'appui à l'amélioration de l'habitat et le développement de logements abordables :

le secteur habitat comprendra un programme d'assistance à l'auto-construction et un programme de construction de logements dans le cadre de PPP.

En collaboration avec d'autres secteurs, les villes devront étendre l'alimentation en eau et l'assainissement pour améliorer les conditions de vie des citoyens. La mise en place de système de gestion durable des déchets

solides et l'expansion du réseau routier contribueront à assainir les milieux urbains, atténuer les engorgements et lutter contre les conséquences de la pollution sur la santé. L'amélioration et le réaménagement des quartiers précaires et la prévention de leur prolifération contribueront à assainir le cadre de vie de la population. L'investissement public requis pour le programme Aménagement du territoire- urbanisme-habitat s'élève à **26 milliards KMF**.

Tableau 7 : Les indicateurs en termes d'aménagement de territoire, d'urbanisation et d'habitats

	Baseline	Cible 2030
Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire	0	1
Plans Directeur d'Urbanisme	1	30
Accès à l'eau potable en milieu urbain	15%	100%
Accès à l'assainissement en milieu urbain	45%	100%
Réseau urbain en mauvais Etat	57%	
Coût moyen de production	300 KMF	0%
Ménages assistés dans l'auto-construction	0	4.000
Nombre de nouveaux logements construits dans le cadre PPP	0	2.500



CATALYSEUR 3 : UN CAPITAL HUMAIN QUI PRÉPARE L'AVENIR

Le capital humain est un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. Des efforts importants seront notamment déployés aux fins d'accumulation d'un niveau de compétence et d'expérience élevé et croissant pour faire face aux enjeux et défis présents et futurs du pays. Les investissements dans ce domaine porteront prioritairement sur l'éducation, la santé, la jeunesse, la protection sociale, l'emploi, le sport, la culture et le patrimoine.

C3.1. L'Éducation au cœur du processus d'émergence des Comores

L'éducation, un secteur à consolider

L'éducation est un des facteurs fondamentaux pour l'émergence de par son rôle dans la formation de ressources humaines qualifiées et de son importance comme vecteur fondamental pour soutenir le changement des mentalités en faveur du développement. Les externalités positives de l'éducation sur la transition démographique, le dividende démographique ou l'appropriation des transferts de compétence dans tous les domaines de la vie socioéconomique en font un des piliers des processus d'émergence.

Un système d'éducation évolutif grâce à l'ouverture aux normes internationales

Un changement a eu lieu au niveau du système éducatif comorien par l'adoption de la Loi n° 94-035/AF, portant orientation sur l'éducation et par l'ouverture du système éducatif aux normes internationales. Ainsi, les programmes scolaires ont évolué, le système éducatif a peu à peu intégré les normes des Nations unies ; l'APC (Approche par Compétence) a été adoptée. Les Comores ont également adhéré au CONFEMEN (Conférence des

Ministres ayant le français en partage) au début des années 2000 et adopté les objectifs internationaux de l'EPT (Education pour Tous).

Le préscolaire en nette augmentation

Une forte augmentation de la fréquentation du préscolaire a été observée. Entre les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017, le nombre d'enfants dans le préscolaire est passé de 10992 (dont 5526 filles) à 13920 (dont 6967 filles) soit une hausse de 27%. 523 salles de classes sont disponibles et en moyenne un établissement dispose de 1,7 salle. Le taux brut de préscolarisation (TBPS) est de 21% pour l'année scolaire 2016-2017 contre 17% en 2015-2016. La création des Ecoles Coraniques Rénovées (ECR) constitue l'un des facteurs d'amélioration de la fréquentation du préscolaire.

Des performances encourageantes pour le primaire et le secondaire

Des progrès significatifs ont été enregistrés grâce notamment à l'accompagnement des partenaires au développement (le Comité arabe, la BID, l'UNICEF, le Fonds Saoudien de Développement, la France, l'Union Européenne, l'IDA, le GPE). Le système éducatif national se caractérise pour l'année scolaire 2016-2017 par un taux brut de scolarisation de 101,6% au niveau du primaire dont pour 100,1% pour les filles et 103,1% pour les garçons. Pour le secondaire second cycle, le taux brut de scolarisation est de 59,8% (57,6% pour les garçons et 62,2% pour les filles). Le secondaire second cycle affiche un taux brut de scolarisation de 40,5% (37,8% pour les garçons et 43,4% pour les filles). Une forte disparité du taux brut de scolarisation existe entre les îles : 90,2% pour Ngazidja, 109,5% pour Ndzuwani et 119,5% pour Mwali. Les besoins en termes d'infrastructures et de moyens sont plus élevés pour Ndzuwani et Mwali.

Le taux de redoublement est de 16,5% au niveau du primaire et atteint 17,2% à Ndzuwani. Il est moins prononcé

pour les filles (15,7%) que les garçons (17,3%). Pour le secondaire premier cycle, ce taux est de 13,2% (avec 15% pour Mwali) dont 11,8% pour les filles et 14,7% pour les garçons. Finalement, pour le secondaire second cycle, le taux de redoublement est de 10,6% avec un niveau de 12,4% pour Mwali et 11,1% pour les filles et 10,2% pour les garçons. Plus le niveau augmente, plus le taux de redoublement diminue.

Les performances du système scolaire comorien restent contrastées. En effet, en termes de nombres d'années d'études, les comoriens ont en moyenne effectué 8,5 années d'études. Corrigées avec la qualité de l'apprentissage, les enfants comoriens ne passent plus que 5,3 années d'étude selon l'estimation effectuée par le PASEC.

Le taux d'alphabétisation s'est nettement amélioré en passant de 41,7% en 2003 à 73,3% en 2013 avec une forte disparité entre les hommes (77,2%) et les femmes (69,7%) et entre le milieu urbain (81,1%) et le milieu rural (67,2%). Cela traduit les efforts encore à effectuer pour la réduction des inégalités en matière d'éducation.



L'Université des Comores face aux besoins de développement des Comores

La création de l'Université des Comores (UDC) en 2003/2004 est un grand pas dans la promotion de l'enseignement supérieur. Partis d'un peu plus de 1 000 étudiants à son ouverture, ses effectifs ont franchi le seuil des 16 000 étudiants pour l'année universitaire 2018-2019. L'UDC est bien présente sur le territoire national et ses formations sont en cours de diversification. Ses diplômés sont bien présents sur le marché du travail aussi bien dans les administrations publiques et parapubliques que dans le secteur privé. Près de 80% des étudiants de l'enseignement supérieur font leurs études dans le public (Université des Comores). Mais la mobilité vers l'extérieur reste importante, les principales destinations étant l'Égypte, la France, Madagascar, le Maroc, la Chine, la Turquie et le Sénégal.

La formation technique et professionnelle (FTP), vecteur de création d'emploi mais encore peu développée

La formation technique et professionnelle est un élément clé dans le développement national. Cependant, le système coûte cher par rapport aux autres enseignements et l'adéquation formation emploi révèle un grand déséquilibre quantitatif et qualitatif. Ainsi, le coût de l'ensemble du système est de 6 à 7 fois plus cher que celui de l'enseignement général et le coût unitaire par élève est, de 2,6 fois plus, élevé que la moyenne régionale. La faiblesse des moyens humains et matériels et l'image négative auprès du public sur la formation technique et professionnelle pénalisent le système. Deux types d'enseignement technique et formation professionnelle coexistent : le formel (public et privé) et l'informel. Actuellement le secteur public dispose de 8 centres de formation dont 3 semi publics

pouvant accueillir 500 places et 93 centres privés pour 2000 places. Les taux d'abandon et de redoublement sont moins élevés comparativement à l'enseignement général.

Une structure administrative qui peine à être opérationnelle

L'éducation nationale relève de la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche (MEN) qui travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, de la Culture et des Sports en ce qui concerne la Formation Technique et Professionnelle. Outre les structures basées au niveau central (IEGN et les directions au sein du MEN), plusieurs structures concourent à la gestion de l'éducation : (a) Les Conseils d'Écoles (CE), (b) Les Circonscriptions d'Inspection Pédagogique Régionale (CIPR) c) Les Circonscriptions Préfectorales, les Gouvernorats des îles autonomes en matière d'enseignement primaire, secondaire, professionnelle et technique de base.

Les structures, dans leur conception, couvrent l'ensemble du territoire mais ne sont pas toutes opérationnelles. Ainsi, les CE ne sont pas encore toutes fonctionnelles du fait de leur création récente et de manque de moyens. Par ailleurs, le pilotage de la formation technique et professionnelle devrait être clarifié afin d'éviter la confusion dans l'exécution des missions et mieux optimiser l'efficacité des actions entreprises en matière de formation technique et professionnelle.



Des défis pour un secteur catalytique de l'émergence

Le défi majeur pour le long terme est de pouvoir contribuer pleinement au développement durable du pays, par le biais de l'acquisition de compétence et le développement de l'emploi pour la population active, en particulier pour les jeunes et les femmes et, à terme, à l'accroissement soutenu de la richesse nationale et à l'éradication de la pauvreté. En conséquence, les défis au niveau du secteur éducation portent sur de nombreux domaines. La mobilisation de ressources pour le financement du secteur de l'éducation est primordiale pour le financement des infrastructures scolaires. Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle, le défi porte sur l'acquisition et le développement de ressources humaines qualifiées grâce à un système de formation technique et professionnelle résolument orienté vers la satisfaction des besoins du marché du travail, en ligne avec les orientations stratégiques du PCE. Tous les secteurs formant les socles de l'émergence doivent bénéficier des changements opérés au niveau du secteur éducation.

Une éducation inclusive pour porter l'émergence des Comores

La vision de l'éducation dans le cadre du Plan Comores Emergent est alignée à l'Objectif de Développement Durable 4, à savoir « une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous à l'horizon 2030 ». Cette vision se veut une réponse aux défis du secteur pour le long terme. La lettre de Politique du secteur Éducation et de la formation donne les orientations de la politique éducative et les objectifs à chaque niveau pour 2018-2020 et doit être renouvelée pour l'horizon 2026. Les orientations y mentionnées articulent à la vision de l'éducation en vue de l'émergence des Comores en 2030.

Cinq cibles associées à l'éducation sont retenues à l'issue du processus de priorisation nationale des ODD. Les objectifs du secteur qui permettent de mettre en œuvre le PCE dans le domaine de l'éducation se déclinent comme suit :

Préscolaire

En 2026, plus de 80% des enfants qui accéderont au primaire aient reçu auparavant une éducation préscolaire

Primaire

Accueil de tous les enfants de 6 ans en première année du primaire dès la rentrée scolaire 2018-2019 et l'accès universel en CM2 (74% de taux d'achèvement en 2020 et de 100% en 2026).

Enseignement secondaire premier cycle

- Accueillir une grande majorité des enfants qui ont achevé le primaire (90% en 2020) dans des collèges

Enseignement secondaire second cycle

- Accroissement d'environ 10% des effectifs d'élèves dans les lycées à l'horizon de la stratégie (environ 27000 élèves en 2026 au lieu de 23 350 en 2015), du fait de la pression du collège.

Enseignement et formation techniques et professionnels

- Disposer d'une main d'œuvre qualifiée capable d'accompagner l'émergence économique des Comores à long terme.

Enseignement supérieur et recherche scientifique

- diversifier l'offre publique pour répondre au besoin de développement économique et social du pays et améliorer la qualité des formations.
- orientation forte vers les études scientifiques (45% des étudiants de l'université des Comores en 2026 au lieu de 15% en 2015)
- Professionnalisation des filières dites générales
- (Economie, Droit, lettre et sciences humaines)

Alphabétisation et éducation non formelle

- Développement progressif de classes passerelles l'accueil d'environ 500 enfants par an en vue de leur permettre de s'insérer après une année de formation au primaire pour les plus jeunes ou dans la formation professionnelle pour les plus âgés

Gouvernance et pilotage du secteur de l'éducation

- Amélioration des capacités de gestion, de suivi/évaluation et de pilotage du secteur en vue de disposer à tous les niveaux du système éducatif d'administrations capables de mettre en œuvre les orientations stratégiques pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système.

Un programme sectoriel catalyseur de l'émergence

Dans le cadre du Plan Comores Emergent, la vision du secteur se décline en trois axes : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité, (ii) l'amélioration de la qualité et de l'adéquation formation-emplois, (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation.

● Amélioration de l'accès et de l'équité

La régulation du flux des élèves et des affectations des enseignants permettra d'assurer un développement harmonieux à tous les niveaux d'enseignement général. Ainsi, l'accès équitable et la rétention aux différents niveaux d'enseignement général seront améliorés grâce à la construction, réhabilitation et équipement de salles de classes. L'institutionnalisation des écoles coraniques (normes, schémas directeurs, ...) réduira les entrées tardives et les déperditions. L'approche communautaire favorisera cette institutionnalisation des écoles coraniques et les écoles semi publiques.

Dans le primaire, la mise en place d'un dispositif d'orientation des élèves dès la fin du CM2 permettra de réduire les échecs dans le cycle suivant et d'assurer la gestion des flux à l'entrée des lycées publics. L'inclusion scolaire des enfants exclus de l'enseignement primaire et secondaire est améliorée. L'accès à l'éducation des enfants vivant avec des handicaps et les enfants issus des milieux défavorisés sera facilité par le biais de la construction de rampes d'accès et la sensibilisation des familles. Des mesures pour favoriser la gratuité de l'école primaire seront prises et les familles les plus démunies seront appuyées. Les enfants en dehors de l'école seront suivis. La stimulation de la demande d'éducation, notamment dans le primaire, se fera à travers l'amélioration de l'accès des enfants de 8 à 14 ans en dehors de l'école à une éducation non formelle avec l'élaboration d'une stratégie nationale de l'alphabétisation. Elle sera accompagnée d'une formation des alphabétiseurs et la mise à disposition d'outils pédagogiques appropriés. Les capacités d'accueil des collèges et lycées publics sont optimisées.

L'usage des salles de classe et la gestion des enseignants seront améliorés (redéploiement, élaboration de guide de gestion etc..) et l'utilisation des moyens dans les établissements scolaires sera rationalisée (construction et réhabilitation, ...).

Le développement de l'ETFP et la restructuration des filières de l'enseignement à vocation professionnelle seront accompagnés d'une politique d'orientation des élèves dans différents types d'ETFP et dans les filières de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle. La vulgarisation et la mise en place des textes d'organisation de la FTP, l'opérationnalisation du conseil national de concertation de la FTP, la mise en place des comités paritaires au niveau des îles permettront de donner le cadre institutionnel de la FTP qui sera accompagné de l'amélioration des capacités d'accueil de la FTP (construction, extension, équipement) et la diversification de l'offre de la formation technique et professionnelle.

Les mécanismes d'orientation scolaire renouvés permettront d'orienter une partie des jeunes dès la fin du primaire vers des formations professionnelles. De même, une bonne partie des élèves dès du collège sera orientée vers des formations professionnelles adaptées et répondant à la demande du marché du travail. De nouvelles filières de formation seront développées dans les cinq secteurs identifiés comme porteurs avec des partenariats permanents reliant les établissements d'ETFP, les entreprises et les communautés locales.

La spécialisation des sites de l'Université des Comores sera engagée pour favoriser la diversification de l'offre de formation suivant les opportunités du marché du travail et les avantages comparatifs des sites universitaires. Les conditions d'accueil dans l'enseignement supérieur seront améliorées à travers un vaste programme de construction et de réhabilitation d'amphithéâtre, de salles de classe, et de résidences universitaires.

Une politique nationale de l'alphabétisation sera développée. Cette politique mettra l'accent notamment sur la qualité de l'offre par le biais de matériels appropriés, le pilotage afin de mieux suivre et évaluer les résultats, le ciblage des bénéficiaires de formation.



● Amélioration de la qualité et de l'adéquation emploi-formation

La carte scolaire sera révisée et appliquée pour un développement harmonieux des cycles d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ainsi que le non formel. Les redoublements et les échecs scolaires seront réduits significativement dans les cycles d'enseignement primaire et secondaire. La mise en place d'un dispositif de suivi rapproché des élèves en situations d'échec ou en situations de décrochage permettra d'apporter rapidement des mesures de soutien appropriées pour relever le niveau des élèves concernés.

L'amélioration de la qualité se fera à travers le renforcement de l'encadrement, la disponibilité de matériels pour les enfants et des guides pour les enseignants, l'augmentation du budget. Le renforcement des capacités des enseignants dans la prise en charge des jeunes enfants sera effectué. Les normes de fonctionnement des écoles primaires, des collèges et des lycées seront établies, validées et utilisées tout en améliorant le cadre physique, institutionnel et légal des établissements.

Le renforcement de l'enseignement des sciences et de cultures générales

au collège et au lycée (réhabilitation et aménagement de salle, de laboratoires ; etc...) permettra le développement des filières scientifiques au niveau du second cycle. Les normes de gestion pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement général seront établies, validées et utilisées avec un encadrement de proximité (préscolaire) et pédagogique (primaire) et la mise en place de nouveaux programmes au secondaire. Les établissements seront accompagnés dans l'élaboration des emplois de temps afin d'optimiser l'utilisation des salles de classes pour qu'elles soient utilisées au maximum 5 jours et demi par semaine. Les enseignants seront mieux répartis entre les différents collèges et lycées. L'utilisation des enseignants dans des fonctions administratives sera réduite. Les enseignants auront à choisir à travailler soit dans le public soit dans le privé. Les mesures visant l'entrée à l'école primaire à l'âge requis (6 ans), telles que l'augmentation de l'offre du préscolaire et la sensibilisation des parents permettront de réduire progressivement l'âge moyen des élèves au collège et par conséquent les abandons pour des raisons de coût d'opportunité (travail des garçons, mariages précoces des filles, etc.). L'orientation des élèves vers les filières scientifiques est importante pour les lycées.

Le recyclage et le perfectionnement des enseignants

se fera en fonction des besoins de restructuration des disciplines et des séries littéraires et scientifiques, avec, en particulier, le renforcement des capacités pour l'enseignement des trois langues (arabe, français, anglais) au niveau du préscolaire et du primaire. De même, la mise en place de la formation initiale des enseignants bivalents du collège et de professeurs disciplinaires pour les lycées permettra de mieux encadrer la formation des enseignants.

Le Gouvernement comorien mettra en place **un système de formation professionnelle souple et économique** susceptible de répondre rapidement et efficacement aux besoins du pays en main d'œuvre qualifiée nécessaire pour son développement économique et social. L'offre de formation et de filières professionnalisantes (ETFP et Supérieur) sera élargie et améliorée grâce à la rénovation et la diversification des filières de la FTP et le renforcement des capacités des formateurs. Les curricula de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire sont révisés pour une bonne articulation avec l'ETFP et l'enseignement supérieur. De même, les programmes d'enseignement des collèges et lycées sont révisés pour un équilibre entre les disciplines et les séries littéraires et scientifiques.

Le développement de l'offre de l'ETFP et des filières scientifiques de l'enseignement supérieur ainsi que la recherche scientifique seront assurés à travers la mise aux normes des centres de formation professionnelle et le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique avec la mise en place de comité de pilotage et de suivi de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'essentiel de la régulation des flux à l'entrée de l'université se fera dans le cadre de l'orientation vers les lycées. La stratégie suivie a un double objectif : diversifier l'offre publique pour répondre au besoin de développement économique et social du pays et améliorer la qualité des formations.

La période du plan de transition servira à mettre en place les préalables nécessaires pour une orientation forte vers les études scientifiques (45% des étudiants de l'université des Comores en 2026 au lieu de 15% en 2015) et la professionnalisation des filières dites générales (Economie, Droit, lettre et sciences humaines) qui accueillent aujourd'hui la grande majorité des étudiants et la décongestion de l'Université des Comores via une décentralisation intra et inter îles, notamment la transformation des IFERE (Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Éducation) en établissement de formation au métier d'enseignant au sens large, la création d'un **Centre d'encadrement, de recyclage et de mise à niveau des agents de l'Etat (CERMA)** à caractère obligatoire.

La **recherche scientifique** sera réorganisée et renforcée pour permettre une amélioration de la qualité et de la pertinence. Ceci passera par une répartition claire des responsabilités entre le CNDRS (Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique), l'Université des Comores et les différentes structures en charge de la recherche et la formation des chercheurs. Les laboratoires de recherches seront équipés, les équipes de recherches organisées et les enseignants étrangers et la diaspora seront mobilisés en appui. D'autres instituts thématiques de recherche (politique, social, géopolitique...) seront créés au sein de l'Université des Comores. L'utilisation des TIC dans la formation et la recherche ainsi que la révision du statut d'enseignant-chercheur contribueront à renforcer le développement de la recherche scientifique. (révision du statut des enseignants chercheurs).



● Amélioration de la gouvernance et le pilotage du secteur de l'éducation

La division du travail est essentielle dans l'éducation nationale. Aussi, la distribution des rôles et des responsabilités au sein de l'administration d'éducation (MEN, CEIAS, société civile, écoles et communes) sera clarifiée avec la réactivation et l'élargissement de la commission nationale responsable de la révision, de l'adaptation et de la mise en œuvre de la loi d'orientation et des textes d'application.

La coordination et la communication entre les différents acteurs (Ecoles, CEIA, MEN, Communes et la Société civile) sera améliorée à travers le développement d'un manuel de procédures de la communication/schéma des flux de communication entre les différents acteurs, la production du bulletin officiel à tous les niveaux (compilation mensuelle des textes), la diffusion des bulletins officiels et la mise à jour régulière du site web du MEN (compilation mensuelle des textes).

Le fonctionnement des structures en charge de la planification, de la budgétisation, de l'encadrement pédagogique, du suivi et de l'évaluation du secteur sera

renforcé pour les rendre plus efficace et plus efficiente. Les missions à tous les niveaux du système éducatif seront mieux réparties en vue d'asseoir une réelle politique de décentralisation et déconcentration de l'éducation et de la formation.

C3.2. Un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant

Un système de santé à la fois fragile et dynamique

Beaucoup de progrès sont réalisés en matière de santé aux Comores. Mais, les défis restent immenses. Le profil épidémiologique des Comores révèle plusieurs maladies et problèmes de santé non encore pris en charge de façon adéquate. Les principales maladies transmissibles sont : le paludisme en situation de pré-élimination dans le pays ; la lèpre avec une prévalence de 4 pour 10 000 habitants ; la tuberculose avec une prévalence de 37 pour 100 000 habitants et un taux de guérison de 94% ; le VIH/SIDA avec une prévalence inférieure à 0,5% et les hépatites B et C avec une prévalence élevée ;

Les principales maladies tropicales négligées sont la filariose avec 49 ICT positives dépassant largement le seuil critique de 18 cas ; les arboviroses dont la dengue et le Chikungunya sont les plus observés ; les géo-helminthiases avec 80 % des enfants déclarés avoir eu des vers intestinaux et une prévalence inquiétante des ectoparasites.

Les maladies non – transmissibles

constituent une source de préoccupation croissante avec de nombreux cas de cancers notamment gynécologiques (46,06%), le diabète avec une prévalence de 4,8% ; les maladies cardiovasculaires avec notamment un taux de prévalence de HTA et d'hypercholestérolémie de 25%, de la surcharge pondérale de 39,4% et d'obésité de 13,5%.

La santé de la mère est en constante amélioration. Le taux de mortalité maternelle est passé de 380 décès en 2003 et à 172 décès en 2012 pour 100 000 La santé de l'enfant reste fragile mais encourageante. Les taux de mortalité infantile (50 pour 1000) et infanto-juvénile (36 pour 1000) sont encore élevés. 62% des enfants de 12-23 mois ont été complètement vaccinés, 11% n'ont reçu aucun vaccin, les autres (27%) ont été partiellement vaccinés. Chez les enfants de moins de 5 ans, les principales pathologies sont les maladies diarrhéiques, les Infections Respiratoires Aiguës et les parasitoses. Un traitement médical a naissances vivantes. Cette amélioration s'explique par l'augmentation des consultations prénatales et de la proportion des accouchements effectués par un personnel qualifié et en milieu hospitalier. L'utilisation des méthodes contraceptives modernes est modeste et reste plus

élevée en milieu urbain (21%) qu'en milieu rural (11%).

été recherché auprès d'un service de santé pour 40 % de ces enfants. En matière de nutrition et d'allaitement maternel la situation n'est guère optimale. Bien que 94% des enfants soient allaités, seulement 12% d'entre eux bénéficient de l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de leur vie. Environ un enfant de moins de 5 ans sur dix (11%) est atteint de malnutrition aiguë dont 4% sous sa forme sévère, dépassant le seuil d'urgence de l'OMS de 2% et le faible poids à la naissance est estimé à 16%. Le taux d'insuffisance pondérale est de 15% dont 4% de sévère. Selon l'EDS-MICS de 2012, la contribution de la malnutrition à la mortalité infanto-juvénile s'élevait à 43% dont 9% dû à la malnutrition sévère.

La santé des jeunes et des adolescents reste un sujet préoccupant. Les jeunes et adolescents de 10-24 ans représentent une proportion importante de la population. Selon l'EDS-MICSII, 11% des jeunes filles de 15-19 ans ont déjà commencé leur vie féconde dont 10% sont déjà mères. Seulement 50,7% des jeunes de 15-19 ans ont déclaré avoir utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels à risque. Malgré l'absence des données sur les avortements clandestins et la consommation des substances psychotropes chez les jeunes et les adolescents, ces phénomènes sont en constante augmentation. En 2011, 579 cas de violence à l'égard des enfants sont enregistrés.

Enquête sur les facteurs de risque des Maladies non Transmissibles réalisée, 2011
EDS-MICS 2012

Résultats de l'analyse situationnelle sur la survie de l'enfant en 2012

Enquête TAS 2011
Dernière enquête qualitative menée en 2003

D'énormes défis et de nombreux enjeux pour le secteur de la santé

Malgré, les réformes entreprises, le secteur fait face à de nombreux défis. Le premier est de parvenir à asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier les plus vulnérables, autour des six piliers du système de santé :

En matière de **Gouvernance et Leadership**, les défis sont liés à la régulation, à la coordination et à la normalisation du secteur auxquelles il faut ajouter les facteurs freinant la décentralisation et la mise en pratique d'une approche intersectorielle ;

En matière de **d'offre de soins, de services de santé et de nutrition de qualité**, les défis sont liés à la faible qualité des services offerts, les insuffisances de l'organisation des soins, de spécialistes, le manque de tarifs harmonisés, de banques de sang, de services promotionnels et préventifs, de stratégie nationale de référence et de contre référence ;

Capacité de prise en charge des maladies émergentes notamment les maladies non transmissibles (diabète, Maladies cardio-vasculaires, AVC...)

En matière de Ressources Humaines, la situation se caractérise par l'insuffisance de personnel, l'absence d'outils de gestion des **ressources humaines**, d'une meilleure répartition géographique, de faible partenariat avec le secteur privé ;

En matière d'infrastructures, équipements et produits de santé, les principaux problèmes sont l'insuffisance de coordination dans le développement des infrastructures, l'insuffisance et la vétusté des équipements et matériels, les ruptures de stocks, les insuffisances dans la chaîne de froid, les initiatives

communautaires incontrôlées, les infrastructures non conformes aux normes de sécurité, l'absence de ressources humaines et d'un système fonctionnel de maintenance biomédicale, de politique de gestion des déchets biomédicaux ;

En matière de **financement de la santé**, les problèmes sont liés à l'insuffisance de financement par rapport aux besoins, à sa répartition, au manque de diversification des sources, à l'insuffisance des capacités des gestionnaires et l'absence de Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) ;

En matière de **Système d'Information Sanitaire**, les problèmes se situent essentiellement dans les ressources, la gestion et l'utilisation des données pour soutenir la prise de décision ;

En matière de **Recherche et gestion des connaissances**, les problèmes sont liés à l'absence de politique nationale sur la recherche en santé et au manque de personnes formées dans ce domaine. La création annoncée d'un centre hospitalier universitaire devrait, en partie, combler cette carence.

Le second défi en matière de santé est de maîtriser les **déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé** :

les Comores figurent parmi les pays les plus pauvres, l'accès à l'eau et à l'assainissement n'est pas encore garanti, l'ampleur de la consommation d'alcool, de tabac et de substance psychotrope reste mal connue.

La Santé parmi les catalyseurs de l'émergence des Comores

La vision du secteur de la Santé est que :

« *L'Union des Comores dispose d'un système de santé performant qui permet à toute la population, d'accéder à des soins de santé de qualité et à moindre coût,*

Cette vision s'inscrit en cohérence avec l'ODD 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Dans le cadre de l'émergence du pays, à l'horizon 2030, il est assigné au secteur de la Santé :

un objectif général d'amélioration de l'état de santé de la population comorienne à travers un système de santé performant et équitable et,

trois objectifs spécifiques : i) Assurer un accès universel à des services et soins de santé complets, promotionnels, préventifs et curatifs ; ii) Renforcer la gouvernance, le leadership et le partenariat ; iii) Améliorer la gestion des ressources du système de santé.

Assurer un accès universel à des services et des soins de santé et de nutrition complet

Au titre de cet objectif, il est prévu quatre principaux leviers :

L'élargissement et le renforcement de l'accessibilité aux services de santé et de nutrition de qualité, notamment, par la mise en place des systèmes de prise en charge des plus démunis et d'une assurance maladie généralisée ;

- Le développement de l'offre des soins

à travers la construction/réhabilitation des formations sanitaires, leurs équipements et leur approvisionnement en médicaments essentiels génériques ;

L'intensification de la prévention et de la promotion de la santé par le renforcement du système de surveillance intégrée des maladies ; le renforcement des interventions de promotion et de protection de la santé intégrant la prévention sanitaire en milieu scolaire, secondaire, universitaire et de travail ; le renforcement des efforts dans les domaines de la prévention du VIH/SIDA, la Santé de la reproduction, la vaccination, et la nutrition ; la mise en œuvre des interventions de dépistage et de prise en charge des principales maladies transmissibles et non transmissibles ainsi que des maladies tropicales négligées.

L'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile par le renforcement de l'accessibilité et la disponibilité des services de soins obstétricaux et néonataux, de planification familiale et des soins infantiles de qualité ; l'amélioration des services de santé communautaire, axé en particulier sur la santé de la mère et de l'enfant.



Renforcer la gouvernance, le leadership et le partenariat

Au titre de cet objectif, deux grands leviers sont également prévus :

Le renforcement de la coordination et la réglementation du secteur par le renforcement du dialogue politique avec toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre du PNDS ; la mise en application effective du cadre législatif et réglementaire du secteur de la santé ; le renforcement de la coordination et l'harmonisation des différentes interventions de santé.

Le développement du partenariat public-privé par l'introduction d'une politique de contractualisation avec les établissements privés et les personnels de santé (Médecins, infirmiers, sages-femmes, etc.) ; la réforme de la fiscalité des établissements privés et des professions libérales ; la réforme du cadre juridique et institutionnel.

Améliorer la gestion des ressources du système de santé

Au titre de cet objectif, cinq principaux leviers sont prévus :

L'amélioration de la gestion des ressources humaines et matérielles des services de santé publics par la rationalisation de la gestion des ressources humaines et la formation de ressources humaines de qualité pour la santé ;

Le développement des infrastructures, des équipements et la disponibilité des produits de santé par le renforcement des infrastructures conformément aux normes ; le renforcement des équipements et l'introduction d'un système de maintenance approprié ; la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation rationnelle des produits de santé de qualité.

Le développement d'un système de financement alternatif de la santé par le renforcement de la mobilisation des ressources financières en faveur de la santé et l'accroissement de la part du budget de la santé par rapport au PIB national ; le renforcement du système Gestion efficiente des ressources financières allouées à la santé ; le développement de mécanismes alternatifs innovants de financement et des différents types de tiers payant.

Le renforcement du Système d'Information Sanitaire par le renforcement des capacités matérielles et techniques des services chargés de l'information et des statistiques ; le développement de partenariat avec les parties prenantes en matière d'information et des statistiques au niveau national et régional ; le développement de l'utilisation des NTIC ; la mise en place des cadres organiques du système d'information sanitaire ; la définition d'un cadre normatif du système d'information sanitaire ; Le renforcement du dispositif intégré de suivi et d'évaluation ;

La promotion de la Recherche en santé et de la gestion des connaissances par la création d'un cadre institutionnel pour la promotion de la recherche ; le renforcement des capacités nationales en recherche sur la santé ; le développement de partenariat avec les institutions de recherche.

C3.3. LA JEUNESSE AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMORES

Une population à forte proportion de jeunes : un atout à valoriser

Dans sa politique nationale de la Jeunesse, l'Union des Comores définit les jeunes comme étant les personnes âgées de 15 à 35 ans. Ainsi les jeunes représentent plus du tiers de la population comorienne.

Avec la création de l'Université des Comores en 2003, la proportion des personnes ayant le niveau d'études supérieures a rapidement progressé, en passant de 3,7% en 2003 à 10,7% en 2013. Une forte disparité apparaît néanmoins selon le milieu. En milieu urbain, la proportion de jeunes fréquentant un établissement supérieur est de 16,1% contre seulement 6,8% pour le

milieu rural.

L'économie comorienne est peu créatrice d'emplois et ces derniers sont, en majorité, dans le secteur informel. Ainsi, pour les jeunes, trouver un emploi est une gageure. Le pourcentage de jeunes entre 15 et 35 ans qui ne sont pas dans le système éducatif et qui n'ont pas d'emploi est de 36,2% ; les jeunes femmes (44%) et les jeunes hommes en milieu urbain (36,2%) sont les plus concernés par le phénomène.

En termes de branche d'activité, 37,9% des emplois dans l'Administration publique sont occupés par des jeunes de 15 à 35 ans. Plus de la moitié des effectifs des travailleurs dans les branches telles que la fabrication d'article d'habillement, la production d'électricité et du gaz, le commerce de véhicules, moto et accessoires, le commerce de détail, l'hôtel et restauration et les services aux ménages sont des jeunes.



Une participation croissante des jeunes femmes dans les activités économiques

La participation des femmes dans les activités économiques va en croissant : 38,6% des actifs occupés sont des femmes. Pour le cas des jeunes, 44,6% des jeunes actifs occupés de 15 à 24 ans sont des femmes. Ce taux de participation des femmes est de 42% pour l'ensemble des jeunes de 15 à 35 ans et de 48,1% à Ngazidja pour la même tranche d'âge.

Dans le domaine de la santé, parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 19% des femmes ont une connaissance approfondie du SIDA contre 24% pour les hommes. Ce taux va en diminuant pour les jeunes sans instructions (7% pour les femmes et 8% pour les hommes). En termes de planification familiale, le pourcentage de femmes ayant des besoins non satisfaits décroît avec l'âge : 47% pour les jeunes de 15 à 19 ans 41% pour les jeunes de 20 à 24 ans et 33% pour les jeunes de 25 à 34 ans. Finalement, malgré le fait que l'appui apporté aux jeunes dans le cadre de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents ait connu des avancés appréciables, des efforts importants restent à fournir pour couvrir l'ensemble des besoins des jeunes.

Les défis et enjeux de la jeunesse pour la population comorienne

Face à une population jeune, confrontée à des problèmes touchant la population comorienne, les Comores se doivent de relever les défis liés (i) à la création d'emplois décents pour les jeunes, (ii) à l'amélioration de l'accès

à la santé par le biais d'une sensibilisation adéquate en particulier dans le domaine du planning familial, (iii) à l'atténuation des disparités homme-femme et urbain-rural, (iv) à la mise en place d'une politique économique assurant une croissance inclusive, (v) à la gestion et la valorisation de l'environnement, (vi) à la construction d'infrastructures adéquates en faveur des jeunes.

Une vision de l'émergence qui intègre la jeunesse

Pour 2030, la vision en matière de jeunesse pour le Plan Comores Emergent est

« l'émergence d'une jeunesse Comorienne éduquée, formée, compétente, citoyenne, jouissant de tous ses droits, et assumant ses devoirs de citoyen pour la construction nationale et le développement durable de l'Union des Comores ».

Cette vision cadre avec les différents documents stratégiques internationaux : le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1995 à travers la résolution 50/81, les Objectifs du développement durable 2030 (ODD), la Charte africaine de la jeunesse proclamant que « la jeunesse représente un partenaire et un atout incontournable pour le développement durable, la paix et la prospérité de l'Afrique, avec une contribution unique au développement présent et futur, dans un contexte de gain de dividende démographique pour l'Afrique ». De par sa transversalité, la thématique jeunesse concerne l'ensemble des ODD.

Encadré 1 : Rôles des jeunes dans la réalisation des objectifs de développement durable

Une partie de la jeunesse consiste à donner un sens à des expériences personnelles et à poser des questions sur le monde qui nous entoure. Les jeunes ont la capacité d'identifier et de remettre en question les structures de pouvoir existantes et les obstacles au changement, et d'exposer les contradictions et les préjugés.

Acteurs du changement : Les jeunes ont aussi le pouvoir d'agir et de mobiliser les autres. L'activisme des jeunes est en hausse dans le monde entier, soutenu par une connectivité plus large et l'accès aux réseaux sociaux.

Innovateurs : En plus d'apporter de nouveaux points de vue, les jeunes ont souvent une connaissance directe des questions qui ne sont pas accessibles aux adultes. Les jeunes comprennent mieux les problèmes auxquels ils sont confrontés et peuvent offrir de nouvelles idées et des solutions de rechange.

Communicateurs : En dehors du secteur du développement international, peu de gens savent que les dirigeants du monde sont parvenus à un accord historique d'une grande portée pour améliorer la planète et la vie de ses habitants à l'horizon 2030. Les jeunes peuvent être des partenaires dans la communication du programme de développement à leurs pairs et aux communautés au niveau local, ainsi qu'à travers les pays et les régions.

Chefs de file : Lorsque les jeunes sont autonomisés grâce à la connaissance de leurs droits et dotés de compétences pour jouer un rôle de premiers plans, ils peuvent conduire le changement dans leurs communautés et leurs pays. Les organisations et réseaux dirigés par des jeunes, en particulier, devraient être soutenus et renforcés, car ils contribuent au développement des compétences nécessaire au rôle d'impulsion civique chez les jeunes, en particulier ceux qui sont marginalisés.

Source :

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/youth/

Dans le cadre de l'émergence des Comores, les objectifs spécifiques sont de : (i) accroître l'accès et la qualité à l'éducation pour la jeunesse et promouvoir leur employabilité; (ii) promouvoir la santé des jeunes et des adolescents et lutter contre toutes les formes de violences, d'exploitation et d'exclusion basées sur le genre ; (iii) augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et créer les meilleures conditions au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous les domaines ; (iv) soutenir la participation active des jeunes dans la vie sociale et civique en facilitant leur accès à la culture, à la science, à la technologie, au sport et aux loisirs ; (v) impliquer les jeunes dans les actions gouvernementales de sensibilisation et de modernisation en matière de paix, de résolution des conflits, de lutte contre le VIH/SIDA, de lutte contre les drogues ; (vi) impliquer les jeunes au processus de prise de décision notamment celles les concernant ; (vii) renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Ministère en charge de la jeunesse et les organisations qui interviennent dans le secteur de la jeunesse.

Les axes qui s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de la jeunesse sont les leviers menant vers la réalisation du Plan Comores Emergent. Il s'agit de (i) l'éducation et le développement des compétences, (ii) la santé et le bien-être, (iii) l'emploi et entrepreneuriat, (iv) les droits, gouvernance et autonomisation de la jeunesse.

L'éducation et le développement des compétences

L'acquisition de compétences et de savoir et les possibilités d'accès à l'enseignement et aux formations techniques et professionnelles augmentent les opportunités de travail et aideront les jeunes à s'insérer dans le marché du travail et contribuer ainsi au développement du pays. A l'horizon 2030, les efforts de valorisation du dividende démographique porteront leurs fruits. L'accès à l'éducation, la qualité de l'éducation, l'accent sur la science et les nouvelles technologies, la formation adéquate pour répondre aux exigences de développement et du marché de travail sont les défis à relever.

La santé et le bien-être

Les jeunes devront disposer de services de soins de qualité des services de soins et de prévention contre la maladie pour mieux répondre aux besoins des jeunes en matière de santé en mettant l'accent sur la santé sexuelle et reproductive.

L'emploi et entrepreneuriat

Il s'agit de la mise en place d'une politique cohérente de promotion de l'Emploi des jeunes et de leur insertion sociale afin de réduire le taux de chômage.

Droits, gouvernance et autonomisation de la jeunesse

Les jeunes devront participer à la vie active des Comores dans les prises de décisions. Cela se traduira par un engagement citoyen à travers les mouvements associatifs. Ils doivent ainsi connaître leurs droits et contribuer à la promotion de la culture de la bonne gouvernance. L'instauration de l'esprit de dialogue, la culture de la paix, la non-violence, la participation citoyenne chez les jeunes permettent de créer un environnement de sécurité et de bonne gouvernance dans le développement du pays.

C3.4. PROTECTION SOCIALE

Un système de protection sociale peu développé

Le besoin national, en termes de protection sociale, est immense. Avec un IDH de 0,503, les Comores figurent parmi les pays à niveau de développement humain faible et se situent à la 165ème sur 189 pays . La population compte une proportion importante de « personnes inactives » et le taux brut de dépendance reste très élevé (98,5%) : si les 15-64 ans sont majoritaires (52,2%), l'autre moitié est constituée par les enfants de moins de 10 ans (29,1%), les adolescents de 10 à 14 ans (13,6%) et les seniors de plus de 65 ans (5%) .

La pauvreté féminine n'est pas négligeable . En effet, le taux de pauvreté globale est estimé à 44,1% en 2014 (52,2% dans le milieu urbain et 31,9% dans le milieu rural). 35,6 de la population vit dans la pauvreté extrême et 21,9% de la population est confrontés à un problème d'insécurité alimentaire aigüe (28,7% en milieu rural contre 11,6% en milieu urbain qui y consacre 100% de ses ressources disponibles). 68,2% des ménages soutenus par une femme ont un niveau de vie inférieur aux ménages semblables dirigés par un homme. L'incidence de la pauvreté globale est de 45,4% chez le groupe de ménages soutenu par une femme contre 43,7% chez celui soutenu par un homme.

En se référant au classement du RMDH 2016, l'IDH Genre des Comores est de 0,594 (142ème rang) . Ces indices sont révélateurs de la situation de pauvreté aux Comores et des besoins énormes en protection sociale.

Le cadre institutionnel de la protection sociale

s'est amélioré au cours des dix dernières années notamment, avec la création, en 2009, du Commissariat National à la Protection sociale et à la Promotion du Genre (CNPSPG) au sein du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et du Genre. Le pays s'est doté d'une politique nationale de protection inclusive et durable en 2014. Dans le cadre de sa mise en œuvre, des programmes pilote de remise des fonds à des ménages vulnérables et de filets sociaux de sécurité sont menés. Le gouvernement a rendu obligatoire l'affiliation de tous les employés du secteur privé à la Caisse nationale de solidarité et prévoyance sociale et il est requis des employeurs d'établir un contrat de travail en conformité avec le Code du travail. Une loi-cadre sur la protection sociale ainsi que la loi sur la couverture médicale universelle ont été adoptées en 2017.

Cependant, les structures de contrôle manquent de moyens adéquats pour le suivi de la mise en œuvre de ces décisions et l'enjeu majeur reste le financement adéquat du secteur. L'action publique de protection sociale contributive demeure très peu développée. Elle se résume encore aux prestations fournies par la Caisse de Retraite, la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale pour les salariés du public et du privé, les pensions de réversion et celles

versées aux personnes vivant avec un handicap ainsi que celles fournies par la Caisse de Retraite des militaires. Les personnes travaillant dans l'informel et ceux qui n'ont pas cotisé dans ces structures étatiques, comme les agriculteurs, les pêcheurs et les artisans, ne bénéficient d'aucune prestation sociale. Les indigents, les personnes vivant avec un handicap et autres personnes vulnérables ont des difficultés d'accès aux services sociaux de base.

La Protection Sociale, indissociable de l'émergence

L'Union des Comores aspire à une « nation où chaque citoyen accède durablement à la satisfaction de ses besoins fondamentaux par le biais d'une protection sociale complète et inclusive »

Cette vision des Comores en matière de protection sociale rejoint la cible 3 de l'ODD1 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ».

Cette vision se décline sur quatre objectifs stratégiques : i) développer des filets sociaux de sécurité en réponse aux besoins des groupes les plus vulnérables ; ii) améliorer l'accès aux services sociaux de base ; iii) promouvoir des stratégies novatrices de gestion des risques ; iv) renforcer le cadre institutionnel de coordination, de gestion et de suivi évaluation de la protection sociale aux Comores.

Une attention particulière sera donnée à la protection de l'enfant dont l'objectif est de « protéger les

enfants victimes ou à risque contre toutes formes de maltraitance tant dans leur milieu familial que de remplacement par une prise en charge multisectorielle et commune de l'ensemble des acteurs ». Il en est de même pour la lutte contre la violence basée sur le genre et le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

Pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement à l'horizon 2030, le pays sera doté d'un programme à la hauteur des enjeux à la fois en termes de protection sociale stricto sensu et en matière de protection de l'enfant, de solidarité nationale et de genre pour le renforcement de la cohésion nationale. Les interventions du programme de Protection Sociale sont bâties autour de trois leviers :



La réduction de la précarité de l'emploi par le renforcement de la protection des travailleurs saisonniers, l'étude du chômage saisonnier et les opportunités d'emplois durables, la réduction du chômage en milieu rural et périurbain ;

L'amélioration de l'accessibilité aux services de santé par la réorganisation et extension de la couverture des mutuelles de santé, la généralisation du suivi nutritionnel et de croissance des enfants de 0 à 59 mois, la systématisation d'une assurance maladie pour les élèves et les écoliers et d'autres dispositions de soutien aux soins de santé ;

La conduite d'une action transversale avec d'autres secteurs pour l'amélioration de l'accès et de la rétention des enfants dans le système éducatif, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'accessibilité de l'état civil et protection juridique des enfants, l'amélioration de l'accès à l'énergie, le renforcement du dispositif de gestion des risques naturels, l'extension du système d'assurance et de prévoyance sociale à tous les travailleurs.

C3.5. L'Emploi, pierre angulaire du développement des Comores

Le rôle de l'emploi dans le développement dépasse le seul cadre du revenu. L'insertion des jeunes dans la vie active passe par l'emploi et ce dernier contribue à l'épanouissement de la jeunesse et la diminution de la violence. Du point de vue économique, une politique qui arrive à mobiliser les forces productives promeut le développement inclusif et durable d'un pays.

Le chômage, un problème préoccupant pour les couches vulnérables

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), le taux de chômage aux Comores est de 8,1% en 2013 contre seulement 4,4% en 2003. Le monde rural (26,5%), les femmes (35,6%), les personnes sans instructions (25,5%) et la population active n'ayant fréquenté que l'école primaire (29,2%) sont les plus touchées chômage. La disparité entre les îles est importante : 40,7% de chômeurs à Ndzuwani contre 18,3% à Moroni et seulement 7,1% dans le reste de Ngazidja. Le problème est plus préoccupant pour les jeunes comme relevé précédemment.

Une forte domination de l'emploi dans le secteur informel

La majorité des emplois se trouvent dans le secteur informel, le secteur industriel étant peu développé et le recrutement dans l'administration très limité. Les emplois du secteur primaire relèvent à 99% du secteur informel, suivi du commerce à hauteur de 96,3 %, du secteur industriel (92,7%) et autres services (38,5%).

L'Union des Comores a ratifié la Convention n°122 de l'Organisation Internationale du Travail relative à la politique de l'emploi et s'est dotée d'une politique nationale de l'emploi en 2013.

En 2013, les Comores ont mis en place la Maison de l'Emploi dont la mission est d'aider au développement d'un système d'information et d'observation de l'emploi, de faciliter le rapprochement entre les demandes et les offres d'emplois, de favoriser la mise à l'échelle des initiatives de promotion de l'auto-emploi en faveur des jeunes et des femmes.

Les défis et enjeux de l'emploi aux Comores

Pour les Comores, les défis à relever sont nombreux : (i) la faible diversification de l'économie conjuguée à l'environnement des affaires peu attrayant ; (ii) l'employabilité limitée des individus liée à la faible performance des systèmes d'accès aux métiers, aux qualifications, aux compétences et aux stages ; (iii) la faible résilience des emplois aux effets des catastrophes naturelles (iv) une main-d'œuvre faiblement qualifiée.

L'emploi, facteur essentiel pour l'émergence des Comores

Telle que c'est mentionné dans le document de la politique nationale de l'emploi (PNE), l'ambition est de parvenir, à court et moyen termes, à réduire considérablement le chômage qui frappe les jeunes et engendre la faible participation des femmes à l'activité économique du pays, en privilégiant le respect de l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination. A long terme, le développement des secteurs productifs plus diversifiés influencera la consolidation d'une croissance graduelle de l'économie nationale. Le prolongement jusqu'en 2030 de cette ambition aboutit à la vision du Plan Comores Emergent 2030 en termes d'emploi « un plein emploi productif et un emploi décent pour tous ». Cette vision cadre avec l'ODD 8 et ses cibles.

Encadré 2 : ODD8 Promouvoir une croissance économique

soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Les objectifs spécifiques dans le cadre de l'émergence sont de : (i) améliorer l'employabilité du capital humain, (ii) promouvoir la création d'emplois, (iii) promouvoir et appliquer les principes et droits fondamentaux au travail et renforcer les mesures de protection sociale durables et adaptées aux circonstances nationales, (v) éliminer le travail des enfants (iv) renforcer les mécanismes et institutions du marché du travail, (v) instaurer de manière permanente un véritable dialogue social et le tripartisme.

Les axes stratégiques formant la politique nationale de l'emploi ainsi que les mesures prioritaires seront gardés. Des améliorations sont cependant apportées au niveau des mesures. Ainsi, dans le cadre du Plan Comores Emergent, les déclinaisons de la vision dans le domaine de l'emploi sont : (i) Développement des compétences et employabilité de la population active (ii) la promotion sectorielle de la création d'emplois par la croissance rurale durable, la promotion des MPME, l'amélioration de

l'emploi public (iii) le soutien à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes (iv) le renforcement de la qualité de la gouvernance de l'emploi

C3.6. SPORTS

Le sport : un élément indissociable de l'émergence des Comores

Facteur d'épanouissement des jeunes et de la population en général sur le plan physique et culturel, la pratique des activités physiques et sportives aux Comores est régie par la Loi NO 81-29/PR relative à l'organisation des activités physiques et sportives. La teneur de la loi étant : (i) d'assurer à chacun, jeune ou adulte, la possibilité de s'adonner aux activités physiques et sportives de son choix et (ii) de leur donner la liberté de pratiquer, en dehors des établissements d'enseignement et de formation, l'activité physique et sportive de leur choix dans le cadre des textes qui la règlementent.

La pratique des activités physiques et sportives est,



en principe, une discipline obligatoire, comprise dans l'emploi du temps général de la classe dans tout établissement scolaire. Elle figure aussi dans la série des épreuves des examens nationales sanctionnant la fin des cycles d'études et de formation. C'est le lien étroit entre la jeunesse et le sport. Les infrastructures sportives sont construites par les communautés villageoises et les dépenses y afférant sont à leur charge.

Le Comité Olympique et Sportive des Iles Comores (COSIC) est le représentant légal du mouvement Olympique national, reconnu comme membre à part entier du Comité International Olympique (CIO) en 1993. Elle est constituée de 18 Fédérations Nationales Sportives. Malgré ce nombre élevé de fédérations, les Comores n'ont jamais organisé la compétition des jeux des îles de l'océan indien en 10 éditions pour cause de manque d'infrastructures sportives et d'hébergement.

Les défis et enjeux du sport aux Comores

Le sport comorien fait face à des problèmes qui impliquent autant des défis à relever : (i) absence d'une politique nationale des sports et de textes devant régir le sport, accentuée par la méconnaissance des procédures administratives par les dirigeants des sports (ii) Insuffisance et/ou la faiblesse de l'offre de formation et de recyclage des enseignants de l'éducation physique et sportive (EPS) ; (iii) installations sportives rudimentaires qui ne répondent pas aux normes internationale ; (iv) infrastructures sportives quasi inexistantes pour la plupart des écoles ; (v) violence dans les stades.

A travers le développement du sport, la fierté nationale

et la visibilité d'un pays se trouvent accentuées. L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) reconnaît que la pratique du sport est un moyen pour promouvoir la paix.

Le sport : un vecteur de changement de mentalité pour l'émergence

Dans le cadre du Plan Comores Emergent, la vision à l'horizon 2030 est « *d'atteindre l'excellence par la mise en place d'un cadre favorable à la consolidation d'un sport de haut niveau compétitif et performant* ».

Par cette vision le gouvernement comorien entend faire du sport, non seulement un vecteur de promotion de la santé publique, de l'éducation, de la culture et de l'intégration sociale mais aussi un secteur pourvoyeur d'emplois. En conséquence, bien que le sport ait un impact sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable, l'ODD3 est l'objectif qui est le plus en lien avec le sport : « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Les objectifs spécifiques consistent à renforcer le cadre institutionnel du sport, réformer le Mouvement Olympique Sportif Comorien (Comité National Olympique, Fédérations, Liges, Clubs et Associations) pour le rendre plus efficace, et mieux intégrer et garantir l'épanouissement de la jeunesse. Quatre leviers vont concourir à l'atteinte de ces objectifs : (i) la promotion du sport de masse et de haut niveau ; (ii) le renforcement du cadre juridique et réglementaire ; (iii) le renforcement des capacités des ressources humaines dans le domaine

sportif et (iv) le renforcement et la modernisation des infrastructures.

La promotion du sport de masse et de haut niveau

La démocratisation du sport est une priorité pour promouvoir la culture sportive. L'atteinte du haut niveau passe par la détection des jeunes talents. La relance de l'éducation physique et sportive est donc primordiale. Le niveau des équipes sportives comoriennes (collectif et individuel) reste très bas, la relance et/ou l'organisation du championnat scolaire et universitaire s'inscrit dans un plan stratégique d'encadrement, d'orientation et d'appui pour le développement du sport dans l'ensemble du pays.

Le renforcement du cadre juridique et réglementaire

La principale activité est d'élaborer la politique nationale des sports et à en faire un document cadre de référence, de soutien auprès des organisations internationales, et de la communauté internationale. D'autres textes régissant le sport devront aussi être élaborés et communiqués pour palier à la méconnaissance des procédures administratives des dirigeants du mouvement associatif sportif et au manque de précision sur les rôles et les responsabilités de chacun en vue du développement du sport.

Le renforcement des capacités

des ressources humaines dans le domaine du sport et de sa gestion

L'insuffisance et/ou la faiblesse de l'offre de formation et de recyclage des enseignants de l'éducation physique et sportive (EPS) qualifiante fondée sur la demande freine le développement du sport. De manière générale, le renforcement des capacités des cadres techniques de sports /professeurs, des conseillers et des inspecteurs dans le domaine du sport devra figurer parmi les priorités. Un système d'information sera mis en place pour le suivi des mouvements associatifs sportifs et les performances des athlètes et sportifs.

Le renforcement et la modernisation des infrastructures

La quasi-totalité des installations sportives sont rudimentaires et ne répondent pas aux normes, peu sont homologués pour les compétitions d'envergure internationale. La construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sportives permettra d'accueillir des grands événements sportifs internationaux mais aussi de répondre aux besoins du mouvement Olympique Sportif Comorien.

Ainsi, la construction et l'équipement du stade olympique National et de son gymnase, la construction du Gymnase (Salles) Omnisport principal et la réhabilitation des infrastructures existantes au niveau national sont prioritaires pour les investissements publics, tout autant que la construction d'une piscine olympique et l'aménagement d'une piste d'athlétisme au stade de Malouzini.

C3.7. CULTURE ET PATRIMOINE

Une culture fortement ancrée dans le temps

La tradition, les coutumes et la culture comorienne tirent leur source des influences arabes, africaines et indiennes. Mais, l'origine du peuple des Comores est fortement teintée de Bantou. Ces caractéristiques sont visibles à travers des signes distinctifs tels les vêtements, la gastronomie. La société comorienne est matriarcale et le Grand Mariage constitue un des grands événements marquants dans la vie d'un comorien et qui a une forte influence sur le comportement économique du peuple comorien. Le regroupement par communauté d'origine et / ou de même village est encore d'actualité. Proche géographiquement de Madagascar, les relations entre Madagascar et les Comores sont à la fois politiques et culturelles. Le brassage entre les deux populations est fréquent en particulier avec la population du Nord et du Nord-Ouest de Madagascar.

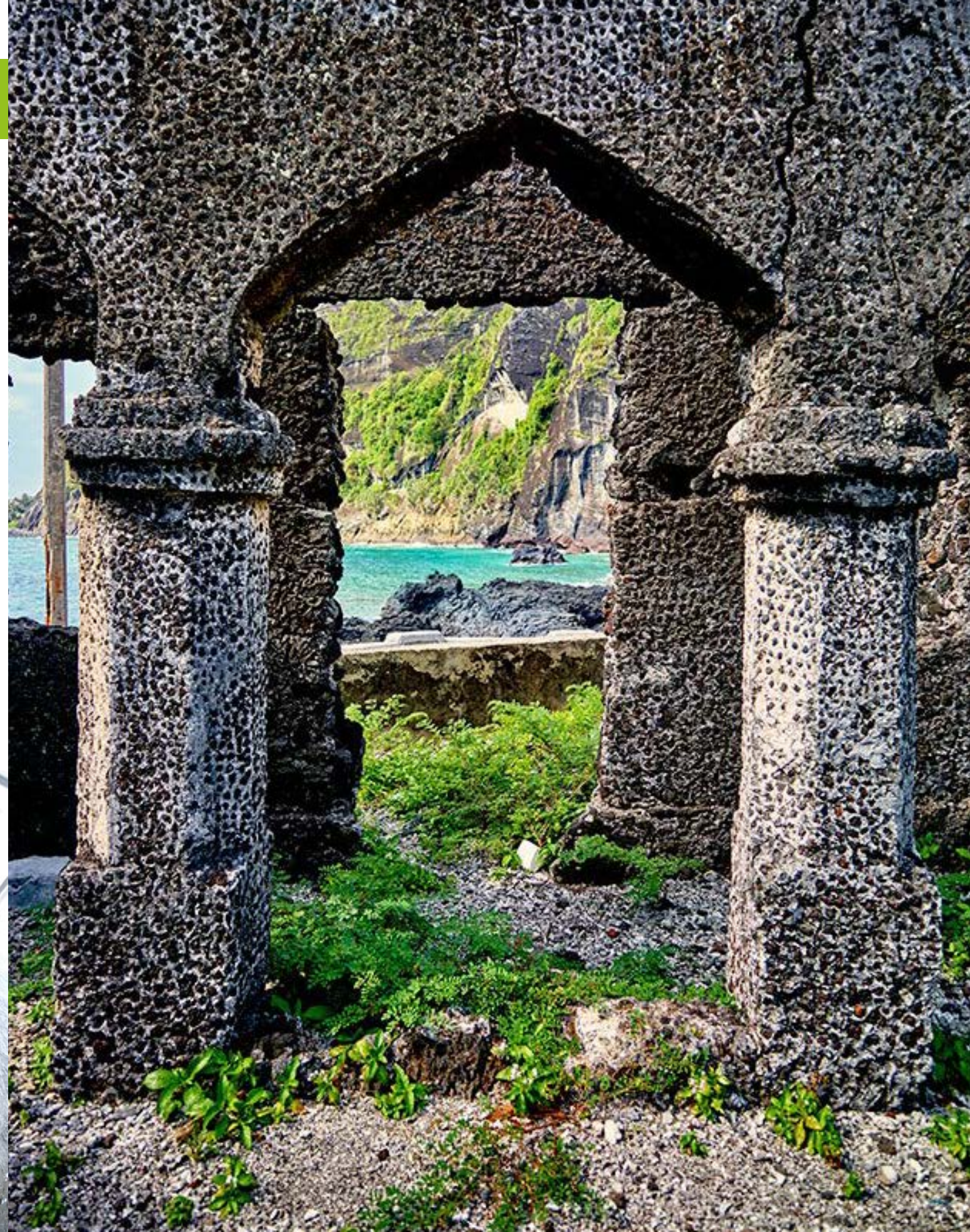
La mondialisation et le développement du numérique diminue les distances entre les pays du monde : distances économiques, distances sociales, distances culturelles. Il s'avère ainsi important de préserver l'identité culturelle des Comores sans renier à l'intégration au niveau mondial et régional.

Dans le cadre du Projet de renforcement des capacités aux Comores pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable, l'Union des Comores a la volonté de consolider les orientations des trois Conventions internationales de l'UNESCO, ratifiées par les Comores, et qui portent sur la protection du patrimoine naturel et culturel, la protection et la promotion de la diversité culturelle et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans un document stratégique de révision du cadre législatif et institutionnel des Comores.

Les défis et enjeux de la culture

Les défis liés à la culture comorienne portent sur (i) la sauvegarde et la promotion de l'identité comorienne ; (ii) la promotion de la diversité culturelle et du plurilinguisme ; (iii) la mise en lien de la culture et du développement ; (iv) l'intégration de la culture dans l'éducation, la formation et la recherche ; (v) l'utilisation des masses médias et des technologies d'information et de communication au service du développement culturel ; (vi) la protection et la valorisation du patrimoine culturel ; (vii) la créativité et la promotion des industries culturelle et touristique ; (viii) la création d'un cadre législatif et institutionnel.

Les enjeux vont au-delà de la frontière nationale. Il s'agit de préserver l'identité nationale face à la mondialisation et d'assurer sa capacité à intégrer/digérer les innovations technologiques pour que ses externalités sur la culture soient positives. Ainsi, toute stratégie ou politique culturelle devrait répondre aux différents défis de la société et être accompagnée d'une volonté politique du développement culturel.



La culture au cœur de développement des Comores

Compte tenu des défis et enjeux sus mentionnés, il est impératif que la culture soit protégée et sauvegardée pour que le sentiment d'appartenance à l'identité comorienne qui est à la base même du patriotisme et du développement ne soit pas diminué. Dans le cadre du Plan Comores Emergent, la vision des Comores dans le domaine de la culture est « d'assurer le développement culturel en favorisant la créativité et la participation à la vie culturelle, libérer les potentialités sociales et économiques de la culture susceptibles d'améliorer la vie quotidienne de la population ». A ce titre, la politique culturelle qui devra être élaborée pour les Comores constituera un élément clé de leur développement.

Encadré 3 : Les ODD et la culture

ODD4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir Les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cible 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

ODD11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

ODD12 Etablir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôles des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Les objectifs du secteur de la culture font référence à ceux de la conférence de Stockholm et vise à :

1) faire de la politique culturelle l'un des éléments clés de la stratégie de développement ;

2) favoriser la créativité et la participation à la vie culturelle ;

3) renforcer les politiques et les pratiques en vue de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine tangible et intangible, mobilier et immobilier et promouvoir les industries culturelles ;

4) promouvoir la diversité culturelle et linguistique ;

5) allouer davantage de ressources humaines et financières au développement culturel.

Quatre leviers soutiendront la vision susmentionnée : (i) la promotion et valorisation de la culture ; (ii) la mesure de sauvegarde ; (iii) La culture et le développement ; (iv) la gouvernance du secteur.

Pour chaque levier, les activités prioritaires à mener sont :

La promotion et la valorisation de la culture

. Elargir la participation de la population à la vie culturelle et et assurer l'espace nécessaire à l'épanouissement des capacités créatrices.

Promouvoir l'importance des valeurs universelles et des diversités culturelles en tenant compte du socle des valeurs fondamentales de la société comorienne.

. Encourager la responsabilité de la société civile dans le domaine culturel dans le cadre démocratique.

. Utiliser les nouvelles technologies d'information et de communication dans le développement des activités culturelles.

. Promouvoir la coopération culturelle régionale et internationale.

Mesure de sauvegarde

Sauvegarder l'héritage culturel comorien et les valeurs

qui se déclinent sur les apports particuliers de chaque île et qui participent à la consolidation de l'unité nationale.

Sauvegarder et promouvoir les valeurs traditionnelles et l'identité comorienne.

Inventorier, restaurer, promouvoir et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel des Comores.

Assurer le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle face aux risques et aux enjeux créés par la promotion des industries culturelles et par les échanges commerciaux de produit culturel.

La culture et le développement

. Prendre en compte la dimension culture dans les différentes politiques sectorielles

. Faciliter le commerce de biens et services culturels (l'accès au marché pour les biens et services culturels vers les pays développés ainsi que de la facilitation de la mobilité des artistes et autres professionnels de la culture).

La gouvernance du secteur

Elaborer la politique nationale de la culture
Mettre en place un système de suivi et de collecte d'informations dans le domaine de la culture afin de mieux comprendre l'état actuel des industries culturelles et créatives, des patrimoines mobilier et immobilier.

Renforcer la structure administrative en charge de la culture et appliquer la décentralisation de cette structure aux fins de proximité vis-à-vis du patrimoine culturel du pays.

CATALYSEUR 4: DES RÉFORMES STRUCTURELLES POUR UN ENVIRONNEMENT COMPÉTITIF CONDUCTIF

C4.1. D'importantes réformes engagées pour une révolution de l'environnement des affaires

Mettre les Comores sur la voie de l'émergence exige d'asseoir un environnement des affaires porteur qui puisse attirer les investisseurs nationaux et internationaux et favoriser la transformation structurelle de l'économie que promet le Plan Comores Emergent.

L'Union des Comores doit encore relever un certain nombre de contraintes qui obèrent l'environnement des affaires :

- Un environnement réglementaire des affaires très onéreux et les réglementations excessives ;
- Un important déficit de confiance envers le système juridique et judiciaire, notamment en matière de conflits fonciers ;

- L'inefficacité de l'action de lutte contre la corruption ;

- Le déficit de main d'œuvre qualifié.

D'importantes réformes ont été engagées avec l'appui des partenaires au développement pour améliorer l'environnement des affaires. La création de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI) vise à assurer une meilleure coordination de l'action de promotion du pays comme destination d'investissement attrayante.

Avec notamment l'appui de la SFI, plusieurs réformes sur le climat d'investissement et le crédit-bail ont été réalisées et ont permis au pays d'améliorer son attractivité pour les investisseurs. En effet, depuis 2011, l'Union des Comores est passé de la 162ème place en 2010 à la 153ème place en 2017 du classement Doing Business.

Harmonisation du cadre juridique général lié à l'investissement

Après l'adoption du Code de l'investissement, le pays a adopté également les nouveaux Codes du travail, des marchés publics, de l'urbanisme et un Code général des impôts. Il a également adopté une loi sur la concurrence, revu la loi bancaire, renforcé la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le terrorisme. Des lois anti-corruption et sur l'organisation du crédit-bail ont également été adoptées et des tribunaux de commerce ont vu le jour.

Conscient du rôle clé que les investissements étrangers directs doivent jouer pour accélérer la croissance économique, le gouvernement comorien a adopté un code des investissements dont les dispositions sont jugées attractives. En effet, ce Code :

- assure une liberté des mouvements des capitaux ;
- renforce sensiblement les droits des investisseurs étrangers ;
- introduit un certain nombre d'incitations pour tout programme d'investissement supérieur à 5 millions € ;
- exonère des droits et taxes douanières les matériels et équipements destinés au projet d'investissement ;

- déduit du montant du bénéfice imposable (Impôt sur les Bénéfices Divers) le montant des investissements réalisés.

Le gouvernement vient de lancer le processus d'élaboration d'un nouveau code des investissements en cours de validation visant à rendre encore plus attrayant le pays pour les investisseurs.

Mesures pour la protection des investissements.

Pour renforcer la protection des investissements, le pays a notamment :

- adhéré à la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, connue sous le nom de Convention de New York ;
 - mis en place un tribunal d'arbitrage comorien (CACOM)
 - rejoint l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et la Société islamique d'investissement et de crédit à l'exportation (SIACE).
- Cependant certaines des mesures adoptées sont peu, pas ou mal appliquées. D'autres sont méconnues de la population et souffrent d'un manque d'appropriation des acteurs.



C4.2. Un agenda ambitieux de réformes du climat des affaires

Le gouvernement envisage de mettre en œuvre une première vague de réformes rapides permettant d'améliorer très significativement le positionnement des Comores sur les classements internationaux, en vue de tirer profit de la visibilité mondiale qu'offrent ces classements. Une seconde vague de réformes structurelles permettra d'assurer une amélioration durable du cadre des affaires.

La première vague de réformes doit permettre un net infléchissement de l'image des Comores dans les prochains classements du Doping Business. L'ambition est de figurer parmi les 10 premiers réformateurs de ce classement dès l'édition 2021.

Les enseignements issus de l'expérience des meilleurs pays réformateurs montrent que trois leviers sont indispensables à la mise en œuvre de réformes rapides :

1. La mise en place d'une task force dédiée aux réformes rapides qui proposera chaque année un plan de réformes et qui bénéficiera du soutien des plus hautes autorités et mobilisera l'ensemble des acteurs impliqués (public et privé).

2. Une dématérialisation poussée des procédures : les NTIC s'imposent comme un important levier d'accélération des réformes. Parmi les réformes les plus fréquentes, la mise en place de procédures

en ligne et de solutions informatiques intégrées entre administrations permet des réductions très importantes des délais et des coûts.

3. La généralisation des Guichets Uniques, soit à l'investissement, à l'exportation ou délivrant des documents impliquant plusieurs administrations, permet également des gains de temps et de coûts considérables.

Parallèlement aux réformes d'urgence à conduire, un agenda de réformes en profondeur devra être engagé pour construire, de façon durable, un climat des affaires très attractif et favoriser la diversification de l'économie.

La Loi sur le Partenariat Public – Privé mise en application

Le gouvernement entend développer le partenariat entre le secteur public et des acteurs du secteur privé. En effet, il entend recourir à ce procédé pour le financement des investissements stratégiques dans le domaine des infrastructures (l'extension du port de Moroni et l'aménagement des voies d'accès), l'hôtellerie, la fibre optique, etc.

L'Assemblée de l'Union des Comores a adopté, le 25 décembre 2017, une loi portant cadre juridique des partenariats public-privé (PPP) en Union des Comores pour encadrer le système de partenariats public-privé. Le gouvernement entend mettre en place rapidement le cadre opérationnel de cette loi qui va servir de levier pour le financement de l'émergence des Comores, notamment à travers l'un de ses catalyseurs majeurs, les infrastructures.



C4.3. Le cadre de dialogue public privé renoué

Depuis 2014, l'Union des Comores a s'est dotée d'une plateforme nationale de dialogue public-privé. Une démarche qui s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de promouvoir une participation accrue du secteur privé dans le choix des politiques et stratégies de développement du pays afin d'assurer son implication effective dans l'action pour l'émergence.

Au sein du secteur privé, une plateforme de dialogue intra privé vient d'être mise en place, sous la houlette de l'UCCIA, afin de permettre aux différentes organisations d'échanger et harmoniser leurs positions sur les dossiers d'intérêt commun. Elle envisage de proposer au gouvernement un cadre réglementaire du dialogue public privé.

C4.4. Les procédures de commerce extérieur facilitant le business

En vue de la relance du commerce extérieur, le gouvernement compte adopter un nouveau plan d'action basé sur 3 piliers, à savoir :

- Améliorer les conditions de l'intégration commerciale pour une croissance harmonieuse et génératrice d'emploi ;
- Renforcer la compétitivité des Comores par une plus grande contribution du secteur privé à la croissance ;
- Appui aux secteurs porteurs pour une croissance durable et pro-pauvre.



CATALYSEUR 5 : LES COMORES, UN ACTEUR DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

C51. Le numérique en pleine évolution aux Comores

Capitalisant sur le développement de réseaux puissants dans l'Océan Indien et le programme RCIP4 financé par la Banque Mondiale en faveur de la réforme de la réglementation, la libéralisation du secteur, le développement des infrastructures et la stimulation de la demande, l'Union des Comores a mis un terme à la situation de monopole qui a perduré jusqu'en 2015. Le pays est maintenant connecté au câble international sous-marin EASSY qui fournit une capacité de 26Gb/s, au câble sous-marin régional AVASSA d'une capacité de 10 Gb/s, et au câble très haut débit FLY-LION 3 de 1,1Tb/s qui sera opérationnel d'ici fin 2019 et apportera plus de sécurisation. Les opérateurs ont installé un réseau de connexion inter-îles de 10 Gb/s, et des réseaux fibres optiques 10 Gbits/sec et Faisceau Hertzien (FH) autour de chaque île.

Plus de 80% du territoire est couvert par les réseaux télécoms. Faisant suite à la libéralisation du marché et l'octroi d'une deuxième licence, désormais deux opérateurs fournissent des communications mobiles, des services internet, fixe et mobile 4G voire 4.5G, et le mobile money depuis 2019. Dans le nouveau climat de

concurrence, les communications sont plus abordables et les souscriptions progressent rapidement. Alors que les dernières statistiques de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en 2018 indiquaient un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 60% et un taux d'accès à l'internet mobile 4G de 37,8%, les opérateurs font état de plus de 600.000 souscriptions téléphone mobile et un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 74,66%. Le bouquet internet 500Mo internet mobile, évalué à 14,5% du PIB par habitant en juin 2017 (contre 5,2% dans le monde, 0,6 à l'île Maurice et 152% à Madagascar) est actuellement disponible sensiblement au même prix qu'à l'île Maurice.

Parallèlement à l'évolution de la téléphonie mobile, le prix de l'internet fixe, évalué à 51,9% du PIB par habitant en 2018, demeure faiblement accessible à la majorité de la population et l'utilisation des TICs reste faible dans le pays. Les données de l'UIT indiquent que 9,2% seulement des ménages disposent d'un ordinateur à la maison, 8,5% de la population accède à l'internet et 5,6% des ménages disposent d'une connexion internet fixe.

Les services numériques et les nouvelles entreprises du numérique sont peu nombreux et peu développés. Les deux grands opérateurs de télécommunications comptent 2.500 emplois directs. Outre les 2 opérateurs de télécommunications, le secteur du numérique est constitué d'entreprises privées principalement des PME actives dans la conception et le développement d'applications, l'intégration, l'ingénierie et le conseil en général, mais aussi et surtout de revendeurs de matériels informatiques.



**PLAN
COMORES
ÉMERGEANT
2030**

Le numérique, un défi majeur pour l'émergence des Comores

Beaucoup reste à faire pour le développement d'une filière du numérique qui contribue significativement au développement de l'économie nationale et qui apporte de la valeur ajoutée aux autres secteurs. Le secteur TIC contribue à 2,4% au PIB, mais est largement dominé par les télécommunications. L'indice IDI de l'UIT mesurant le développement des TIC situait les Comores au 164ème rang mondial sur 176 pays évalués en juin 2017.

La faible diversité d'offre, peu adaptée à la demande locale, et les capacités humaines limitées entravent le développement du secteur, et son développement se fait à un rythme peu soutenu.

Dans l'attente de l'adoption de lois idoines, un vide juridique demeure sur les aspects de l'économie numérique autres que les télécommunications et sur les dispositions à prendre pour renforcer la confiance numérique. L'objectif de quatre Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) n'est pas encore atteint.

L'absence de synergie et de mutualisation des infrastructures limite l'interconnexion entre les deux réseaux de télécommunications du secteur et affecte négativement la qualité des communications aux Comores.

L'absence d'un écosystème numérique favorable ne permet pas l'éclosion de startups numériques, et le développement et production de services. L'absence d'un éventail de filières de formation de ressources humaines qualifiées, de structures d'accompagnement, de pôles technologiques offrant des infrastructures dédiées compliquent l'investissement dans le numérique aux Comores et le développement de services d'externalisation et de prestations à distance.

La « stratégie numérique Comores 2028 » désigne le renforcement du cadre juridique et institutionnel, la promotion de l'usage et la diffusion des TIC, la mutualisation des infrastructures et capitalisation des investissements, et la diversification du secteur au-delà des télécommunications comme les enjeux stratégiques du secteur. La restructuration de l'opérateur historique Comores Télécom, la restructuration de l'opérateur de capacité, Comores

Câbles, la réalisation de l'interconnectivité complète entre les opérateurs, y compris les lignes directrices pour le partage des infrastructures, l'établissement de redevances de licence efficaces et équitables, la mise en place d'une politique fiscale sectorielle ainsi que l'autorisation de nouveaux fournisseurs d'accès internet et de réseaux de groupes d'utilisateurs fermés sont des mesures avancées pour améliorer les communications, développer le secteur numérique et soutenir la développement socio-économique.



C5.2. Le numérique au cœur des catalyseurs de l'émergence des Comores

La vision est de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique ». L'ambition est de faire du numérique un secteur contribuant de manière conséquente à

l'économie nationale, un levier de croissance pour les autres secteurs et un facteur positif de transformation sociale. L'objectif spécifique est d'amener la contribution du numérique dans le PIB à 5% et fournir plus de 5.000 emplois directs à l'horizon 2030.

L'amélioration des infrastructures dans le cadre du développement du secteur numérique avec une articulation aux objectifs de développement durables, notamment l'ODD 9 de bâtir une infrastructure résiliente,

sert de catalyseur de développement et permettra de réduire les inégalités (ODD10), de favoriser l'accès à une éducation de qualité (ODD 4), d'obtenir une croissance inclusive (ODD8), et enfin d'assurer la paix, la sécurité et la cohésion sociale (ODD16).

Plusieurs réformes et actions ont déjà été engagées pour réaliser cette ambition. La Loi de 2014 sur les communications, la libéralisation du secteur, l'octroi d'une deuxième licence globale et l'attribution de deux autorisations de fournisseurs d'accès internet ont dynamisé le secteur. Les efforts de mise en place d'un environnement numérique favorable et d'amélioration de la connectivité et de stimulation de la demande qui y ont fait suite ont mené à des réformes et des réalisations significatives. Les engagements du programme RCIP4 ont induit plus de 90 millions USD de redevances et d'initiatives d'investissements en infrastructures du secteur privé. L'Agence Nationale du Développement du Numérique (ANADEN) a pour mission de promouvoir et coordonner le développement du secteur et des systèmes d'information de l'Etat ainsi que s'occuper des incidents de sécurité qui peuvent survenir.

Dans le cadre du renforcement de la réglementation, les autorités travaillent sur l'élaboration de lois sur le commerce électronique, la monnaie électronique, la cybersécurité et la protection de données personnelles. Les autorités ont émis la note circulaire rappelant les obligations des opérateurs et préparent les arrêtés déterminant les modalités de facturation et de recouvrement de redevances à la suite de la signature des décrets sur les redevances sur les ressources rares – fréquences et numérotations.

Dans le cadre de la stimulation de la demande pour créer une clientèle numérique durable et croissante, l'action sectorielle a doté 61 établissements scolaires et

campus universitaires, les 54 communes du pays et 44 associations communautaires de matériel informatique et de connectivité à haut débit sur la base d'un accord de droit d'utilisation indéfectible (IRU). Cette initiative a permis d'accroître de plus de 10% l'accès aux TIC dans les écoles à l'échelle nationale et a incité les responsables de l'éducation à intégrer davantage d'outils numériques dans l'éducation. Les nouveaux centres d'information communautaires (CIC), hébergés par les bureaux des administrations locales et les associations communautaires, ont également créé des espaces où les communautés locales peuvent acquérir des compétences numériques fondamentales, leur permettant de commencer à tirer parti des avantages de l'économie numérique au sens large. Un espace « Co-working », propice à l'innovation dans les activités TIC et à la formation numérique, sera mis en place. Par ailleurs, les responsables s'activent à l'établissement du centre d'échange de données IXP national.

Concernant l'e-gouvernance, les autorités sont engagées dans le développement de la numérisation de l'administration notamment la mise en place d'une plateforme d'e-gouvernance, de visa électronique, d'outils de cybersécurité, d'un serveur de messagerie et d'un centre de données et de sauvegarde, et la gouvernance du nom de domaine .km. L'achat à l'avance de bande passante pour le gouvernement pour une durée de 5 ans vise la pérennisation de la numérisation et de la demande numérique de l'administration.

En phase avec les objectifs de réduction de coûts et de développement du secteur numérique poursuivis par la SCA2D et la stratégie Comores Numérique 2028 visant à asseoir dans les 10 années à venir les conditions pour un écosystème mature et favorable pour l'éclosion du numérique et de ses usages partout et par tous aux Comores, la politique sectorielle s'appuiera sur quatre

leviers déterminants :

- Consolidation de l'environnement TIC et vulgarisation de l'accès au TIC ;
- Renforcement de l'e-gouvernance et l'intégration du

numérique dans l'administration ;

- Développement du capital humain ;
- Diversification des services TIC et développement d'une économie numérique forte.



Poursuite de l'amélioration de l'environnement TIC et de la vulgarisation de l'accès aux TIC

En matière de gouvernance du secteur, sous la supervision du Conseil National sur le Numérique, l'ANADEN aura la charge de la promotion de l'industrie TIC, du développement du numérique dans l'administration, de la gouvernance et de la cybersécurité. Des juges bénéficieront de formations spécialisées en cybersécurité pour les recours à la justice.

Le PCE en cohérence avec le plan sectoriel poursuivra l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment l'élaboration du cadre juridique sur les Fournisseurs d'Accès Internet, et des lois sur la monnaie électronique et le commerce électronique afin de permettre une diversification bien réglementée des activités. Le PCE emboîtera les initiatives du programme

RCIP4 pour développer la cybersécurité, la protection des données personnelles et sécuriser les systèmes d'information afin d'asseoir la confiance numérique.

Le gouvernement prévoit l'extension de la couverture des services de télécommunications et l'amélioration de la connectivité par les opérateurs. Dans cette optique, les réseaux 4G seront étendus pour couvrir l'ensemble du territoire, les opérateurs exploiteront en commun le centre IXP et mutualiseront leurs infrastructures. Les opérateurs coopéreront pour permettre une migration vers la Fixed-Mobile Convergence (FMC) et la 5G à terme. L'ANRTIC visera l'octroi d'autorisations FAI supplémentaires pour renforcer la concurrence dans le secteur et poursuivre la vulgarisation des TIC dans le pays.

Tableau 8 : Les indicateurs et cibles

Poursuite amélioration de l'environnement TIC et vulgarisation de l'accès aux TIC		
	Baseline	Cible
Nombre de lois sur le numérique votées et promulguées	1	5
Juges formés	0	20
Nombre de sites internet certifiés	0%	95%
Taux d'utilisation de l'internet	8,5%	70%
Accès des ménages à l'internet	5,4%	40%
Nombre de FAI offrant des services internet	2	4

Gouvernance du secteur TIC

- Opérationnalisation de l'ANADEN
- Programme de formation des juges sur les questions numériques

Amélioration du cadre législatif et réglementaire d'ici 2021

- Refonte de la loi des communications électroniques
- Elaboration du cadre juridique pour les FAI
- Elaboration et adoption de la réglementation sur les Monnaie électronique, commerce électronique
- Introduction d'outils et de process de cybersécurité, protection des données personnelles, et de sécurisation des systèmes d'information pour la confiance numérique (\$200.000 RCIP4)

Amélioration de la connectivité et des infrastructures

- Extension des réseaux 4G et couverture à 100% du territoire (Opérateurs)
- Interconnectivité & partages des infrastructures (Opérateurs)
- Projet Fixed-Mobile Convergence (FMC) (Opérateurs)
IXP national – (Programme RCIP4)

Vulgarisation de l'accès aux TIC

- Nouvelles autorisations de FAI (ANRTIC)



Renforcement de l'e-gouvernance et l'intégration du numérique dans l'administration

Le pays s'engagera dans un processus d'intégration du numérique dans l'administration et la gouvernance, et mettra en place des services administratifs en ligne pour faciliter les relations entre les administrés et les administrateurs et accroître la transparence.

La mise en place d'une administration connectée comprendra une plateforme commune reliant l'ensemble des services de l'état. Les services d'état civil, les demandes de passeports, les portails de l'enseignement, l'enregistrement d'entreprises en ligne, les télédéclarations et les appels d'offres en ligne sont autant des services cibles à mettre à la disposition des usagers.

Dispositif pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de l'administration

Procédures administratives en ligne

Initiatives transversales

Développement du capital humain

Le manque de ressources humaines qualifiées dans les métiers des TIC constitue une entrave au développement de services numériques dans le pays. Le programme prévoit d'intégrer l'apprentissage de l'informatique dans

les curricula, et de poursuivre la dotation de matériel et de connectivité aux établissements scolaires pour développer une jeunesse comorienne en phase avec la révolution numérique.

Cinq filières de formation aux métiers du TIC et dix certifications seront développées avec l'université des Comores pour commencer à pourvoir le secteur d'ici 2023 de jeunes professionnels et entrepreneurs, forces vives du développement numérique du pays.

La formation sur l'entrepreneuriat numérique fera partie intégrante de l'encadrement pour accompagner l'éclosion de jeunes auto-entrepreneurs du secteur. Enfin, des formations non académiques seront mises en place pour l'alphabétisation numérique des adultes et l'apprentissage continu.

Enseignement de l'informatique dès le collège

Elaboration d'un plan de formation pour le développement de compétences du secteur

Certifications

Alphabétisation numérique de la population

Développement de l'entrepreneuriat

Diversification des services TIC et développement d'une économie numérique forte

Le PCE appuiera le développement des services numériques et la diversification du secteur. Une campagne visera spécifiquement la promotion de l'activité entrepreneuriale dans les TIC, le développement des services numériques et la numérisation des entreprises. Une réforme des critères d'accès aux marchés publics visera une plus grande accessibilité des entreprises et jeunes entrepreneurs aux prestations de service pour l'état. De plus, pour les marchés plus importants, les réformes favoriseront le transfert de compétences par la préconisation de consortium pour les entreprises étrangères postulant à des marchés publics dans le pays.

Le programme RCIP4 mettra en place un espace de co-working propice à l'innovation dans les activités numériques. Le programme sectoriel prévoit en parallèle la mise en place d'un incubateur pour soutenir l'éclosion de startups numériques et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs dans le développement de leurs services et/ou produits, la recherche de financement et le développement de leurs activités numériques. Le développement de cet espace en technopole avec des cyber-centres, sous forme de PPP, le consolidera en tant que base numérique du pays.

Des événements et concours de création de contenu, d'innovation numérique tels Hackaton et Bootcamp viseront le développement de l'ingéniosité et la créativité dans le secteur.

Appui au développement d'entreprises TIC et Promotion de l'activité numérique

- Promotion de la numérisation et de la digitalisation des entreprises
- Entrepreneuriat, appels prestations de services pour l'état conditions de
- Fonds sectoriel - financement sectoriel - financement innovation numérique

Environnement

- Structure d'accueil, incubateurs, espace co-working
- Mise en place technopole dédiée au NTIC

Création de contenu

CONDITION 1 :

UN CADRE MACROÉCONOMIQUE FAVORABLE À L'ÉMERGENCE

CM1.1. Une économie sur une trajectoire "sous-optimale"



Jusqu'à présent, l'économie des Comores se trouve dans un état d'équilibre que l'on pourrait qualifier de "sous-optimal", associant : à l'interne, une croissance lente, un revenu intérieur quasi-constant, un faible investissement et une production quasi-stagnante ; mais, agrémenté, de l'extérieur, par un transfert important provenant de la diaspora et une aide extérieure assez conséquente.

Elle est caractérisée par : (i) une croissance à base étroite, (ii) des échanges extérieurs fortement asymétriques, et (iii) un important déficit commercial compensé par des transferts privés (transferts de la diaspora) et des flux d'aide relativement conséquents²⁰.

C'est une économie qui entretient alors un double paradoxe : le paradoxe d'un revenu relativement conséquent et, pourtant, une croissance modérée et le paradoxe d'une offre intérieure qui peine à suivre la demande.

Une croissance en faiblesse chronique

Entre 1975 et 2018, le rythme de croissance annuelle de l'économie comorienne a été de 2,8% en moyenne ; celui du revenu par tête de 0,3%. C'est une croissance lente comparée à des pays ayant des caractéristiques similaires, comme les Fiji qui sont à plus de 3%, Sao Tome Principe ou les Iles Salomon qui sont à plus de 4%, sur la même période.

²⁰ C'est un schéma qui s'apparente au modèle dénommé MIRA (Migration-Remittances-Aid) souvent évoqué dans la littérature.

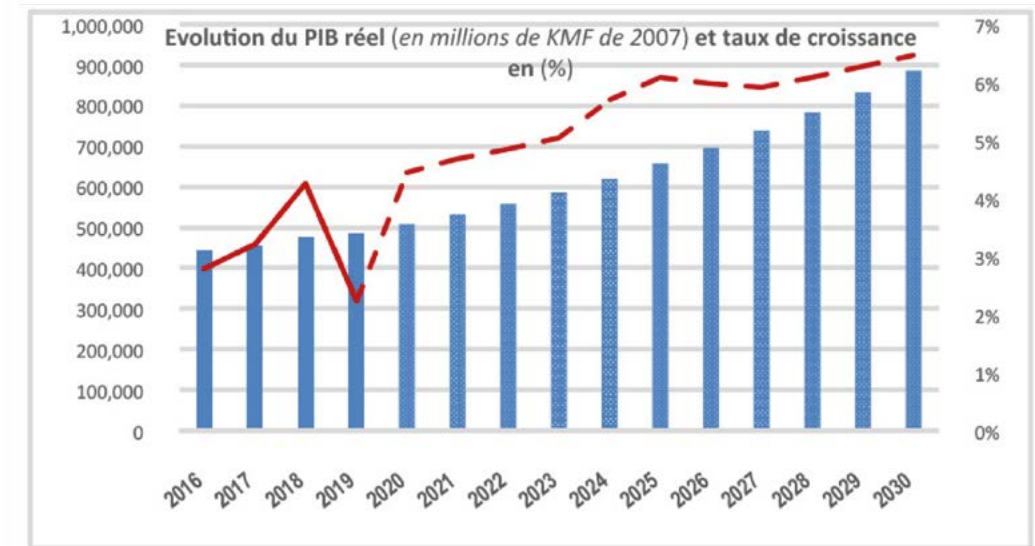
Comme le suggère le schéma décrit précédemment, d'un côté, il s'agit d'une croissance essentiellement tirée par la demande privée, laquelle est entretenue par les transferts provenant de la diaspora.

De l'autre côté, c'est une croissance qui repose davantage sur l'accroissement de la main d'œuvre, tant le niveau d'investissement est faible²¹.

Du point de vue sectoriel, c'est une croissance qui repose sur l'agriculture et les services, avec des contributions estimées respectivement à 40% et 55%, sur la période 2011-2017. Ces deux secteurs occupent la grande majorité de la population active, mais sur des activités, en grande partie, à faible productivité.

La prédominance des activités à faible productivité dans l'économie comorienne est à mettre en relation avec la faiblesse de sa compétitivité, laquelle est, à son tour, liée essentiellement aux coûts élevés du transport et la cherté de l'électricité ; ceux-ci figurant précisément parmi les principaux facteurs qui inhibent le potentiel industriel du pays.

La lenteur de la croissance vient principalement de la faiblesse des investissements et d'un déclin continu de la productivité. Le taux d'investissement aux Comores est estimé à 16,1% du PIB, sur la période 2011-2017, comparé à 22,9% pour les PEID ayant les caractéristiques similaires et 23,1% du PIB pour l'Afrique Sube Saharienne, sur la même période²² ; tandis que l'apport de la productivité globale des facteurs à la croissance a été strictement nul²³, voire négatif, sur cette période.



²¹ Les estimations effectuées par la Banque Mondiale font état de contributions deux fois plus élevées de la main d'œuvre, comparées à celle du capital [Source : «Toward a More United and Prosperous Union of Comoros – Systematic Country Diagnostic», Banque Mondiale (2018)].

²² Source : «Toward a More United and Prosperous Union of Comoros – Systematic Country Diagnostic», Banque Mondiale (2018).

²³ Les estimations effectuées par la Banque Mondiale ont fait état

d'accroissement nul entre 2000 et 2017, négatif auparavant, de la productivité totale des facteurs au sein de l'économie comorienne [Source : «Toward a More United and Prosperous Union of Comoros – Systematic Country Diagnostic», Banque Mondiale (2018)].

La faiblesse du taux d'investissement est à mettre en relation avec une capacité à épargner plutôt réduite. Le taux d'épargne de l'économie comorienne atteint à peine 6% du Revenu National Brut (RNB), alors que les autres petites économies insulaires réalisent des taux d'épargne deux fois plus élevés, autour de 10% du PIB²⁴ entre 2007 et 2018 ; allant jusqu'à 33% du RNB en 2000, pour les Bahamas.

La faiblesse de l'épargne intérieure concerne à la fois le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur public, une grande partie des recettes fiscales est absorbée par les dépenses courantes, en particulier, par les dépenses de soldes des employés de

l'Etat (qui drainent près de 70% des recettes fiscales), ne laissant ainsi qu'une proportion réduite à titre d'épargne publique (seulement 2% du PIB).

Dans le secteur privé, les transferts de la diaspora sont utilisés presque exclusivement (jusqu'à 90%) dans la consommation, pour couvrir les besoins incompressibles des ménages (y compris les services d'éducation et de santé), ne laissant également qu'une part minime à titre d'épargne. L'épargne privée ne représente que 4% du PIB sur la période 2011-2017, comparé à une moyenne de 13,6% du PIB pour l'ASS et 11,2% pour les autres Etats fragiles²⁵.

A côté de cela, l'Union des Comores n'attire pas encore assez d'investissement Direct Etranger (IDE), avec un flux de seulement 1% du PIB, contrairement à d'autres PEID, où celui-ci atteint 5,4% chez des PEID ayant des caractéristiques similaires et 5,9% du PIB en ASS, sur la même période²⁶.

Le déclin de la productivité s'explique par le fait que ce sont les activités à faible productivité dans les secteurs de l'agriculture et des services informels qui composent l'essentiel du tissu économique, alors que l'industrie, qui est un grand canal d'innovation et de diffusion technologique, est encore très peu développée.

Mais, cela s'explique aussi par le faible degré de développement de capital humain, lié à la faiblesse de la qualité de l'éducation et des services de santé, ainsi que par le faible degré de diffusion des technologies et de développement des connaissances et la non-valorisation de la création, du savoir-faire et de l'innovation.

La croissance est non seulement lente, mais aussi volatile. La variabilité de la croissance de l'économie comorienne, mesurée par le coefficient de variation, est deux fois plus élevée que celui de la plupart des pays en développement. Cette volatilité plus élevée rend l'économie comorienne plus vulnérable aux chocs et contribue à ralentir les investissements privés, car accroît le degré d'imprévisibilité des retours de ceux-ci. Elle est principalement due à la taille réduite de l'économie, ainsi qu'au degré élevé d'ouverture de l'économie associé à une forte concentration et une faible couverture des exportations.

Le taux d'inflation est faible, stable autour de 2%, depuis le milieu de l'année 2016, en dépit des épisodes de hausse du cours du pétrole et la tendance à la hausse des coûts du fret maritime. Cette stabilité des prix aux Comores est d'abord à mettre en relation avec la stabilisation des prix dans la zone Euro. Mais, il résulte aussi et surtout de la maîtrise de la masse monétaire, résultant de l'observation stricte des règles de convergence de la zone Euro, auxquelles les Comores adhèrent du fait de l'arrimage du Franc comorien à l'Euro.

Un déficit extérieur compensé par les transferts de la diaspora

L'Union des Comores, comme la plupart des PEID, est un pays économiquement ouvert, en ce sens qu'une grande partie des transactions économiques a un lien direct avec les échanges extérieurs. Le degré d'ouverture, mesuré par le ratio des échanges extérieurs (importations + exportations) sur le PIB, est de 65% pour les Comores, sur la période 2010-2018. C'est plus que

celui de la plupart des pays continentaux ; la moyenne des pays ASS est de 50% sur la même période. Mais, bien moins que ceux des autres PEID ; Antigua et Barbuda, les Bahamas, les Barbades, Sainte Luce, Maurice et les Seychelles sont, par exemple, à plus de 100%.

La concentration sur trois produits – l'ylang-ylang, la vanille et le clou de girofle – lesquels représentent en moyenne 70% des recettes d'exportation de l'Archipel sur la période 2011-2017 (mais plus de 80% en 2016 et 2017, suite à l'envolée des cours de vanille et de girofle) confèrent aux Comores un indice de concentration des exportations²⁷ de 0,560 en 2018 (0,626 en moyenne sur la période 2010-2018), indiquant un degré de concentration élevé, comparé à 0,209 pour l'ensemble des PEID ayant des caractéristiques similaires en 2018 (0,221 en moyenne sur la période 2010-2018) et 0,285 pour l'Afrique en 2018 (0,336 en moyenne sur la période 2010-2018)²⁸.

En 2017, les Comores étaient notamment le 23ème pays ayant les exportations les plus concentrées sur 217 pays dans le Monde²⁹.

A l'exception de quelques denrées, les Comores importent presque tous les biens indispensables à la vie quotidienne de sa population, à commencer par le riz, l'aliment principal des comoriens ; auquel s'ajoutent les autres produits alimentaires (farine, sucre, ...), ainsi que le ciment, les métaux, les produits pharmaceutiques, les tissus, etc. Le pays importe également, pour l'heure, la totalité des produits pétroliers dont il a besoin pour assurer le transport des personnes et des biens et pour faire fonctionner ses centrales électriques, essentiellement au fuel.

24 Source : World Development Indicators (WDI), Banque Mondiale (2018).

25 Source : «Toward a More United and Prosperous Union of Comoros – Systematic Country Diagnostic», Banque Mondiale (2018).

26 Source : «Toward a More United and Prosperous Union of Comoros – Systematic Country Diagnostic», Banque Mondiale (2018).

27 L'indice de concentration des exportations mesure le degré de dépendance d'un pays sur un nombre limité de produits, comme source de devises ; 0 équivaut à une diversification totale et 1 équivaut à la dépendance à un seul produit.
28 Source: CNUCED Stat (2019)

29 Source : CNUCED Stat (2019)



Le degré élevé d'ouverture associé à la forte concentration des exportations et la faible couverture des importations par les exportations rendent l'économie comorienne fortement dépendante du commerce international et vulnérable aux chocs extérieurs. Le taux de couverture des importations par les exportations est très faible, seulement 17% en 2018 et la balance commerciale des Comores est chroniquement déficitaire, avec un déficit d'environ 20% du PIB en moyenne, sur les dix dernières années. Le niveau élevé du taux de change réel est aussi souvent évoqué comme étant l'une des causes essentielles du déséquilibre chronique de la balance commerciale. Le déficit de la balance commerciale est toutefois compensé, en grande partie, par les transferts effectués par la diaspora (13% du PIB), résultant sur un déficit de la balance courante se situant autour de 10% du PIB, sur les dix dernières années.

Du côté de la balance des capitaux, ce sont les flux de capitaux apportés par les partenaires internationaux qui dominent, auxquels s'ajoutent des flux moins importants d'investissement direct étranger. Ces flux de capitaux génèrent un important excédent de la balance globale des paiements, lequel se traduit par une accumulation

substantielle de réserves de change ; celles-ci atteignent des niveaux équivalant à plus de sept mois d'importation, en 2018³⁰.

Les Comores sont membre de plusieurs structures d'intégration régionale. Il est précisément membre de la Commission de l'Océan Indien (COI), de l'Organisation de la Coopération Islamique, de la Ligue Arabe, de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). Les Comores ont aussi intégré la zone de libre-échange tripartite entre la COMESA, la SADC et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Cela est un atout précieux du point de vue des échanges internationaux. Toutefois, le pays ne tire pas encore véritablement profit de son adhésion à ces structures, en raison principalement de la faiblesse de ses capacités d'exportation. Les scores des Comores en matière d'intégration, mesurés par le biais de l'indice d'intégration régionale en Afrique établi par la BAD et la CEA, sont encore faibles : 0,25 au niveau de la CEN-SAD et 0,34 au niveau du COMESA³¹.

Un budget tendu

Les Comores enregistrent une performance plutôt mitigée en matière de mobilisation des revenus publics (recettes fiscales et non-fiscales), entraînant une dépendance envers les partenaires au développement pour le financement de ses dépenses d'investissement. Les recettes publiques (fiscales et non-fiscales) sont faibles, ne représentant que 17,2% du PIB sur la période 2011-2017, alors que celles-ci atteignent 45,3% du PIB chez les PEID ayant des caractéristiques similaires et 22,5% dans les pays en de l'ASS, sur la même période. Parmi

celles-ci, les recettes fiscales sont particulièrement basses. Le taux de pression fiscale s'établit à 7,1% du PIB sur la période 2011-2017³², comparées à une moyenne d'environ 15,4% du PIB pour les PEID et 15,6% du PIB pour l'ASS. Le taux de pression fiscale des Comores est notamment le deuxième plus faible parmi les PEID³³.

Cela est d'abord lié à des taux d'imposition ou de taxation élevés, résultant, comme dans la plupart des pays en développement, sur une plus forte propension à se soustraire aux devoirs fiscaux ou à se replier sur l'informel. Le taux d'imposition sur les bénéficiaires des entreprises aux Comores est de 35% ou 50% (selon le cas) ; le chiffre de 50% est précisément le deuxième plus élevé au Monde après celui des Emirats Arabes Unis (55%)³⁴.

Aux facteurs susmentionnés – i.e. manque de civisme fiscal, évasion fiscale, étroitesse de la base fiscale effective et repli dans l'informel – s'ajoutent le bas niveau d'activité, l'existence de nombreux cas d'exonération, ainsi que les problèmes de recouvrement liés aux pouvoirs discrétionnaires des collecteurs d'impôt, au coût élevé du recouvrement, etc.

Par ailleurs, les mesures de libéralisation du commerce, corollaires de l'intégration sur le marché international, ont contribué à rogner la base taxable sur le commerce international sur lesquels reposent principalement les recettes fiscales des Comores. Les variations des prix internationaux des produits pétroliers et des biens alimentaires ont également eu un impact sur les recettes fiscales du pays.

De l'autre côté, les besoins sont importants. A la masse salariale publique qui prend déjà une part importante

des recettes propres et la nécessité de renflouer certaines entreprises publiques, s'ajoutent des besoins importants en matière d'infrastructures.

Face à cela, l'Etat compte principalement sur les contributions extérieures (dons ou prêts) pour financer les dépenses d'investissement. Plus exactement, ces dernières, évaluées entre 8% et 10% du PIB au cours des dernières années, ont été financées, à plus de 80%, par les ressources extérieures.

Toutefois, plus récemment, plus exactement entre 2016 et 2017, un gain de 2,3 points de PIB de plus sur les recettes a été enregistré, suite à la mise en œuvre de mesures énergiques, dont notamment : l'abrogation des exemptions de droits de douane, l'introduction d'un droit minimal en douane, la conduite de vérifications croisées sur les données relatives aux importations et



30 Source: CNUCED Stat (2019)

31 L'Indice d'intégration régionale en Afrique détermine dans quelle mesure un pays africain respecte les engagements pris dans le cadre des mécanismes d'intégration panafricaine tels que l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Établi conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine

et la CEA, l'indice s'intéresse aux dimensions suivantes : la libre circulation des personnes, l'intégration commerciale, l'intégration productive (développement des chaînes de valeur régionales), les interconnexions et les infrastructures régionales, ainsi que la convergence des politiques macroéconomiques.

32 Source : «Toward a More United and Prosperous Union of Comoros – Systematic Country Diagnostic», Banque Mondiale (2018).

33 Source : Commission Economique pour l'Afrique (2018).

34 Source : «Tax rates around the World», Tax Foundation (2018)

aux chiffres d'affaires, la promotion du civisme fiscal, le renforcement du contrôle, ainsi que les résultats de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH).

Par ailleurs, une politique de ralentissement des dépenses a été menée, consistant en une stabilisation de la masse salariale, via un gel des recrutements, et une réaffectation des économies ainsi dégagées vers les dépenses d'investissement.

Généralement le budget est tendu, tant les besoins sont énormes. Néanmoins, la politique d'amélioration des recettes et de stabilisation des dépenses, menée depuis 2017, a permis d'améliorer sensiblement l'équilibre budgétaire. Le déficit public s'est établi à 4,5 % du PIB en 2017 après 7,3 % en 2016.

En dépit de l'amélioration de l'équilibre budgétaire sur les deux dernières années, le système de gestion des finances publiques souffre encore de plusieurs problèmes structurels suggérant que les récents ajustements sont encore insuffisants et les acquis y afférents, fragiles. En effet, les résultats de l'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques ou "Public Expenditure Financial Accountability" (PEFA) dans l'Union des Comores en 2016 suggèrent que, malgré quelques avancées, dans le renforcement des organes de contrôle et dans la mise en place de Compte Unique du Trésor (CUT), les progressions sont très lentes et les bases de la discipline et de l'efficacité financières sont encore loin d'être acquises.

Une économie sous-financée

Le secteur financier comorien, encore étriqué, n'est constitué que de quatre banques commerciales de petite taille, deux établissements financiers non-bancaires, deux sociétés d'assurance et deux réseaux

mutualistes, offrant un nombre limité de produits et services financiers, souvent sous leurs formes basiques. Les crédits proposés par les banques commerciales sont principalement des crédits de consommation à court terme. Les crédits d'investissement et le marché de capitaux n'existent pas encore, bien que le début d'émission de bons du Trésor ait été annoncé pour 2018. De même, la demande de services financiers est encore faible aux Comores, en raison du caractère encore fortement informel de l'économie. Seulement 9% de la population a un compte bancaire, les comoriens faisant davantage appel à la microfinance. Selon la Banque Centrale des Comores, le taux de bancarisation (microfinance incluse) se situe à 22,6% en 2018, ce qui est supérieur à celui de Madagascar (18%) et de la Côte d'Ivoire (20%), mais encore loin derrière celui de Maurice (90%). En somme, l'accès aux services financiers est encore faible aux Comores.

Ainsi, du fait de la maîtrise de l'inflation grâce à l'ancrage aux règles rigoureuses de la zone euro, les enjeux de la politique monétaire des Comores concernent essentiellement l'intégrité du secteur financier, l'efficacité de l'intermédiation monétaire et la disponibilité de crédits pour le financement de l'économie.

Grâce à une série de mesures visant la modernisation du secteur, le "volume" du crédit au secteur privé, mesuré en % du PIB, n'a cessé d'augmenter, passant de 5,7% du PIB en 2007 à 16,6% du PIB en 2017 ; mais, celui-ci est encore modeste comparé à ceux des PEID ayant des caractéristiques similaires, notamment les Fiji où le chiffre est de 81,5% sur la même période, atteignant 90% en 2017. L'accès au crédit bancaire est encore fortement restreint, en raison des exigences des banques en matière de garanties ; celles-ci devant être principalement en biens immobiliers.

L'un des plus gros problèmes inhérents au secteur financier comorien est la proportion élevée des prêts improductifs (20%). Le problème est d'autant plus délicat que le traitement des litiges est long (allant jusqu'à 5 ans) et à l'issue incertaine. Cela contribue notamment à freiner l'expansion des crédits bancaires. En effet, en raison du risque élevé, suggéré par un nombre élevé de prêts non performants, le secteur financier, déjà sujet à des taux élevés, de par son caractère étriqué, est astreint à appliquer des surcoûts sur les crédits. La différence entre taux d'intérêt créditeurs et taux d'intérêt débiteurs peuvent ainsi atteindre 15 points.

La difficulté des banques à parvenir à un règlement satisfaisant des contentieux sur les créances improductives les rend peu enclin à étendre l'octroi de crédit, entraînant une surliquidité structurelle au sein



du système financier et entretenant un paradoxe de sous-financement de l'économie, en situation pourtant de surliquidité.

CM.1.2. Une économie en quête d'un chemin plus optimal

Le défi de l'émergence aux Comores consiste à rompre avec l'équilibre "sous-optimal" associé à un tel modèle pour évoluer vers un autre modèle qui permet de placer l'économie sur une orbite plus élevée de croissance (avec de surcroît, une croissance accélérée et à base plus large), grâce, d'une part, à la promotion de secteurs ayant de plus forts potentiels d'exportation, et, d'autre part, à une "canalisation" des flux extérieurs vers l'investissement.

Le modèle envisagé se base ainsi sur l'attraction de l'investissement direct étranger pour financer l'expansion des secteurs susceptibles de "booster" la croissance aux Comores, en l'occurrence : les

hydrocarbures, le tourisme, la pêche, l'industrie de niche, les services financiers, etc. Les retombées de cette stratégie seront utilisées pour consolider la diversification de l'économie à travers le développement des secteurs à fort contenu de main d'œuvre, comme le tourisme et l'industrie de niche, tout en modernisant l'agriculture, la pêche et le secteur des services, afin de relever le revenu de l'ensemble de la population.

Le développement des secteurs susmentionnés sera notamment favorisé par le gain de productivité que va procurer une énergie moins onéreuse, consécutivement à la mise en place de centrales géothermiques et des centrales au gaz naturel.

Le principal défi de l'émergence est d'abord de contourner ou surmonter les handicaps liés à l'insularité, l'exiguïté ou l'éloignement, pour réaliser les transformations susmentionnées.

Le principal enjeu se trouve dans l'identification des modes d'organisation de la production, des types d'investissement, des stratégies de développement du capital humain, des circuits de financement, ..., qui permettent de rentabiliser les productions à petite échelle, de mettre à l'échelle les activités de filières offrant un avantage comparatif particulier,

d'optimiser l'exploitation des dotations ou ressources rares ou concentrées, de mieux canaliser l'ouverture, de promouvoir la diversification des exportations, d'atténuer la forte proportion à importer et à consommer, etc.

Par ailleurs, le pétrole et le gaz seront au centre des enjeux majeurs de l'émergence. Leur exploitation représente un atout immense pour la croissance et le développement, mais fait craindre un effet de polarisation qui peut inhiber l'émergence.

CM1.3. Une économie moderne et performante, comme pilier de l'émergence



Comores est de devenir « une économie émergente, moderne et performante à l'horizon 2030 ». Cette vision se décline en objectif macro-économique de réaliser une « croissance forte, durable, inclusive, à travers un tissu économique moderne, diversifié, fortement exportateur et générateur d'emplois ».

Cet objectif se traduit autour des cibles suivantes :

- Atteindre un rythme de croissance annuelle de 7,5% d'ici 2030 ;
- Atteindre le plein emploi d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif et réaliser ces cibles, la stratégie consiste à :

- Promouvoir l'investissement public et privé ;
- Promouvoir la compétitivité et accroître la productivité ;
- Développer le capital humain ;
- Mobiliser les ressources publiques fiscales et non-fiscales ;
- Promouvoir les exportations ;
- Promouvoir l'emploi ;
- Développer le système financier

Deux phases sont envisagées : une première phase de promotion des secteurs "modernes", à fort potentiel d'exportation et à fort contenu d'emplois (tourisme, industrie, service, ...) et de modernisation progressive de l'agriculture et des autres secteurs de services ; suivi d'une deuxième phase où le revenu issu de l'exploitation des hydrocarbures sera utilisée pour consolider la diversification de l'économie, en soutenant les autres secteurs, afin d'endiguer les risques de polarisation de l'économie ("Dutch disease").

L'objectif susmentionné se décline en plusieurs objectifs spécifiques qui consistent à :

- Atteindre un taux d'investissement de plus de 25% du PIB en 2030 ;
- Renforcer la compétitivité et relever substantiellement la productivité d'ici 2030 ;
- Atteindre un indice de développement humain élevé à l'horizon 2030 ;
- Atteindre un taux de pression fiscale de plus de 17% du PIB ;
- Atteindre un taux d'exportation de plus 50% du PIB d'ici 2030 ;
- Atteindre le plein emploi d'ici 2030.

Le rythme de croissance de 7,5% à l'horizon 2030 sera atteint grâce à une augmentation progressive du taux d'investissement de 2 points de pourcentage du PIB par an (ce qui conduit à une augmentation du stock de capital de l'ordre de 8% à 10% par an) et un accroissement de la productivité totale des facteurs de 1% en moyenne par an, à partir de 2020, grâce, en particulier, à un investissement substantiel dans le développement du capital humain.

Ce rythme de croissance se réalisera à travers une augmentation progressive de la contribution au PIB des

secteurs accélérateurs de la croissance (hydrocarbures, tourisme, services financiers, industries de niches, ...). Le niveau d'investissement envisagé sera atteint grâce à la conjonction d'un accroissement annuel moyenne de 0,75 point de PIB de l'investissement public et de 1,25% point de la composante privé.

L'accroissement de l'investissement public et le développement du capital humain seront financés grâce notamment à une augmentation de la pression fiscale de plus de 0,5 point du PIB en moyenne par an, à partir de 2020, pour aller au-delà de 17% du PIB d'ici 2030.

La dynamique des exportations tirera avantage d'une demande mondiale supposée dynamique, tout en bénéficiant des résultats des efforts qui seront déployés en matière de promotion des exportations.

Accélérer la croissance, en surmontant les handicaps liés à l'insularité

Le premier défi de l'émergence des Comores est celui de l'accélération de la croissance dans un contexte d'échelle réduite de production et d'étroitesse du marché. Cela ramène d'abord à l'identification et au choix des secteurs qui pourraient être les "boosters" de la croissance et les leviers de l'émergence. Pour les Comores, il s'agira définitivement de mettre le focus sur les cinq secteurs, socles de l'émergence, à savoir : les hydrocarbures, le tourisme, la pêche, les services financiers et les niches industrielles.

Le tourisme et les services financiers ne sont à priori pas ou ne sont que peu contraints par des considérations d'échelle. Les produits touristiques ont, en particulier, l'avantage d'être uniques à chaque pays ou à chaque



localité. Le tourisme peut être développé à petite échelle pour une clientèle ciblée.

L'industrie manufacturière est, par contre, un secteur où l'économie d'échelle est un paramètre critique. Toutefois l'industrie de niche, à petite échelle, à tarification adéquate, peut être viable. Et c'est pour cela que les Comores ont choisi de miser davantage sur cette dernière.

Miser davantage sur des branches tournées vers l'extérieur

L'ouverture n'est pas négative en soi. C'est lorsqu'elle est combinée avec des échanges fortement asymétriques ou lorsque les exportations sont constituées en majorité de produits primaires qu'elle peut être économiquement intenable. Plusieurs PEID ont des ratios d'ouverture bien plus élevés que les Comores (exemples : Antigua

et Barbuda, les Bahamas, les Barbades, Sainte Luce, Maurice ou les Seychelles) et pourtant prospèrent. Le tourisme et les services financiers sont, a priori, des services orientés vers l'exportation, donc contribuent à diversifier aussi bien les exportations que l'économie elle-même. Mais, ces deux branches seules ne suffiront pas pour diversifier suffisamment l'économie et accroître sa robustesse et sa résilience. L'industrie de niche y concourra.

Les branches industrielles envisageables pour les Comores peuvent être soit orientées vers l'exportation, soit tournées vers le marché intérieur ; tout dépend des stratégies de compétitivité et les stratégies de marché qui conviennent selon les branches visées. Toutefois, l'industrie de niche tournée vers l'exportation est le levier idéal pour la diversification économique aux Comores ; quoique, l'industrie de produits différenciés, tournée vers le marché intérieur, est souhaitable, tant

elle peut contribuer à réduire la propension à importer. Les secteurs identifiés comme leviers de la croissance étant principalement orientés vers l'exportation, le défi sous-jacent consistera à mettre en œuvre les stratégies commerciales susceptibles de concrétiser l'intensification des échanges.

Comme le suggère le degré élevé d'ouverture des PEID les plus dynamiques économiquement, le commerce extérieur est la pierre angulaire de la croissance et, par conséquent, de l'Émergence, pour l'économie comorienne. En effet, le développement des exportations permet non seulement aux entreprises comoriennes d'élargir leurs marchés, mais, il est aussi essentiel pour une meilleure couverture des échanges extérieurs (couverture des importations par les exportations) et, par conséquent, pour la réduction la vulnérabilité de l'économie.

La promotion des exportations passe non seulement par la facilitation des échanges, mais aussi par l'intégration régionale. Sur ce plan, l'appartenance des Comores à plusieurs structures d'intégration régionale (COI, CEN-SAD, COMESA, SADC, ...) est un atout. Le défi, pour les Comores, consiste à optimiser l'appartenance à ces structures et d'exploiter au mieux les opportunités qu'elles offrent.

Le programme de promotion des exportations se focalisera sur la facilitation du commerce et le renforcement de l'intégration des Comores sur les chaînes de valeur ajoutée internationales. Deux sous-programmes permettront, pour le premier, de faciliter le commerce et consistera à : accélérer la mise en œuvre du projet "Cadre Intégré Renforcé pour le Commerce", renforcer les agences de promotion du commerce, ré-

profiler les procédures aux frontières pour fluidifier les échanges, etc. Le second sous-programme se rapporte à l'intégration régionale et internationale, avec des projets visant à exploiter les avantages commerciaux liés à l'appartenance aux structures d'intégration régionale (COI, CEN-SAD, COMESA, SADC, ...), exploiter les avantages offerts par les accords commerciaux (Système généralisé de préférence, APE, AGOA, ...), etc.

Promouvoir et stimuler l'investissement

L'investissement est un défi majeur pour l'émergence des Comores. Alors que, jusque-là, la croissance s'était plutôt appuyée sur la main d'œuvre, il s'agit de donner une place de choix à l'investissement, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, pour accélérer la croissance.

Il s'agit en particulier de promouvoir l'investissement public dans les infrastructures pour améliorer la compétitivité générale de l'économie comorienne, tout en stimulant la croissance à travers l'effet multiplicateur des dépenses publiques.

Il s'agit aussi de promouvoir l'investissement privé dans les secteurs ou branches identifiées comme leviers de l'émergence des Comores (hydrocarbures, tourisme, services financiers, industries de niche et hydrocarbures). Le défi sur ce plan porte davantage sur l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion de l'intégration régionale.

La promotion de l'investissement direct étranger revêt également une grande importance, tant celui-ci est un puissant vecteur d'innovation et de progrès technologique. A cet effet, il contribue non seulement à l'accroissement de l'investissement, mais aussi à la

modernisation et à l'amélioration de la productivité générale de l'économie comorienne.

Un vaste programme de promotion des investissements sera mis en place, lequel aura deux volets : un volet 'investissement public' et un volet 'investissement privé'. Le volet 'Public' du programme de promotion de l'investissement consiste en un programme de développement des infrastructures économiques, constitués des projets relatifs aux différents sous-secteurs des infrastructures, notamment les infrastructures de transports (ports, aéroports, routes, ...), les infrastructures d'énergie, les infrastructures de télécommunication, etc. Parmi les projets primordiaux figurent : la construction d'un nouvel aéroport international à Ngazidja, l'extension des aéroports des deux autres îles, la construction d'un grand port en eaux profondes à Ngazidja, la construction de petits ports commerciaux sur chaque île, la construction et/ou réhabilitation de 800 km de routes, le développement de la dorsale de télécommunications, la mise en place d'antenne-relais de télécommunications, etc.

Le volet 'privé' est constitué de deux catégories de sous-programmes : un programme transversal de promotion de l'investissement privé et un sous-programme sectoriel de promotion des investissements dans les secteurs accélérateurs de la croissance.

Le sous-programme transversal de promotion de l'investissement privé sera constitué de divers projets tels que : projet de renforcement de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), projet de mise en place de fonds de garantie pour les investissements. Le sous-programme sectoriel de promotion des investissements rassemblera les projets de

développement d'infrastructures propres aux secteurs accélérateurs de la croissance : hydrocarbures, tourisme, industries, services financiers, Il s'agira en particulier de l'aménagement de sites touristiques, de la mise en place de zones industriels, de l'aménagement de sites pour le développement de complexes financiers, etc.

Investir sur le capital humain et favoriser la création et l'innovation

L'accélération de la croissance reposera, par ailleurs, sur l'accroissement de la productivité totale des facteurs, laquelle a longtemps stagné, voire par moment reculé, dans le cas des Comores. Cela pose le défi de l'accélération du développement du capital humain et de la promotion de la création et de l'innovation technologique, ainsi que celui de la diffusion des nouvelles idées et de la technologie. C'est un vaste chantier qui demande des ressources importantes.

La promotion de la productivité sera composée de deux sous-programmes : un sous-programme développement du capital humain, détaillé dans les sections relatives aux secteurs sociaux : éducation, santé, eau,....et un sous-programme de promotion de l'entrepreneuriat, de la création et de l'innovation, qui portera davantage sur la diffusion des concepts de base de l'entrepreneuriat dans l'agriculture et le secteur de la pêche artisanal, la promotion de la recherche sur les questions sectorielles (agriculture, pêche, tourisme, industrie, ...), la mise en place d'un système de promotion de la qualité (bureau des normes, ...), le renforcement du système de protection de la propriété intellectuelle etc.

Endiguer les risques de polarisation économique

Avec la perspective de l'avènement de la manne pétrolière, les Comores s'exposent à un risque de polarisation économique associé au phénomène dit de "syndrome hollandais" ou "Dutch disease", lequel fait référence au déclin des autres secteurs d'activités provoqué par l'exploitation des ressources naturelles, en l'occurrence, ici, les hydrocarbures. Prévenir ce risque sera, à terme, l'un des principaux défis que le pays aura à relever. Cela plaide notamment en faveur d'une diversification dans l'immédiat. Il sera, en effet, plus aisé d'utiliser les ressources pétrolières pour consolider la diversification que pour l'initier.

Créer un espace budgétaire plus large et améliorer la gouvernance des finances publiques

L'ambition d'émergence des Comores implique d'importants chantiers sur le front des finances publiques. En effet, il est bien connu que les pays qui ont émergé sont ceux qui ont accordé une haute importance aux dépenses d'investissements publics et ce, dès les premières phases du processus d'émergence. En Corée du Sud, par exemple, les dépenses d'investissement public ont atteint jusqu'à 49% du PIB dans les années 1950s.

Les pays qui ont émergé sont également connus pour l'observation stricte des règles de la discipline budgétaire, notamment : le maintien d'un solde primaire positif.

Pour les Comores, le principal défi dans le domaine des finances publiques consiste ainsi à créer un espace budgétaire plus large, en opérant une mobilisation

vigoureuse des recettes publiques internes, fiscales et non-fiscales, pour pouvoir couvrir une part plus grande des besoins, sans trop creuser le déficit primaire, afin de préserver la viabilité de la dette. Il s'agira aussi d'améliorer la qualité des dépenses, en réorientant davantage ces dernières vers le développement du capital humain et des infrastructures, afin de renforcer la productivité globale des facteurs et stimuler la croissance.

Le programme d'élargissement de l'espace budgétaire sera constitué de trois composantes : une composante 'mobilisation des ressources', une composante 'gestion des dépenses' et 'une composante 'promotion de la gouvernance des finances publiques'.

La composante 'mobilisation de ressources' sera constituée de projets relatifs au renforcement de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID), à la promotion du civisme fiscal, à la dématérialisation des procédures fiscales et douanières, la fiscalisation des activités informelles, etc.

La composante 'gestion des dépenses' sera constituée de projets visant le renforcement du processus budgétaire par des mécanismes de consultation élargie (incluant davantage le parlement, la société civile, le secteur privé,...), le renforcement de la gestion des marchés publics, la mise en place d'un système plus élaboré de planification budgétaire, en particulier, le cadre de dépenses à moyen terme, la poursuite de l'informatisation des circuits de dépenses publiques, etc.

La composante 'amélioration de la gouvernance des finances publiques' concernera : la réforme des procédures fiscales (réforme axée sur la réduction, voire la suppression, des exonérations), la réforme des procédures de recouvrement des impôts et taxes (réforme axée sur la réduction, voire l'élimination, des dispositions discrétionnaires), etc.

Elargir l'espace financier

L'émergence passe nécessairement par la disponibilité de ressources financières pour le financement de l'économie. Cela suppose non seulement une meilleure mobilisation de l'épargne, mais aussi une intermédiation financière plus efficace pour canaliser l'épargne vers les projets les plus productifs.

Un des principaux défis dans ce domaine est celui de la transformation d'une partie des transferts de la diaspora en épargne, afin de la réorienter vers des projets relatifs aux secteurs identifiés comme leviers de la croissance aux Comores. Cela suppose notamment le renforcement des services financiers et le développement d'instruments d'épargne plus attractifs et d'instruments de crédit plus rentables, mieux adaptés à ceux-ci.

L'autre défi est lié à l'assainissement des portefeuilles des banques fortement altérés par les créances improductives.

Mais, le plus grand défi lié au secteur financier est la mise en place d'infrastructures et d'un cadre institutionnel modernes, en vue de faire de l'Archipel un hub financier reconnu.

Le programme de développement du secteur financier comportera deux volets : un volet assainissement de

portefeuille, qui consistera en des projets visant le renforcement des règles prudentielles, la promotion de méthodes élaborées de credit-scoring auprès des banques commerciales et le renforcement des mécanismes de supervision des établissements financiers par la Banque Centrale et un volet « infrastructures de finances » qui consiste en des projets de mises en place des infrastructures nécessaires au développement de services financiers de pointe.

Promouvoir la compétitivité et de l'emploi

La stratégie d'émergence des Comores repose en grande partie sur la promotion de la compétitivité, en particulier, à travers le développement des institutions, en vue d'établir un niveau de confiance élevé, lequel est indispensable pour l'expansion des investissements, en particulier, l'investissement direct étranger.

L'amélioration de la compétitivité repose surtout sur la qualité des infrastructures, en particulier, celles des infrastructures énergétiques. Sur ce plan, l'un des plus grands défis aux Comores est la mise en œuvre d'une stratégie énergétique qui assure la disponibilité d'une énergie électrique peu coûteuse. A ce titre, la promotion des centrales géothermiques et des centrales au gaz naturel sera un des enjeux majeurs de l'émergence.

Le programme de promotion des piliers de la compétitivité sera constitué de projets relatifs aux différentes dimensions institutionnelles de la compétitivité : environnement réglementaire des affaires, gestion macro-économique, transparence, droit de propriété, etc. L'objectif principal de ce programme est de promouvoir un climat de confiance favorable à l'investissement, à travers notamment : la facilitation des affaires, la promotion de la stabilité macro-

économique et macro-financier, le renforcement de la crédibilité des institutions, etc.

Plus précisément, il sera constitué de projets tels que

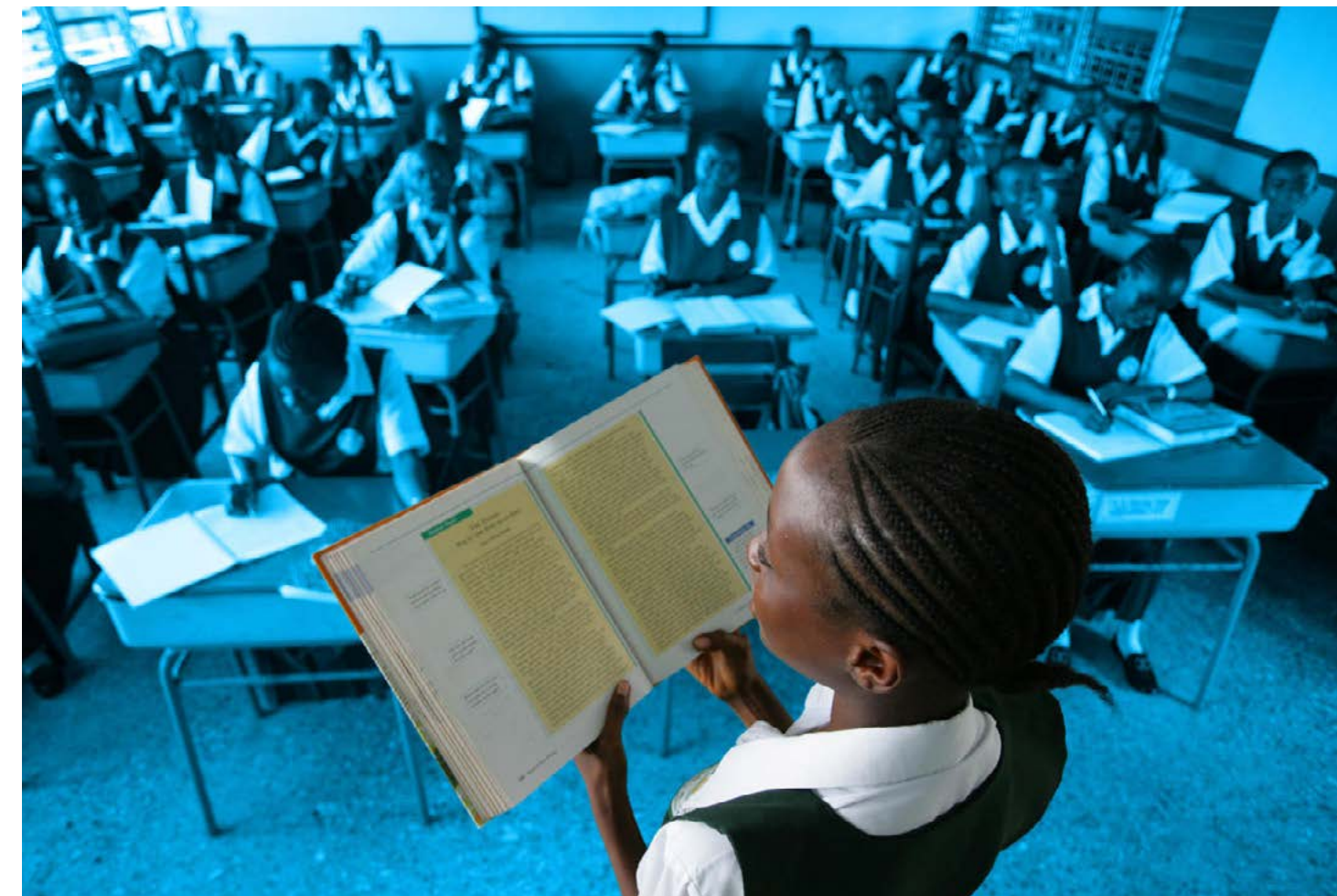
- Projet Doing Business relatif à l'amélioration de l'environnement réglementaire des affaires (création d'entreprises, règlement de contentieux, ...),

- Projet d'amélioration de la gestion macro-économique axé sur le développement du système de statistique,

le développement d'outils de planification macro-économique, d'outils d'analyse macro-financier, renforcement du CNARP,

- Projet de lutte contre la corruption

La promotion de l'Emploi se fera à travers un programme constitué de projets de promotion de centres d'emploi et de promotion de l'employabilité des groupes vulnérables (jeunes, femmes, ...) à travers la multiplication des dispositifs formation-emploi.



CONDITION 2 : UN DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉILIENT AUX CATASTROPHES NATURELLES

CM2.1. Une économie riche en ressources naturelles mais vulnérable aux effets du changement climatique

De par sa position géographique, l'Union des Comores bénéficie d'un environnement naturel qui regorge d'un potentiel écologique et économique riche et varié de capital naturel aussi bien terrestre, côtier que marin. Cependant, il est fortement affecté par des pressions anthropiques et naturelles multiformes, et est exposé aux effets néfastes du changement climatique, notamment l'érosion côtière qui menace l'habitat et les installations le long des côtes. Ces changements augmentent la vulnérabilité des populations et de certaines activités économiques.

Le pays est reconnu sur le plan international pour sa richesse en biodiversité d'importance capitale, pouvant servir pour le développement de l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et écotouristique. Il dispose à ce jour de 20 zones clés pour la biodiversité, 251 espèces endémiques et plus de 500 espèces phares. De plus, les nouvelles prospections aux Comores, ont démontré l'existence de ressources naturelles non renouvelables (produits pétrolier et gaz naturel) et un potentiel en géothermie, solaire, hydraulique, et éolienne.

Les Comores sont classées parmi les 25 haut-lieux de la biodiversité mondiale reconnus par Conservation International et les 35 régions critiques identifiées par le Fonds Mondial pour la Nature. Il présente un taux d'endémisme de l'avifaune classé priorité élevée par

Birdlife International et fait partie intégrante des 43 régions marines prioritaires de la planète abritant le deuxième triangle de biodiversité récifale au monde.

Conscient de sa richesse en biodiversité et des défis à faire face, le pays s'est engagé à poursuivre l'effort mondial en matière de conservation en augmentant la superficie du territoire terrestre protégée à 50500 Ha (27%) et les eaux territoriales protégées à 584,9 Km² (4,49%).

Le changement climatique en Union des Comores est devenu une réalité dont les conséquences se font ressentir depuis quelques temps. Les effets du changement climatique se manifestent par la hausse des températures, les sécheresses prolongées, les tempêtes tropicales, les inondations et l'élévation du niveau de la mer ; et les phénomènes géophysiques tels que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain et la mauvaise répartition de la pluviométrie entraînant des pertes de production et une aggravation de l'insécurité alimentaire. Ces effets ont aggravé la fragilité des ressources naturelles du pays. Ainsi, 23 cyclones ont affecté les Comores de 1911 à 1961 soit une moyenne de 1 cyclone tous les 2 ans ; 13 cyclones ont affecté les Comores de 1967 à 1976 ; et sept cyclones à partir de 1987 ; les températures ont augmenté ces quatre dernières années de l'ordre de 0,9°C accentuant ainsi sa fragilité aux risques hydrométéorologiques, géologiques et environnementaux.

Le pays a connu un recul de la ligne de côte de 30 mètres en 15 ans par endroits. Il a également perdu 80% de ses cours d'eau, et des espèces endémiques phares sont en danger critiques d'extinction.

Le développement socio-économique de l'Union des Comores est parfaitement dépendant à l'évolution de l'environnement, et ce dernier reste le maillon faible de la prise de conscience de ces effets dans la vie sociale et politique du pays. L'activité économique du pays subit ces effets qui proviennent parfois des actions menées par la population sur la destruction de la forêt, les dépôts des déchets partout, l'utilisation des instruments non adaptés et des produits dangereux pour la pêche et l'agriculture, le non-respect des conventions signées... etc.

CM2.2. Une gestion durable de l'environnement pour l'atteinte de l'émergence des Comores à l'horizon 2030

Tenant comptes des leçons apprises sur les effets du changement climatique, le Gouvernement comorien vise à réaliser une croissance économique (verte et bleue) forte, inclusive et équitable sans compromettre les ressources naturelles et l'environnement.

Prévenir efficacement et réduire significativement les risques liés aux catastrophes pour la valorisation et le développement des ressources naturelles

Le pays détient naturellement un potentiel économique grâce à la richesse inestimable de sa biodiversité qui, est caractérisée par des niveaux élevés d'endémisme pour la flore de 33%, les reptiles terrestres de 44% et les oiseaux de 25% qui sont maintenant menacés par la perte ou la fragmentation de leur habitat. Près de 820 espèces de poissons côtiers et pélagiques et de

L'Etat se trouve confronté aux contraintes suivantes : (i) des capacités institutionnelles, humaines et de gestion insuffisantes ; (ii) un manque de mécanisme de financement durable pour la gestion de l'environnement ; (iii) une vulnérabilité élevée aux effets du changement climatique ; (iv) l'absence d'un système de gestion intégrée des déchets solides et liquides ; (v) Une croissance démographique et une forte dépendance des communautés aux ressources naturelles menaçant le maintien de l'équilibre écologique et le développement des services écosystémiques ; et enfin (vi) l'absence d'une plateforme nationale représentative de la société civile sur la gestion de l'environnement.

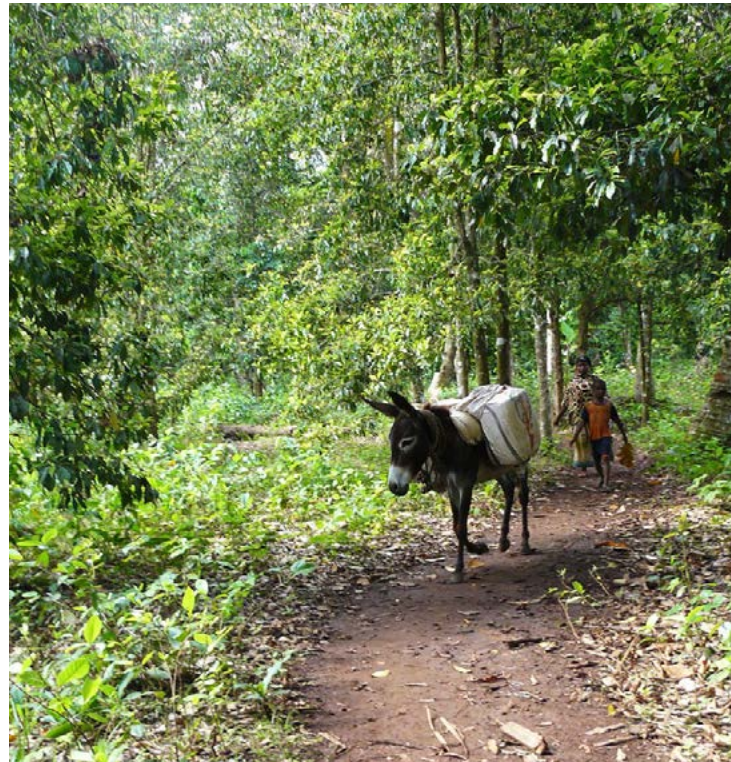
grands mammifères marins endémiques, y compris le cœlacanthe, poisson emblématique des Comores, présent dans les eaux comoriennes depuis plus de 350 millions d'années, fréquentent les eaux Comoriennes. Cette belle biodiversité est aujourd'hui menacée par les effets du changement climatique du fait (i) de systèmes de productions néfastes à l'environnement, (ii) d'absence d'une politique adaptée à la lutte contre le changement climatique, (iii) de manque de mesures de protection de l'environnement et enfin, (iv) non appropriation des citoyens des effets du changement climatique. Malgré tout, l'environnement et les ressources naturelles constituent l'épine dorsale de l'économie comorienne, car la croissance économique dépend encore fortement du développement du secteur agricole, de l'énergie, du tourisme, et la majorité des moyens de subsistance de la population dépend des ressources naturelles. Le PCE

propose un ensemble de mesures et de programmes pour l'atteinte de cet objectif à travers : (i) la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, (ii) le développement de plans d'intervention en cas d'urgence, au niveau national et au niveau de l'Océan indien, (iii) la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce sur les risques naturels et (iv) l'amélioration de la sécurité et la protection des écosystèmes. Le secteur entend mettre en œuvre trois programmes principaux :

- Intensifier la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions y afférentes ;
- Encourager la valorisation des ressources naturelles ;
- Préserver les réserves de la biosphère (parcs, réserves naturelles).

Biodiversité et aires protégées conservées et valorisées

La biodiversité joue un rôle très important dans le développement social, économique, patrimoniale, écologique et culturel du pays ; elle est pourvoyeuse de ressources et de services pour les ménages, elle est l'image vivante de la planète, elle protège le paysage, les espèces emblématiques et surtout, elle est une fin en soi. Le système actuel de gestion et de protection des aires protégées des Comores n'est ni suffisamment développé, ni bien planifié, ni bien géré pour optimiser sa contribution à la conservation de la diversité biologique. La vision du PCE est donc de prendre en urgence et de manière durable des mesures pour valoriser, conserver, restaurer, améliorer la couverture, la représentativité de la biodiversité et assurer une gestion durable des aires protégées à l'échelle nationale.



La conservation, la protection et la valorisation de la biodiversité restent principalement du ressort de l'État central et parfois des populations concernées, pour qui les aires protégées constituent des outils privilégiés de protection de la faune. Cependant, les structures étatiques connaissent d'extrêmes difficultés pour faire appliquer les politiques durables de conservation sur le terrain. Cependant, on constate de plus en plus que les responsables locaux commencent à s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles et à appréhender leur rôle dans ce cadre.

Dans le cadre de la gestion des déchets et de la salubrité publique, le pays n'arrive toujours pas à proposer un

mécanisme durable de lutte de contre ce fléau, car les infrastructures adéquates ne sont pas encore mises en place et aucun mécanisme durable de gestion des déchets n'a été jusqu'à présent défini. Le pays se trouve alors confronté à des conséquences majeures à savoir (i) la pollution des ressources en eaux, (ii) la vulnérabilité accrue des populations aux risques des maladies.

Afin d'atteindre cette vision, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Mettre pleinement en œuvre toutes les directives et conventions pour la biodiversité ;
- réserver et rétablir les écosystèmes et leurs services ;
- Renforcer la contribution de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité ;
- Mettre en place une politique nationale volontariste de gestion des déchets.

Une politique nationale sur le changement climatique mise en œuvre

L'économie comorienne demeure, d'une façon générale vulnérable au changement climatique, mais plus particulièrement, le secteur primaire (agriculture, pêche, élevage, la foresterie, les ressources en eau), qui auparavant, était le moteur de la croissance économique. Le pays a ratifié les conventions sur le changement climatique et doit intégrer ces conventions dans les politiques sectorielles, stratégies, programmes et projets de développement. La révision de la politique nationale de l'environnement, qui date de 1993, s'impose pour intégrer toutes les mesures et connaissances développées depuis lors dans un cadre stratégique qui donne la cohérence et la soutenabilité des interventions envisagées.

La politique nationale aura comme objectif de lutter durablement contre le changement climatique en s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et du Protocole de Kyoto, et doit prendre en compte des différentes politiques sectorielles existantes (l'agriculture, la pêche, l'élevage, le tourisme, l'éducation, la santé, les finances, les transports, l'énergie, l'industrie... etc.).

Le PCE propose de définir une politique nationale sur le changement climatique de sorte à s'assurer que toutes les politiques sectorielles envisagées sont articulées à l'objectif de faire de l'adaptation au changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles des conditions intrinsèques de mises en œuvre de toute action publique.

Cette politique nationale de l'environnement révisée aura comme objectifs spécifiques (i) de renforcer les actions et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat tenant en compte des besoins réels du pays, (ii) de mettre en œuvre des actions d'atténuation et de résilience au profit du développement socio-économique du pays, et (iii) d'intégrer les notions du changement climatique à tous les niveaux. Cette intégration consistera à (a) responsabiliser les parties prenantes à tous les niveaux dans la lutte contre le changement climatique, (b) renforcer l'intégration des enjeux du changement climatique dans tous les différents secteurs et (c) amplifier l'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique. Des instruments de financements pérennes devront être développés pour soutenir cette politique.

Enfin, des campagnes devront promouvoir la recherche, le développement, le transfert de technologies et la gestion adaptative en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Optimiser la mobilisation de financements globaux pour lutter contre le changement climatique

Le PCE préconise l'optimisation des opportunités de financements verts pour lutter contre le changement climatique.

Aussi, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), qui est le principal mécanisme financier des conventions sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification, le changement climatique, de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), de Bale sur le transport international et le commerce illicite des déchets dangereux, de Minamata sur le mercure, de la gestion des eaux internationales, sera une des sources de financement pour laquelle les Comores vont développer une stratégie spécifique de mobilisation des financements accessibles au pays.

Les Comores ont récemment soumis au fonds des pays les moins avancés du FEM (FPMA-FEM) un projet pour la gestion des risques de catastrophes climatiques. A travers le 7ème cycle de financement du FEM, les Comores pourraient accéder aux ressources pour développer des projets de grande envergure pour la mise en œuvre des recommandations faites pour « l'accélérateur environnement et ressources naturelles » telles que la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la diversité biologique, la lutte contre la dégradation des terres, la gestion des

déchets et des produits chimiques dangereux, ou bien des projets multifocaux qui gèrent en même temps toutes ces problématiques citées plus haut.

De même, à travers le Fonds Vert pour le Climat (FVC), qui est un mécanisme de financement additionnel de la Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques (CCNUCC), opérationnel depuis 2015, les Comores ont obtenu un financement de 42 millions de USD pour « promouvoir un approvisionnement en eau résilient au changement climatique dans les Iles des Comores ».

Le FVC a pour objectif principal de fournir aux pays en développement des ressources financières conséquentes leur permettant de limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux impacts inévitables de changement climatique. De plus, les Comores, en tant que pays en développement, peuvent accéder, auprès du FVC, à une allocation de 3 millions de dollars pour renforcer l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification du développement national. Ces ressources pourraient appuyer l'élaboration de plans nationaux d'adaptation sectoriels pour, par exemple, l'agriculture, les infrastructures, le tourisme et les transports, la zone côtière, ce qui pourrait aider à préparer le pays à accéder à des volumes de financement plus importants auprès du FVC et d'autres bailleurs de fonds potentiels, en cohérence avec les orientations du PCE.

Le PCE recommande d'intensifier la mobilisation de ressources à travers le Fonds Environnemental pour les Aires Protégées des Comores (FEC). En effet, afin



d'assurer le financement durable de son réseau d'aires protégées, le gouvernement de l'Union des Comores, les bailleurs de fonds partenaires, l'AFD, le PNUD et l'Union Européenne, ainsi que des ONG comoriennes œuvrant dans les domaines de l'environnement, du genre et du développement local, ont créé en 2017 une association dénommée Fonds Environnemental pour les Aires Protégées des Comores (FEC). Dans le cadre du projet AFD Appui au Parc Marin de Mohéli - désormais Parc National de Mohéli - il est prévu que de capitaliser le FEC à hauteur de 1.5 millions d'euros.

Le Fonds Environnemental pour les Aires Protégées des Comores (FEC) a pour objectif général de contribuer aux côtés du gouvernement, des bailleurs de fonds et des représentants de la société civile au financement durable des aires protégées des Comores et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Le fonds apporte un appui financier par l'octroi de subventions à tous types de structures engagées dans la conservation et/ou la gestion durable de la biodiversité des Aires Protégées des Comores.

CM2.3. Un développement résilient avec une gestion active des risques de catastrophes

Un pays exposé aux risques de catastrophes

Les catastrophes constituent une menace permanente qui engendrent annuellement des pertes en vie humaine, des dommages et préjudices économiques, sociales et environnementales considérables et amputent les mécanismes de résilience des populations.

La lecture des enregistrements historiques globaux des pertes causées par les catastrophes a fait ressortir plusieurs fluctuations, avec une tendance globale à l'augmentation, en particulier, à partir du début des années 90. De même, les différents scénarios et simulations du changement climatique laissent présager une amplification de la fréquence des événements climatiques extrêmes, ce qui est susceptible de provoquer plus de dégâts.

Petit Etat Insulaire, l'Union des Comores est exposé à un large éventail de risques naturels tels que les

tempêtes tropicales, les cyclones, les montées des eaux de mer, les tsunamis, les inondations, les mouvements de terrain et les éruptions volcaniques.

Plus récemment, l'archipel est confronté à une sismicité active et un début de volcanisme sous-marin allant à 800m d'altitude et 3 500m de profondeur, situé environ 50 km à l'Est de la côte mahoraise.

Ces phénomènes provoquent régulièrement des dégâts considérables sur les activités socio-économiques. En effet, ces catastrophes affectent significativement l'habitat, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, la pêche, l'élevage, et les infrastructures stratégiques de base notamment l'eau, l'énergie, les voies de communication, etc.

Les catastrophes offrent des opportunités de reconstruire mieux et de travailler ensemble en amont, depuis une perspective durable et coordonnée, pour préparer les populations et les institutions.

Evènements hydrométéorologiques et géologiques extrêmes	Personnes affectées	Personnes déplacées
Inondation 2012	63 370	1 618
Affaissement & Glissement de terrain 2014		3 030
Cyclone Kenneth 2019	345 131	11 969

La catastrophe plus récente du pays, le cyclone Kenneth (avril 2019), a amené tous les secteurs à travailler ensemble et à élaborer un plan de relèvement et de reconstruction qui intègre la réduction de risques de catastrophes et une approche transversale dans chaque secteur.

La gestion des risques de catastrophes permet de passer depuis le triste constat de l'anéantissement des efforts et investissements de développement du fait de catastrophes naturelles, à une approche où la réponse, le relèvement et la reconstruction vont s'insérer dans les grands principes qui informent les politiques de développement du pays : durabilité, pacte social, innovation. Ainsi, la catastrophe se transforme en opportunité de construire mieux, de réellement analyser les causes sous-jacentes de vulnérabilité et de les adresser, de renforcer les mécanismes de résilience des communautés.

Au niveau national, le pays dispose d'un cadre institutionnel pour la réduction des risques de catastrophes ; il s'agit de la Direction Générale de la Sécurité Civile et ses démembrés au niveau des îles, de l'Observatoire Volcanologique du Karthala (OVK), de la Direction Technique de la Météorologie (DTM), du centre de veille épidémiologique, de la plateforme nationale pour la Réduction des Risques des Catastrophes et des organisations de la société civile impliquées dans le domaine.

De même, le pays a développé des outils pour la préparation et la réponse aux urgences :

- Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Plan National de Préparation et Réponse aux Urgences ;
- Plan de Contingence National ;
- Plans d'Organisation des Secours au niveau des îles ;

• Plans Spécifiques des principaux aléas (plan cyclone, plan tsunami, plan Karthala, plan Choléra, plan pollution marine).

Ce cadre permet au pays de réagir en cas d'urgence mais aussi de se préparer « en temps de paix » aux catastrophes à venir.

Des défis majeurs pour la réduction des risques de catastrophe

La réduction des risques de catastrophe est une composante majeure pour le développement durable. Les principaux défis du secteur se focalisent sur l'insuffisance des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles, des acteurs impliqués dans la gestion des risques de catastrophes (GRC) pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles. Il s'agit notamment de :

- L'insuffisance du cadre législatif et réglementaire ;
- L'absence de mécanismes de financement opérationnel et transparent pour la gestion des risques de catastrophes ;
- L'opérationnalisation du cadre institutionnel : ressources humaines qualifiées très limitées, équipements appropriés limités, absence/insuffisance d'infrastructures de base, connaissances scientifiques limitées des aléas ; non appropriation des outils et mécanismes nationaux de GRC.

Les communautés sont les premières affectées et également les premières à répondre, elles sauvent leurs vies, protègent les biens, non seulement en amont de la catastrophe par des actions de préparation – mais au moment de l'urgence et avant que les institutions de secours puissent intervenir. Il est essentiel d'outiller les communautés pour qu'elles soient des acteurs de

la gestion et réduction des risques et non seulement des bénéficiaires. Ainsi, les populations deviennent les premiers agents de leur développement.

L'intégration des dynamiques de genre, la promotion de la participation effective des femmes et des jeunes, la prise en compte des groupes plus à risque en cas de catastrophes (personnes handicapées, personnes âgées, etc.) permettra d'asseoir les initiatives sectorielles dans les communautés d'un point de vue inclusif et sans laisser personne pour compte.

La gestion et réduction des risques de catastrophes se jouent donc aux différents niveaux de décentralisation, avec les institutions, parties-prenantes et communautés. Elle a lieu avant la catastrophe, après la catastrophe et aussi pendant la gestion de la catastrophe.

La façon, dont l'aide humanitaire et les initiatives de relèvement sont pensées et gérées, a un impact certain sur le rétablissement des populations, le renforcement de leur résilience et les vulnérabilités. La façon dont les acteurs humanitaires sauront prendre en compte les acquis et dynamiques de développement marquera la différence en ce qui concerne l'impact négatif du désastre sur le pays.

Améliorer durablement les capacités de résilience face aux risques et catastrophes naturelles

L'ambition du Plan Comores Emergent est de bâtir une Union des Comores résiliente aux risques de catastrophes naturelles et anthropiques, disposant des outils, des ressources humaines, matérielles et financières pour réduire la vulnérabilité des communautés et des

institutions et assurer efficacement la réponse aux urgences.

La vision du PCE est de faire des Comores d'ici 2030 : « un pays résilient aux chocs et protégé de tous dégâts, dans toutes les dimensions du développement durable tenant compte les catastrophes naturels ».

le Gouvernement comorien s'engage dans une démarche d'atténuation des effets des aléas dans un cadre inclusif et équitable pour la gestion des risques et catastrophes en renforçant les capacités de résilience des groupes vulnérables en mettant en place (i) un mécanisme d'assistance et d'assurance pour le relèvement des sinistrés par la mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile, (ii) en révisant et adaptant les cadres politique, juridique et réglementaire, le cadre économique aux ODD et toutes autres conventions signées, (iii) en promouvant une économie verte forte capable de créer des emplois verts et équitables.

Les programmes identifiés afin de faciliter l'atteinte de cet objectif capital sont :

- Renforcer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Améliorer la gestion des catastrophes naturelles et son cadre opérationnel (institutionnel et humaine) ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Préserver les réserves de la biosphère (parcs, réserves naturelles).

CONDITION 3 : CADRE DE DIALOGUE POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉNOVÉ.

CM3.1. Un Etat stratège pour une ambition majeure



Mettre les Comores sur la voie de l'émergence en une décennie impose de repenser totalement le cadre de pilotage des politiques publiques.

Un Etat stratège pour piloter le développement

L'Union des Comores se doit de repenser le rôle de l'État à l'aune des expériences des pays qui ont réussi à atteindre l'émergence depuis le milieu des années 90. Le paradigme de Washington avait redéfini les contours et le rôle de l'Etat dans l'économie à l'aube

des années 80. L'Etat devait poursuivre le carré d'or de la politique économique (inflation faible, plein emploi, croissance élevée et équilibre extérieur) à travers une approche libérale faite de la déréglementation des marchés, l'ouverture internationale de l'économie, les privatisations etc. Les fondements de la politique économique devaient être l'assainissement des économies par le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, et l'ouverture internationale guidée par le principe des avantages comparatifs, la libéralisation financière et une monnaie saine.

L'État développeur devait être remplacé par des institutions économiques et politiques favorisant le déploiement des forces du marché. L'action de l'Etat devait favoriser la libéralisation de l'économie, les prix et la concurrence des marchés devenant les mécanismes d'allocations efficaces des ressources.

Le renouveau de l'Etat stratège se situe au cœur de la remise en cause de ces préceptes libéraux par les pays émergents qui ont emprunté des trajectoires de développement qui réassignent un rôle stratégique prépondérant à l'Etat.

L'Etat stratège reconsidère le politique face à la mondialisation, non seulement de l'économie, des échanges, mais aussi des normes politiques (démocratie, droits de l'homme), afin de prendre en compte les processus sous-jacents à un État développeur.

L'enjeu central de l'Etat stratège n'est pas d'avoir plus d'Etat, mais mieux d'Etat, notamment dans les services publics, ou un Etat différent, en particulier dans le champ économique. Cela implique un passage de la notion de propriété à celle de contrôle, entraînant une redistribution des capitaux (sociaux, économiques et politiques) à travers l'abandon de secteurs entiers des appareils d'États traditionnels au profit du marché ou l'émergence de nouvelles formes d'arrangements institutionnels entre l'Etat et le secteur privé (partenariat public privé), l'Etat central et les organismes publics décentralisés ou, la création d'institutions indépendantes de régulation dans les domaines les plus divers (autorité de régulation de l'électricité, des télécommunications, des banques – indépendance des banques centrales, etc.).

Aller à l'émergence implique pour les Comores de reconsidérer l'action de l'Etat face à la mondialisation des chaînes de valeurs et des circuits de production qui accroissent la concurrence des marchés et des pays émergents.

Le concept d'État stratège du développement est ainsi mobilisé pour souligner que la puissance publique peut être un acteur à part entière des systèmes d'innovation et que son action vise à maintenir la compétitivité de son environnement économique dans l'économie mondiale. L'interventionnisme de l'Etat reste ainsi prégnant au-delà des fonctions traditionnelles reconnues par les théories libérales, à savoir pallier les défaillances du marché. Ainsi, les secteurs innovants, à fort contenu technologique, essentiels aux économies développées pour le maintien de leur position dans les chaînes globales de production, font l'objet d'interventionnisme stratégique aussi bien des pays émergents que des pays émergés.

Au-delà de la promotion d'économie libéralisée et financiarisée, l'État reste un acteur financier important à travers la détention d'actifs financiers. Des institutions financières publiques sont créées pour orienter les interventions stratégiques de l'Etat d'une part, et d'autres institutions sont, d'autre part, créées pour assurer le bon fonctionnement du secteur financier.

Des politiques industrielles aux politiques monétaires et budgétaires, l'intérêt d'un rôle accru de l'Etat est suscité pour renouveler les politiques pratiquées tout en restant dans la dynamique des économies de marché. Au lieu de chercher à imposer des stratégies concurrentielles spécifiques sur les entreprises, l'Etat stratège porteur du développement cherche à fournir un environnement favorable au développement des entreprises en mettant l'accent sur l'innovation et la technologie, la réglementation, la régulation et le développement d'un environnement des affaires favorables.



CM3.2. Un cadre de pilotage stratégique pour le Plan Comores Emergent.

Le Plan Comores Emergent exige de redéfinir le cadre de pilotage des stratégies de développement d'une manière qui assure que les ressources sont allouées et exécutées de façon optimale par les unités nationales. Le défi de l'émergence et la volonté politique de relever de manière décisive les défis de développement du pays exigent un cadre de coordination politique et institutionnel de haut niveau. Aussi, il convient de rappeler que la multiplication des niveaux et instances de coordination ne fait que rendre difficile et complexe l'exercice. Ainsi, la ligne directrice du dispositif consiste à apporter simplification et efficacité à la coordination de l'action de développement.

L'engagement national en faveur de l'émergence se manifestera par la création d'un Haut Conseil Stratégique (HCS) du Plan Comores Emergent qui chapeautera tout le dispositif institutionnel et politique de coordination du développement.

Le Secrétaire Général du Gouvernement aura la charge de conduire ledit mécanisme qui sera présidé par le Chef de l'Etat. Le suivi du dispositif relève du Secrétaire Général du Gouvernement qui est appuyé dans cette tâche par le Commissariat Général au Plan.

Les principales missions du dispositif de pilotage sont de :

- Assurer la bonne gestion des ressources allouées au PCE, y compris l'APD
- Coordonner toutes les actions de développement retenues dans le PCE
- Rendre compte au Chef de l'Etat de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCE
- S'assurer de l'alignement de l'assistance extérieure (APD, Dons, prêts ... etc.) sur les priorités nationales du PCE



- Contribuer à mobiliser les ressources techniques et financières pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et des plans sectoriels.

Le Dispositif de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PCE, comprend les organes ci-après : (i) le Haut Conseil Stratégique (HCS) ; (ii) le Comité Technique de Pilotage ; (iii) le Secrétariat Technique du Dispositif (STD) ; (iii) les Groupes Thématiques de Dialogue (GTD).

Il s'agit de cadres de concertation dont l'animation dépend des outils produits par le dispositif technique avec au centre le Commissariat Général au Plan (CGP), le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), les Unités de Planification Sectorielles au sein des ministères, les Directions Régionales du Plan des îles. A partir des produits issus du dispositif technique, chaque organe du dispositif institutionnel a un rôle d'analyse, de conseil et d'orientation pour la recherche de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficacité dans le processus de développement du pays, ainsi que pour la pérennisation des acquis.

1. Haut Conseil Stratégique (HCS)

Présidé par le Chef de l'Etat, le HCS est l'instance suprême, chargée de se prononcer et d'enrichir les recommandations issues du processus de développement et d'instruire les instances de pilotage technique de la mise en œuvre des recommandations retenues. Cette mission se concrétisera chaque année par une session unique du HCS consacrée à l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCE, la fixation des orientations stratégiques de l'année suivante et son Plan de Travail Gouvernemental (PTG) et au besoin, formule les recommandations à apporter au PCE. Toutefois, les 24 premiers mois de mise en œuvre du PCE, les réunions du HCS se tiendront selon une fréquence trimestrielle pour stabiliser la dynamique d'exécution des grands projets (projets phares et projets structurants). Le Conseil comprend les membres du Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les responsables au plus haut niveau de la

société civile et du secteur privé. Son secrétariat sera assuré par le Secrétaire Général du Gouvernement, assisté par le Commissaire Général au Plan.

2. Comité Technique de Pilotage (CTP)

Le CTP est chargé d'orienter la programmation annuelle des actions de développement, de veiller à l'opérationnalisation correcte du PCE, de la mise en œuvre cohérentes des orientations stratégiques définies par le HCS, et de conduire l'exercice de bilan annuel de la mise en œuvre du PCE. Il doit également veiller à ce que chaque organe du dispositif institutionnel et technique dispose des moyens adéquats pour l'accomplissement de la mission qui lui est assignée. Il est présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement et comprend le Commissaire Général au Plan, les Secrétaires Généraux des ministères, les Partenaires Chefs de file des GTD, et le Directeur Général de l'INSEED. Le CTP se réunit au moins une fois par trimestre. Toutefois, les 24 premiers mois, les réunions se tiendront selon une fréquence mensuelle pour s'assurer de l'état d'avancement et d'exécution des grands projets (projets phares et projets structurants) et de pouvoir enrichir les réunions trimestrielles du HCS.

3. Groupes Thématiques de Dialogue (GTD)

Les GTD sont coprésidés par les Secrétaires Généraux des Ministères Sectoriels et le PTF chef de file du secteur. Nommés par arrêté, les membres du GTD sont composés des agents techniques des ministères, des représentants des PTF, des organisations de la société civile et du secteur privé. Les GTD sont chargés de veiller à la mise en œuvre et au suivi-évaluation

des politiques de développement dans le cadre des secteurs et assurent le dialogue au niveau du secteur. Ils produisent des informations importantes pour l'élaboration et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PCE. Les GTD constituent des cadres de coordination et de dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement au niveau de chaque secteur. Ils sont constitués sur la base des stratégies sectorielles existantes, en lien avec les ODD. Sur cette base, quatre GTD ont été constitués : (1) Pauvreté et conditions de vie des ménages ; (2) Croissance inclusive et infrastructures de soutien ; (3) Résilience et changement climatique ; et (4) Gouvernance publique.

Les GTD sont organisés en groupes thématiques de travail et/ou en sous-secteurs selon les besoins, en tenant compte des principes fondamentaux d'appropriation nationale des politiques et programmes, d'harmonisation, d'alignement, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle. Les GTD sont assistés par des secrétariats techniques qui animent les travaux et s'assurent de leur qualité et de leur disponibilité. Les secrétariats techniques sont composés (i) des Ministères sectoriels (Unités sectorielles de Planification, Directions des Affaires Financières et Directions techniques), (ii) des PTF et de (iii) toute autre personne ressource sollicitée en cas de besoin.

4. Secrétariat Technique du Dispositif – STD

Le STD est chargé de la coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PCE, il a en charge d'alimenter les instances supérieures de concertation (HCS et CTP) des produits dont leur fonctionnement dépend et de

veiller à ce que les autres organes (GTD) respectent leur calendrier de fonctionnement. A ce titre, il doit s'assurer d'une part, que toutes les dispositions sont prises au niveau de chaque département ministériel et au niveau de chaque île pour produire son rapport annuel de performance et d'autre part, que le bilan de la mise en œuvre du PCE soit produit dans les délais impartis. Il dispose d'une équipe d'experts qui appuiera, au besoin, les ministères à exécuter le PCE ou recourir à une expertise externe à chaque fois que de besoin dans le cadre de ses activités. Le STD produira des tableaux de bord sur l'état d'avancement du PSE, il facilitera la prise de décision à tous les niveaux de l'administration. Il sera chargé d'apporter une aide au niveau des secteurs dans le montage des grands projets et apportera un appui à la mobilisation des ressources.

Le STD est présidé par le Commissaire Général au Plan et comprend les responsables des Unités de Planification Sectorielles, le Directeur Général de l'INSEED, les représentants des PTF et les Directeurs de Plan des îles.

CM3.3. Un dialogue politique soutenu de haut niveau pour des consensus autour du développement

Les évaluations et autres bilans effectués sur l'exécution des cadres stratégiques de développement antérieurs, incluant la SCA2D, ont révélé que la plupart des grandes mesures de politique préconisées dans ces documents n'ont pas été mises en œuvre. Cette déficience, découlant essentiellement de l'absence d'un cadre opérationnel de dialogue politique sur le développement, a limité la portée et l'impact des efforts consentis en matière d'investissement public. Elle explique aussi, d'une façon générale, l'efficacité réduite de l'action publique en faveur du développement durable. En effet, les politiques publiques sont souvent contestées, voire combattues, du simple fait qu'elles ne sont pas suffisamment appropriées par les parties concernées.

Ainsi, la réussite de la mise en œuvre du Plan Comores Emergent exige que le pays surmonte ce grand écueil en mettant rapidement en place un cadre performant de dialogue politique sur le développement. Ce dernier servira de cadre de référence au plaidoyer et permettra de mobiliser les différents acteurs du développement concernés autour de sujets spécifiques importants en vue de mieux comprendre les positions des uns et des autres et développer ensemble une alliance pour adresser les défis du pays. Ce dialogue national doit impliquer notamment le gouvernement, le secteur privé, la société civile et la diaspora. A ce propos, le gouvernement entend aussi bien capitaliser sur les structures de dialogue bilatérales, déjà en place ou en gestation, qu'il va redynamiser pour qu'elles puissent remplir efficacement leurs missions. Il va aussi rationaliser la coordination d'ensemble de ces

structures en promouvant, si nécessaire, la création d'autres structures de dialogue bilatérales.

Le développement du dialogue public-privé peut s'articuler autour de la plateforme créée à ce propos par le Décret présidentiel N°14-163/PR du 13 novembre 2014.

Son objectif est de contribuer à trouver des réponses pragmatiques aux problèmes sociaux, économiques, commerciaux et industriels rencontrés en Union des Comores et à améliorer le cadre des investissements directs étrangers, le climat des affaires et promouvoir les investissements PPP. La plateforme rassemble, du côté public : (i) Le Président de l'Union ou son Représentant ; (ii) Les Ministres chargés des Finances et de l'Economie ou leurs représentants ; (iii) Le Ministre chargé des Relations Extérieures ou son Représentant ; (iv) Le Gouverneur de la Banque Centrale ; (v) Le Commissaire Général au Plan ; (vi) Le Directeur de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) ; Et du côté privé : (i) Le Président et quatre membres élus du Mouvement des Entreprises Comoriennes (MODEC) ; (ii) Le Président de l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat (UCCIA) ; (iii) La Présidente de l'Entreprendre au Féminin Océan indien - Comores (EFOICOM) ; (iv) Le Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financière (APBEF) .

Aussi le gouvernement réaffirme sa volonté de réactiver cette plateforme pour accompagner la mise en œuvre du PCE. Il y aurait peut-être lieu d'étendre les parties prenantes de cette plateforme à certaines organisations

professionnelles représentatives des secteurs prioritaires du PCE comme le tourisme, l'agriculture incluant la pêche et les TIC.

Le dialogue politique entre l'Etat et les partenaires au développement sera formellement structuré pour optimiser leur participation dans le dispositif national de suivi du PCE.

Le Forum des Partenaires au Développement (FPaD), institué par le Gouvernement et les partenaires au développement, dans le cadre du suivi de la SCA2D, avait été conçu comme un cadre de concertation et de consultation interne pour promouvoir la coordination, la cohérence et l'efficacité de leurs interventions en lien avec les priorités du pays. Le FPaD permet également aux partenaires de présenter une réponse concertée à certaines sollicitations du gouvernement.

Le FPaD a prévu la possibilité de tenir des réunions ad hoc élargies aux autorités nationales sur un ordre de jour spécifique.

Ayant noté l'efficacité de ces rencontres, le gouvernement et les partenaires au développement ont décidé d'examiner la possibilité d'institutionnaliser, formaliser et rehausser le niveau de ces rencontres entre le FPaD et les autorités nationales, à travers la mise en place d'une plateforme Etat-donateurs qui est donc en gestation et devrait se mettre en place dans les meilleurs délais possibles.

Dans un cadre plus général, le gouvernement a adopté un cadre de concertation de haut niveau rassemblant les représentants des diverses parties prenantes pour le suivi du développement du pays. Cette structure, présidée par le Chef de l'Etat lui-même, est partie

intégrante du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la SCA2D.

Le gouvernement est décidé à renforcer ce Comité stratégique dans sa composition et dans son rôle pour en faire le cadre idoine du dialogue politique de haut niveau impliquant l'ensemble des acteurs du développement. Le secrétariat général de ce Comité étant assuré par le Secrétaire Général du Gouvernement qui est en charge de la coordination de l'action gouvernementale. Le Secrétaire Général du Gouvernement servira également, à ce titre, de point de coordination du dialogue politique rénové autour du développement.

Actuellement, le maillon faible dans le dialogue politique sur le développement reste sans doute l'implication inadéquate de la société civile et de la diaspora. Malgré le rôle clé que ces deux entités jouent, et le rôle accru qu'elles pourraient jouer, dans le développement économique et social du pays, elles peinent à occuper la place qui leur revient dans ce dialogue. Cela est dû en grande partie à leur structuration complexe et/ou fragmentée qui empêche même l'émergence de structures vraiment représentatives dans ces deux milieux.

Le gouvernement et les autres partenaires au développement vont s'attacher à promouvoir une meilleure organisation de la société civile et de la diaspora du pays pour qu'elles puissent participer efficacement au dialogue national et apporter les bonifications attendues de leur part à la réflexion sur le développement du pays et à la mise en œuvre du plan d'émergence. Le gouvernement envisage d'organiser une « table ronde » avec la diaspora autour de sa participation à la mise en œuvre du PCE incluant son implication



financière et technique. La préparation de cette table ronde pourrait servir de tremplin pour promouvoir une structuration pratique de la diaspora.

Par ailleurs, le gouvernement veillera à la mise en place d'outils performants pour soutenir le dialogue politique sur le développement. Certains de ces outils existent déjà comme la plateforme de coordination de l'aide au développement (DAD-Comores) qui capture l'assistance des partenaires au développement dans le financement du programme de développement du pays. D'autres outils sont en gestation/développement comme notamment le Cadre de financement national

intégré (INFF), suite à l'exercice DFA (Evaluation du financement du développement) que le gouvernement vient de conduire récemment avec l'appui de ses partenaires. L'INFF devrait permettre au gouvernement d'adopter une approche globale pour mobiliser et gérer le financement du développement. En outre, le gouvernement a mis en chantier un système informatisé de gestion du programme d'investissement public (PIP), intégré à la DAD-Comores, couvrant tout le processus PIP. Ce système apportera plus de transparence dans la gestion du PIP et la plateforme DAD-Comores donnera une vue d'ensemble du financement du développement du pays.



PLAN
COMORES
EMERGENT
2030

